

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 4 janvier 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina, Marc Poirier et Marcel Gravel formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Roger Pominville, ing.p., greffier de la cité.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

NO: 1-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal des assemblées du 7 et 14 décembre 1964 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 2-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du chef de police, M. Gérald Cappelli, pour le mois de novembre 1964, et, il est accepté sans commentaire.

Monsieur l'échevin Armand Jasmin tient à souligner le nouvel aspect qu'a pris la salle du conseil municipal à la suite de travaux de rénovation; il est très fier de pouvoir y siéger.

NO: 3-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "1" ainsi que les travaux supplémentaires suivants:

le Creusage d'endroits mous sur le boulevard Laval en faveur de Lagacé Construction Ltée, relativement aux règlements 446, 469 et 484, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 17 décembre 1964, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 4-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation provisoire, en faveur de Lagacé Construction Ltée, relativement aux règlements numéros 433 et 482 tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 14 décembre 1964, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 5-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation provisoire, en faveur de Lavallée & Frères, relativement aux règlements numéros 446, 482 et 484, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 14 décembre 1964, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 6-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire préparé par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, pour des travaux d'égouts, aqueduc, pavage et trottoirs, sur les rues Honoré-Mercier et Roseval, soient acceptés;

Que l'ingénieur-conseil soit autorisé à soumettre lesdits plans à la Régie d'Epuration des eaux et au Ministère de la Santé pour approbation.

Que Me Emé Lacroix, c.r. aviseur légal de la cité, soit autorisé à préparer le règlement.

NO: 7-65 Considérant que le conseil de la Cité de Sainte-Rose, a reçu toutes les approbations requises par la loi, en conformité avec le règlement numéro 497;

Considérant qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis à date et à venir;

Considérant que le conseil n'a pas en mains les fonds nécessaires pour voir à payer lesdits certificats et travaux exécutés à date ou à être exécutés très prochainement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de trois cent vingt-cinq mille dollars (\$325,000.00), en conformité avec le règlement numéro 497, à la Banque Provinciale du Canada de Sainte-Rose, par billets payables sur demande, à un taux d'intérêts n'excédant pas 5 3/4% l'an, en l'attente d'émissions d'obligations.

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer le ou les billets nécessaires à cet effet.

NO: 8-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Colombey Construction Ltée, en date du 21 décembre 1964, relativement à une demande pour la construction d'un bloc appartement sur la rue Des Patriotes;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée, étant donné qu'elle ne respecte pas les exigences du règlement de zonage numéro 496.

NO: 9-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que les corrections suivantes soient effectuées au rôle d'évaluation 1964:

. Au rôle, à la page 466, nous trouvons:

1o Mme Edmée Gagnon propriétaire du lot P.47-54 ayant une superficie de 4,750 pi. car. évalué à \$975.00 avec une bâtie de \$5,000.00 formant une évaluation totale de \$5,975.00.

2o M. Vital Forget propriétaire du lot P.47-54 ayant une superficie de 4,750 pi.car. évalué à \$975.00 avec une bâtie de \$5,400.00 formant une évaluation totale de \$6,375.00

Il y aurait lieu de corriger comme suit:

1o M. Vital Forget propriétaire du lot P.47-54 ayant une superficie de 4,750 pi.car. évalué à \$975.00 avec une bâtie de \$5,000.00 formant une évaluation totale de \$5,975.00.

2o Mme Edmée Gagnon propriétaire du lot P.47-54 ayant une superficie de 4,750 pi.car. évalué à \$975.00 avec une bâtie de \$5,400.00 formant une évaluation totale de \$6,375.00.

10-65

Monsieur l'échevin Gérard Vézina donne

AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant au paiement du coût de préparation du plan directeur et des règlements de zonage et de construction numéros 444, 454, 493 et 496.

NO: 11-65

Monsieur l'échevin Gérard Vézina donne

AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'acquisition de compteurs d'eau.

NO: 12-65

Le greffier donne lecture du règlement numéro

460 concernant les clôtures, les haies vives et les arbres;

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'étant donné

l'objection de certains membres du conseil à certains articles, que celui-ci soit reporté à une séance subséquente pour permettre au greffier de discuter ces points avec les membres de la Commission d'Urbanisme.

NO: 13-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 28 novembre 1964, de la compagnie Bigras Excavation Inc., relativement à la station de pompage installée à la Terrasse Chatel, et elle est acceptée sans commentaire.

NO: 14-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 4 décembre 1964, du chef de police, M. Gérald Cappelli, relativement à la plainte portée par Monsieur Dubois contre le chien de Monsieur Clache;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le chef de police avise Monsieur Dubois de bien vouloir porter plainte à la Cour Municipale de Sainte-Rose si le cas se présente à nouveau.

NO: 15-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du Ministère de la Voirie, en date du 22 décembre 1964, relativement à un avis paru dans la Gazette Officielle de Québec concernant l'arrêt de l'entretien de certaines routes durant la saison de l'été;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 16-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la ville de Vimont, relativement à la fourniture d'eau par la cité, et, elle est acceptée sans commentaire.

NO: 17-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 10 décembre 1964, de M. Emile Mayer, relativement à une demande pour considérer sa terre comme une exploitation agricole afin de l'évaluer comme terre en culture selon l'article 522 de la loi des Cités et Villes;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande de M. Emile Mayer soit acceptée et que copie de sa lettre soit transmise à nos évaluateurs.

NO: 18-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le salaire des brigadiers soit porté à un dollar et trente l'heure pour l'année 1965.

NO: 19-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que tous les employés autorisés à se servir de leur automobile personnelle pour fins municipales seront remboursés pour leur frais de déplacement au taux de douze (12) sous le mille, pour l'année 1965.

NO: 20-65 L'item 16 de l'agenda (avis de motion pour augmenter le fonds industriel) est discuté mais aucune décision n'est prise et cet item est reporté à une prochaine séance.

NO: 21-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

CONSIDERANT qu'une commission d'Etude déposera bientôt un rapport recommandant un regroupement de municipalités, (tel que déclaré publiquement par le président, le juge Armand Sylvestre);

CONSIDERANT les déclarations faites publiquement par le ministre des Affaires municipales à l'effet que le gouvernement prendrait ses responsabilités et qu'il n'y aurait probablement pas de consultation populaire à ce sujet;

CONSIDERANT que ce sont les contribuables qui devront subir les conséquences, bonnes ou mauvaises, d'un regroupement de municipalités;

CONSIDERANT que par notre mandat, nous sommes chargés de veiller sur les intérêts des contribuables et d'administrer suivant leurs désirs;

CONSIDERANT que plus de 20 contribuables nous ont demandé de tenir un référendum à ce sujet;

Le Conseil municipal de Sainte-Rose, en vertu de l'article no. 380 A de la loi des Cités et Villes, décrète la tenue d'un référendum qui aura lieu samedi le 23 janvier, de 9 a.m. à 7.00 p.m., et auquel les contribuables, en nombre seulement, devront répondre à la question suivante: Etes-vous pour la fusion de Sainte-Rose avec les autres villes de l'Île Jésus? OUI ou NON

En amendement, il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

Que le rapport final Sylvestre soit soumis afin que nous demandions à la population de Sainte-Rose de se prononcer sur une fusion éventuelle (pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause)

L'amendement de Monsieur l'échevin Marc Poirier est alors mis au vote;

Votent pour: MM. les échevins Marc Poirier et Gérard Vézina;

Votent contre: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

La proposition principale soit celle de M. l'échevin Armand Jasmin est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Marcel Gravel;

Votent contre: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier

Le vote étant majoritaire, la proposition principale est donc adoptée sur division.

NO: 22-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Me Emile Pelletier, relativement à une plainte ainsi que du rapport du greffier de la Cour Municipale, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite plainte soit refusée.

Considérant que la salle municipale a été complètement rénovée;

NO: 23-65
Considérant que le public pourrait avoir connaissance de tout ce qui se passe dans la salle du conseil municipal, rendant ainsi les séances de la Cour Municipale entièrement publiques;

Considérant que cette façon de procéder aura pour effet d'éviter les critiques pouvant laisser croire que toutes les causes sont portées par la Cité de Sainte-Rose alors qu'il serait facile au greffier d'indiquer le moment exact où les causes de chaque ville sont entendues;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que les séances de la cour municipale soient tenues dans la salle du conseil et que copie de la dite résolution soit transmise immédiatement au greffier de la cour municipale.

NO: 24-65

Considérant que la Cie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc., a transmises une soumission au conseil pour la préparation du grand rôle en date du 5 octobre 1964;

Considérant que la cité de Sainte-Rose a reçu l'acceptation de Québec, en date du 30 novembre 1964;

Considérant que la cité a avisé la Compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc., que sa soumission avait été acceptée et de procéder à la préparation du rôle le 4 décembre 1964, soit deux mois après le dépôt de la soumission;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande de la Cie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc., de remettre le rôle de la manière suivante soit acceptée;

1o Quartier Centre - 28 février 1965

2o Quartier Est - 15 mars 1965

3o Quartier Ouest - 31 mars 1965

NO: 25-65 Considérant que la municipalité scolaire de Sainte-Rose a aménagé de nouveaux bureaux dans un autre immeuble;

Considérant que la municipalité scolaire de Sainte-Rose est consentante à vendre sa partie de voûte qui lui était réservée, à la Cité de Sainte-Rose, et à renoncer à tous les avantages de la dite convention existante;

Considérant que la cité de Sainte-Rose est consentante à acquérir cette partie de la voûte au coût de mille dollars (\$1,000.00)

Considérant que la municipalité scolaire de Sainte-Rose par sa résolution 4/5-80 adoptée le 9 décembre 1964 accepte de vendre à la cité de Sainte-Rose la partie de la voûte qui lui était réservée au montant de mille dollars (\$1,000.00);

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite résolution numéro 4/5-80 adoptée le 9 décembre 1964 soit acceptée;

Que Me Auclair & Auclair, notaires, soient autorisés à préparer l'acte d'annulation de ladite convention;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la cité.

NO: 26-65 Le greffier donne communication au conseil du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Sainte-Rose, tenue mardi le 15 décembre 1964;

- 1o Lecture et acceptation des minutes - résolution numéro 603;
- 2o Possibilité de prévoir la construction de bâtiment trifamilial jumelé - résolution numéro 605;
- 3o Acceptation du projet du règlement de tableaux à affiches et enseignes - résolution numéro 606
- 4o Projet d'amendement au règlement de zonage - résolution numéro 607;

Voir résolution numéro 27-65

NO: 27-65 Monsieur l'échevin Gérard Vézina donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pour amender le règlement de zonage, tel que la recommandation de la Commission d'Urbanisme préconise dans les arrondissements numéros 25, 24 et 18.

NO: 28-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

QUE me Emé Lacroix, c.r., aviseur légal de la cité, soit autorisé de bien vouloir préparer un règlement pour amender le règlement de zonage pour donner suite à l'avis de motion - résolution no. 27-65;

En amendement,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

QUE l'aviseur légal de la cité, Me Emé Lacroix, c.r. ne soit pas autorisé de préparer le règlement pour amender le règlement de zonage afin de permettre une étude plus précise par les membres du comité échevinal d'Urbanisme et les autres membres du conseil;

L'amendement de Monsieur l'échevin Armand Jasmin est alors mis au vote;

Votent pour: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

Votent contre: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier.

L'amendement ayant été adopté, le projet est référencé au comité pour étude.

NO: 29-65 Le greffier donne communication au conseil du règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et, il est UNANIMENT RESOLU que le dit règlement soit référé au comité échevinal de Police, pour étude.

NO: 30-65

Le greffier donne communication au conseil d'une plainte formulée par M. P.E. Cloutier, relativement à une partie de sa terre située à la Petite Côte Sainte-Rose;

Après consultations avec l'aviseur légal de la cité, IL EST UNANIMENT RESOLU que l'évaluation de la partie de terre reprise par M. P.E. Cloutier soit maintenue pour l'année 1964, mais cependant, cette partie sera évaluée conformément à la loi pour l'année 1965.

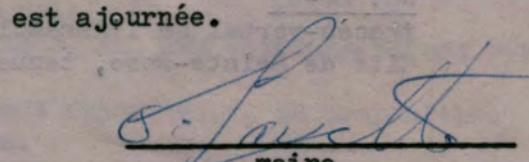
Monsieur l'échevin Gérard Vézina se retire de la table du conseil municipal pour aller s'asseoir dans la salle étant donné que la question qui a été posée, à Monsieur le Maire Olier Payette, par une personne de la salle, relativement à une terre faisant partie du parc industriel "Est", le concerne personnellement.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

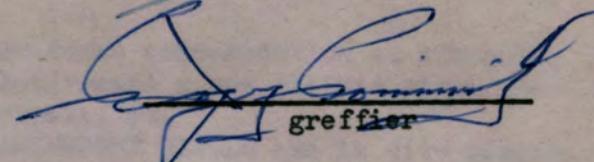
Que la présente séance soit ajournée à lundi le 11 janvier 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances dudit conseil.

Douze (12) personnes étaient présentes à l'assemblée.

La séance est ajournée.



maire



greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 4 janvier 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 11 janvier 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins J.J. Stafford, Albert Grothé, Marc Poirier et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Robert Labelle, secrétaire et M. Fernand Murphy, c.a., trésorier de la cité.

NO: 31-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

QUE M. Robert Labelle soit nommé secrétaire de l'assemblée ainsi que des assemblées à venir pendant l'absence de M. Roger Pominville, ing.p., greffier, actuellement à l'hôpital.

NO: 32-65

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport du chef de police, M. Gérald Cappelli, pour le mois de décembre, et il est accepté sans commentaire.

NO: 33-65

Considérant que le conseil de la cité de Sainte-Rose a reçu toutes les approbations requises par la loi, en conformité avec le règlement numéro 495;

Considérant qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis à date et à venir;

Considérant que le conseil n'a pas en mains les fonds nécessaires pour voir à payer lesdits certificats et travaux exécutés à date ou à être exécutés très prochainement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de douze mille dollars (\$12,000.00), en conformité avec le règlement numéro 495, à la Banque Provinciale du Canada de Sainte-Rose, par billets payables sur demande, à un taux d'intérêts n'excédant pas 5 3/4% l'an, en l'attente d'émissions d'obligations;

Que Son Honneur le Maire et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose le ou les billets nécessaires à cet effet.

NO: 34-65

Considérant que le conseil de la cité de Sainte-Rose a reçu toutes les approbations requises par la loi, en conformité avec le règlement numéro 489;

Considérant qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis à date et à venir;

Considérant que le conseil n'a pas en mains les fonds nécessaires pour voir à payer lesdits certificats et travaux exécutés à date ou à être exécutés très prochainement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de trente-sept mille cinq cent dollars (\$37,500.00), en conformité avec le règlement numéro 489, à la Banque Provinciale du Canada de Sainte-Rose, par billets payables sur demande, à un taux d'intérêts n'excédant pas 5 3/4% l'an, en l'attente d'émissions d'obligations;

Que Son Honneur le Maire et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose le ou les billets nécessaires à cet effet.

NO: 35-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur l'échevin Marcel Gravel soit nommé président du comité de Police et membre des comités de Voirie et Aqueduc, en remplacement de Monsieur Aristide Cloutier, décédé.

NO: 36-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes ci-après énumérés, pour le nettoyage du cours d'eau Parizeau, soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement:

10	M. Gaétan Nadon,	48 heures =	\$ 48.00
20	M. Léo Bastien,	9 heures =	9.00
30	M. Emile Mayer,	56 heures =	56.00
40	M. Lévis Nadon,	123 heures =	123.00
50	M. Vianney Joly,	105 heures =	105.00

NO: 37-65

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport du surintendant de la centrale de traitement d'eau, M. Germain Frappier pour le mois de décembre 1964, et il est accepté sans commentaire.

NO: 38-65

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport sur la construction de l'inspecteur des bâtiments, M. Mozé Larocque, pour le mois de décembre 1964, et il est accepté sans commentaire.

NO: 39-65

Le secrétaire donne lecture au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérald Cappelli, en date du 7 janvier 1965, relativement à une demande du Service de la Défense Civile du Québec pour l'installation d'une antenne extérieure qui servirait à un poste de radio émetteur et transmetteur;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande du Service de la Défense Civile
 du Québec soit acceptée.

NO: 40-65

Le secrétaire donne communication au conseil
 d'une lettre du chef de police, en date du 15 décembre 1964, relative-
 ment à l'enlèvement d'une enseigne limitant le stationnement à 30 minutes
 en face du restaurant Ti-Phonse sur le côté ouest du boulevard Labelle;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande
 soit soumise au comité échevinal de police, afin qu'il puisse étudier
 cette demande et soumettre un rapport à la prochaine assemblée.

NO: 41-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à inscrire au
 rôle d'évaluation la mutation de propriété numéro 179796 qui a été omise
 dans la cité de Sainte-Rose, tel que certifié par le régistrateur en date
 du 4 janvier 1965.

NO: 42-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "2", en
 faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464,
 tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date
 du 8 janvier 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en
 faire le paiement, après vérification.

NO: 43-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "2", en
 faveur de Fatima Excavation Inc., relativement aux règlements numéros
 480, 481 et 483, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-
 conseils, en date du 8 janvier 1965, soit accepté et que le trésorier soit
 autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 44-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer
 les formules d'acceptation de la municipalité, concernant Chantale Mantha
 dont le domicile légal est à Sainte-Rose.

NO: 45-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que la mutation de
 propriété, concernant la vente d'un chalet situé au 18 Terrasse Lafleche,
 par M. Raymond Grimard, 7550 avenue de Gaspé, Montréal à M. Réal Mallette,
 5845 avenue Christophe-Colomb, soit acceptée et que le greffier soit au-
 torisé à inscrire la dite mutation au rôle d'évaluation.

NO: 46-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes ci-après mentionnés soient
 acceptés et que le trésorier soit autorisé à payer ceux encore dus:

Commission Scolaire de Sainte-Rose	\$ 1,551.35
Landry Automobile Ltée	283.74
Garage H. Fortin	99.02
Fortin Auto Service	41.85
Quincaillerie Sainte-Rose Reg'd	86.13
Thibault & Desjardins Ltée	1,096.30
Lagacé Quarries Ltd.	66.14
Back River Quarries Ltd.	614.03
Toilet Laundries Ltd.	14.05

Imprimerie Châtelain Ltée	\$ 247.10
E. Roger Fortin	260.00
Les Librairies Pilon Inc.	66.13
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	8,760.00
André Cloutier	129.27
Ste-Rose Petroleum	161.58
Georges Fortin	201.97
Shell du Canada Ltée	71.88
Francis Hankin Co. Ltd.	1,105.72
P.E. Marchand	37.51
The Canadian Salt Co. Ltd.	183.04
Ste-Rose Auto Parts Inc.	11.10
Jean-Paul Latour	554.00
Paul A. Boutin	537.00
Aluminum Co. of Canada Ltd.	1,060.00
Cyrille Vaillancourt	34.85
J. André Laferrière	85.00
Canadian Pacific Railway	3,484.08
S. Verdon Ltée	19.03
Delorme & Frère (vitrerie)	20.14
Au Dragon Forgé	94.52
Restaurant Au Foyer	82.95
Fonderie Pont-Viau Ltée	280.49
Owl Lite Equipment Ltd.	78.00
C.O. Monat & Cie Ltée	89.88
Formules Municipales Ltée	57.35
Ministre du Revenu de Québec (unité sanitaire)	4,662.40
Gestetner (Canada) Ltée	54.45
Garage Charbonneau Ltée	22.51
Georges Tire Shop	13.42
Mario Dugré	12.00
Yvon Fournier Ltée	955.00
Laverdure Inc.	19.50
Château Frontenac	25.40
Marché Roseval Inc.	4.78
Lagacé Construction Ltée	971.60
Maurice R. Delisle	302.50
Overnite Express Ltée	102.21
Annuaire Téléphonique Judiciaire Inc.	10.20
Me Gaston Vaillancourt	37.20
National Typewriter Inc.	105.16
Mine Safety Appliance Co. Of Canada Ltd.	26.56
Norlantic Paint Company Ltd.	12.93
Atlas Copco Canada Ltd.	98.73
St-Eustache Transport Inc.	1.75
Al. Carrière & Co.	5.41
Archambault de Ste-Rose Ltée	706.47
H.Y. Maranda Inc.	12.41
Delisle Limitée	12.53
Montréal Stencil Works Limited	7.42
Fatima Excavation Inc.	60.00
A.W. Sport Inc.	111.52
Fuller Brush Company Ltd.	19.99
Bigras Excavation Inc.	187.50
Studio Bernard Savage	4.00
Exacto Limited	3.18
Vitrerie Dion Inc.	84.80
Thérien Frères Limitée	29.13
Mine Equipment Company Ltd.	18.55
Terrebonne Quarries Ltd.	119.45
Dominion Crest Mfg. Co. Ltd.	214.12
Valiquette Michel	1,533.11
Service Forestier Montréal	106.00
Ville de Sainte-Rose (paye)	5,071.70
Juge R.A. Millette (2ième semestre, honoraires 1964)	1,500.00
M. Larocque (sommations)	29.40
Armand Gentile (sommations)	4.00
Gaétan Nadon (frais de recherches)	161.00
Georges Côté (frais de recherches)	21.00
Normand Mallette (frais de recherches)	94.00
Armand Gentile (frais de recherches)	132.00
Ministre du Revenu (déductions)	233.85
Receveur Général du Canada (déductions)	1,231.40
Syndicat National des Employés de la Cité de Ste-Rose	52.50
Ville de Sainte-Rose (paye)	4,271.03
Gazette Officielle de Québec (émission, publication)	123.13

Ville d'Auteuil	\$2,805.50
Ville de Fabreville (remise de taxes foncières)	10,247.71
Banque Provinciale du Canada (intérêts & frais)	7,427.80
Joseph Barrette (règl. 471), main d'oeuvre)	433.50
Mme Lucien Vermette (élection du 28/11/64)	25.00
M. Israel Jasmin (" " ")	25.00
Mme Lee Brault (" " ")	18.00
Mme Roger Locas (" " ")	18.00
Robert Labelle (" " ")	30.00
O. Cabana (" " ")	20.00
Mme Lee Brault (" " ")	20.00
Roger Pominville (" " ")	50.00
Ville de Rosemère (Cour Municipale)	559.00
Ville de Fabreville (Cour Municipale)	2,212.00
Ville de Vimont (Cour Municipale)	868.80
Ministre des Finances (Cour Municipale)	375.00
Maurice Lalonde (frais de recherches)	27.00
J. Valiquette (frais de recherches)	7.65
René Dion (sommations)	33.90
F. Mintiens (sommations)	1.75
Mozé Larocque (sommations)	4.65
Léo Boivin (sommations)	5.00
Arthur McGraw (sommations)	14.10
Jean St-Louis (sommations)	2.00
Mme Roméo L. Bouchard	2.00
Roméo L. Bouchard (sommations)	2.00
Ville de Sainte-Rose (paye)	4,095.06
Ville de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	480.98
Ville de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	282.13
Joseph Barrette (main d'oeuvre, règl. 471)	240.00
Robert Joseph Labelle (dépôt élection)	50.00
Marcel Gravel (dépôt élection)	50.00
J. Valiquette (frais de recherches)	250.65
Armand Gentile (frais de recherches)	67.00
Gaétan Nadon (frais de recherches)	284.00
Les Glacières Sainte-Rose Inc.	1,389.99
Les Glacières Sainte-Rose Ind.	1,389.99
New York Life Insurance Co.	664.01
Bigras Excavation Inc. (dépenses, règl.)	27,955.13
Bigras Excavation Inc. & St-Jérôme Industries (dépenses)	379.44
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products Ltée	12,033.83
W. Lauzon Inc. (dépenses, règl.)	9,253.44
Lagacé Construction Ltée (dépenses, règl.)	17,727.14
Lavallée & Frère (dépenses, règl.)	28,706.63
Fatima Excavation Ltée (dépenses, règl.)	5,000.00
Ville de Sainte-Rose (paye)	4,323.48
Ville de Sainte-Rose (bonis)	7,650.00
Marcel Gravel (location de valves)	44.00
Campagne Métropolitaine pour la Sobriété (don)	25.00
René Dion (sommations)	15.75
Joseph Bertrand, H.C.S. (sommations)	2.80
J. Hajdamacha (frais de recherches)	56.25
Uldège April (main d'oeuvre, règl. 471)	94.50
Joseph Barrette (main d'oeuvre, règl. 471)	260.00
Fatima Excavation Ltée (dépenses, règl.)	1,638.31
Fatima Excavation Ltée & Fonderie Pont-Viau Ltée (dépenses)	128.00
Fatima Excavation Ltée & Vibrapipe Concrete Products Ltd.	1,653.95
Ville de Sainte-Rose (paye)	5,381.74
J. Guy Drouin (sommations)	17.25
G. Côté (sommations)	5.00
J.P. Noiseux (frais de recherches)	25.00
Jacques Valiquette (frais de recherches)	20.25
Gaétan Nadon (frais de recherches)	87.00
Uldège April (main d'oeuvre, règl. 471)	259.15
Joseph Barrette (main d'oeuvre, règl. 471)	213.00
Ville de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	569.46
Ville de Sainte-Rose (paye)	4,179.18
La Cie de Téléphone Bell du Canada (téléphone décembre)	585.65
La Cie d'Électricité Shawinigan (électricité)	6,199.24
F. Mintiens (frais de recherches)	32.00
Jacques Valiquette (frais de recherches)	34.20
René Dion (frais de recherches)	61.25
R.A. Millette (honoraires 1964)	2,705.00
Ville de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	285.02
Les Publications de Laval Enrg. (impression du journal)	135.00

Les Publications Laval Enrg. (impression du journal de la cité)	\$ 135.00
Receveur Général du Canada (déductions)	1,675.05
Ministre du Revenu de Québec (déductions)	315.70
Syndicat National des Employés de la Cité de Sainte-Rose	67.50
Ville de Sainte-Rose (paye)	3,810.66

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés bien que les paiements soient remis à plus tard.

Ministre du Revenu de Québec (B.Social & Famille)	12,606.46
Monument Labelle	3,500.00
Wilfrid Lauzon Inc.	2,538.75
Desjardins Asphalte Ltée	460.52
Lagacé Construction Ltée	16,361.76
Spino Construction Ltée	5,100.37
Lavallée & Frères Ltée	3,189.62
Valrive Construction Ltée	929.27
Goodall Rubber Company	13.71
Fatima Excavation Ltée	935.58
Bigras Excavation Inc.	4,485.37

NO: 47-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 2-8, cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, en conformité de l'article 2175 du Code Civil, en date du 19 décembre 1964, soit accepté et que le propriétaire du dit lot soit autorisé à le faire enregistrer.

NO: 48-65

Considérant que le tracé de la rue Du Ruisseau projetée aux plans préparés par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, l'un en date du 12 décembre 1964, sous la description suivante: plans montrant la subdivision d'une partie du lot 48 cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval ainsi qu'un autre en date du 12 décembre 1964, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie des lots 2 et 3 du cadastre officiel du village incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

Considérant que ces plans sont présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ces plans n'est que de cinquante pieds (50') mesure anglaise;

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que des maisons sont existantes de chaque côté et que de plus, cette partie de la rue Du Ruisseau est située à l'extrémité d'une partie déjà ouverte sur une largeur de quarante pieds (40');

Pour ces motifs, il est

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

De prier l'honorable ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi 7, du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la cité de Sainte-Rose, la permission d'ouvrir et de maintenir* de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds (50') mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964 et décrite comme suit au dit plan:

Rue Du Ruisseau, lot 48-178, ce lot est borné au nord par une partie du lot 48, par le lot 48-66 et par le lot 48-87, au sud-est par une autre partie de la rue Du Ruisseau, au sud par une partie du lot 48, à l'ouest par la rue Du Ruisseau étant le lot 49-5a.

Rue Du Ruisseau, lot 3-69, ce lot est borné au nord par une partie du lot numéro 3, par les lots 3-7, 3-8, 3-9, 3-10, 3-44, 3-45, 3-48, 3-65, 3-64, 3-63, à l'est par le lot 2-12, au sud par une partie du lot 3, par le lot 3-48, 3-57, 3-51, 3-50, 3-49, 3-47, 3-46 et par une partie du lot 3, à l'ouest par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose et du cadastre incorporé de Sainte-Rose.

NO: 49-65

Considérant que le tracé de la rue Saint-Paul apparaît au plan préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie du lot 47, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de quarante, quarante-cinq et cinquante pieds, mesure anglaise;

Considérant que le conseil est d'avis que ces largeurs sont des largeurs maximum et ne peuvent convenablement pas être augmentées parce que des maisons sont existantes de chaque côté et que de plus, cette partie de la rue Saint-Paul est située entre la rivière des Mille-Îles et la voie de chemin de fer du Pacifique Canadien et par conséquent ne doit supporter qu'une très faible circulation de véhicules;

Pour ces motifs, il est

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

De prier l'honorable ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi 7, du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de la cité de Sainte-Rose, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de quarante (40) quarante-cinq (45) et cinquante (50) pieds mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J.A. Laferrière, a.g., de la cité, en dat du 12 décembre 1964 et décrite comme suit au dit plan:

Rue Saint-Paul lot 47-85, ce lot est borné au nord, par la rivière des Mille-Îles, à l'est par une partie du lot 47, par les lots 47-81, 47-82, 47-79, 47-70, une partie du lot 47, par le lot 47-49, une partie du lot 47, par le lot 47-47, 47-53, 47-61, une partie du lot 47, par le lot 47-62, 47-63, 47-64, 47-65, 47-66, 47-67 et par le lot 47-87, est borné au sud par la voie du Pacifique Canadien à l'est par une partie du lot 47, par le lot 47-34, 47-68, 47-35, 47-36, une partie du lot 47, par le lot 47-37, 47-38, 47-39, 47-84, 47-40, 47-41, par une partie du lot 47, par le lot 47-42, 47-43, 47-54, 47-44, 47-45, 47-55, 47-46, 47-58, 47-59, 47-60, une partie du lot 47 et par le lot 47-86.

NO: 50-65

Considérant que le tracé d'une partie de la rue Bélanger apparaît au plan préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie du lot 47, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de quarante (40) pieds mesure anglaise;

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que des maisons sont existantes de chaque côté et que de plus, cette partie de la rue Bélanger est située à l'extrémité de la dite rue dont la largeur est seulement de cinquante (50) pieds dans toute sa longueur,

Pour ces motifs, il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

De prier l'honorable ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la cité de Sainte-Rose la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de quarante (40) pieds mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964 et décrite comme suite au dit plan:

Rue Bélanger: lot 47-83, ce lot est borné au nord par le lot 47-48, à l'ouest par une partie du lot 48, au sud par le lot 47-11 et à l'est par la rue St-Jacques;

Lot 47-84, ce lot est borné au nord par

le lot 47-26 et 47-39, à l'est par le lot 47-85 étant la rue Saint-Paul, au sud par le lot 47-40 et 47-57, à l'ouest par le lot 47-1 étant la rue Saint-Jacques.

NO: 51-65

Considérant que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie du lot 47 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de quarante (40) pieds mesure anglaise;

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que des maisons sont construites d'un côté et est adjacente de l'autre côté à la voie du Pacifique Canadien et de plus, est destinée uniquement à unir deux rues parallèles soient la rue St-Jacques et la rue St-Paul et d'en faciliter ainsi les travaux de déneigement;

Pour ces motifs, il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

DE PRIER l'honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la cité de Sainte-Rose, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de quarante (40) pieds mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964 et décrite comme suit au dit plan:

Rue, lot 47-86, ce lot est borné au nord par une partie du lot 47, à l'est par la rue St-Paul étant le lot 47-85, au sud par la voie du Pacifique Canadien et à l'ouest par la rue St-Jacques étant le lot 47-1.

NO: 52-65

Considérant que le tracé d'une rue projetée apparaît aux plans préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964, le premier, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie du lot 47, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; le second, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie du lot 2, cadastre officiel du village incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

Considérant que ces plans sont présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de la dite rue;

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ces plans n'est que de cinquante (50) pieds mesure anglaise;

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que aucune construction n'aura façade sur cette dite rue qui est destinée uniquement à créer un chemin d'accès de la rue St-Paul à l'égout collecteur passant dans la ligne de fond des lots ayant front sur la rue Saint-Paul;

Pour ces motifs, il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

De prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la cité de Sainte-Rose, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et laisser maintenir sur une largeur de cinquante (50) pieds mesure anglaise, la rue indiquée aux plans de M. J.A. Laferrière, a.g., de la cité, en date du 12 décembre 1964 et décrite comme suit aux dits plans;

Rue: lot 47-87, ce lot est borné au nord par le lot 47-67, au sud-est par la ligne de division du cadastre incorporé de Sainte-Rose et du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose, au sud par la voie ferrée du Pacifique Canadien, à l'ouest par la rue Saint-Paul.

Rue 2-1, ce lot est borné au nord par le lot 2-2, à l'est par une partie du lot 2, au sud par la voie ferrée du Pacifique Canadien, à l'ouest par la ligne de division du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose et du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose.

NO: 53-65

Considérant que le tracé d'une partie de la rue DuPont projetée apparaît au plan préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964, sous la description suivante: plan montrant la subdivision d'une partie des lots 2 et 3 du cadastre officiel du village incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante et cinquante-cinq pieds mesure anglaise;

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que cette partie de la rue DuPont ne sera jamais construite car d'un côté cette rue longe un parc municipal et que de l'autre elle longe l'arrière des lots déjà construits ayant façade sur la rue Champlain et que de plus, cette partie de la rue DuPont est située à l'extrémité de la dite rue dont la largeur est seulement de quarante (40) pieds dans toute sa longueur;

Pour ces motifs, il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

De prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de la loi 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la cité de Sainte-Rose, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante (50) pieds mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre de la cité, en date du 12 décembre 1964 et décrite comme suit au dit plan:

Rue DuPont: lot 3-68, ce lot est borné au nord par une partie du lot 3, à l'est par le lot 2-28, au sud par le lot 3-66 et 3-67 et à l'ouest par le lot 4-123a étant la rue DuPont et par une partie du lot 4;

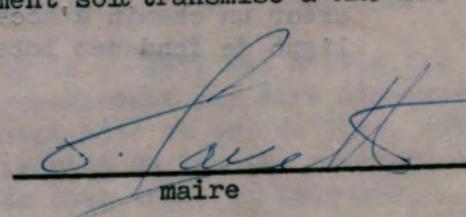
Lot 2-28, ce lot est borné* par une partie du lot 2, à l'est par le lot 2-29 étant le boulevard Archambault, au sud par le lot 2-27 et par le lot 3-68 étant la rue DuPont;

Lot 2-30, ce lot est borné au nord, à l'est et au sud par une partie du lot 2, à l'ouest par le lot 2-29 étant le boulevard Archambault.

Six personnes étaient présentes à l'assemblée.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au lundi 18 janvier 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à MM. les échevins A.Jasmin et G. Vézina.


maire


secrétaire

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN DEUXIÈME AJOURNEMENT de la séance du 4 janvier 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 18 janvier 1965, à 8.30

heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins J.J. Stafford, Albert Grothé, ~~Mathieu~~ et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, secrétaire.

O.L. NO: 54-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

QUE la compagnie d'assurances "The Prudential Assurance Co., Limited" soit autorisée à émettre un cautionnement pour la cité de Sainte-Rose, au montant que le juge déterminera et qui ne sera pas moindre que le double du montant offert dans chacune des causes en expropriation actuellement pendantes devant la cour, relativement à l'expropriation de terrains pour le parc industriel.

QUE son Honneur le Maire et le greffier, s'il y a lieu, soient autorisés à signer toutes les formules, à ce sujet.

NO: 55-65

ATTENDU que la Cité de Sainte-Rose a reçu une offre de la Canada Flooring Ltd., en date du 9 décembre 1964, pour s'établir dans les limites de la Cité;

ATTENDU que l'établissement de cette industrie est de nature à favoriser l'emploi de main-d'œuvre dans la municipalité et apportera une forte contribution au point de vue revenu et évaluation;

ATTENDU qu'il est avantageux pour les contribuables que ladite compagnie s'établisse dans les limites de la Cité de Sainte-Rose;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

QUE la Cité accepte l'offre faite par Canada Flooring Ltd., en date du 18 janvier 1965, le tout sujet à l'acceptation de tous les règlements et procédures par les autorités compétentes, et sujet également à l'approbation du Conseil juridique de la Cité. Voir résolution 120-65

NO: 56-65

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport du chef de police, M. Gérald Cappelli, pour l'année 1964, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 57-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une invitation pour célébrer l'Inauguration Officielle de la Caisse Populaire de Sainte-Rose qui aura lieu dimanche le 24 janvier 1965, à 2.00 heure p.m.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'invitation soit acceptée.

NO: 58-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de Mme Lucienne Thérien, du 11,940 rue Michel Sarazin, Cartierville, en date du 12 janvier 1965, dans laquelle elle avise la cité de la démolition de son camp situé au 15 Terrasse Bélanger;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande de Mme Lucienne Thérien soit acceptée et que copie de sa lettre soit transmise à nos évaluateurs.

NO: 58-65 -A

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de cinq cent dollars (\$500.00) chacun soit voté et payé comme octroi pour l'année 1965, à la Société St-Vincent-de-Paul de Ste-Rose et à la Société de St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-de-Laval.

NO: 59-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de M. William Foyle, président, en date du 13 janvier 1965, dans laquelle il soumet un rapport pour l'année 1964, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que copie de la dite lettre soit transmise aux échevins, pour étude.

NO: 60-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une requête des propriétaires de taxi, relativement à l'augmentation des assurances, des réparations, de l'essence, etc..., en date du 12 janvier 1965, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit reportée à une séance subséquente, pour une étude plus précise.

NO: 61-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales, en date du 7 janvier 1965, relativement à l'émission d'obligations de \$1,190,000.00 émises en vertu des règlements nos. 423, 433, 446, 462, 463, 465 et 469, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée, tel que lu.

NO: 62-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de M. Robert Chatel du 266, boul. Ste-Rose, en date du 13 janvier 1965, relativement à une plainte pour sa taxe d'eau de 1964, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que sa demande soit refusée, étant donné que les services d'aqueduc desservent la bâtisse dans laquelle M. Robert Chatel occupe un local commercial.

NO: 63-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre du Choeur des Mille-Îles de Ste-Rose, en date du 11 janvier 1965, relativement à une demande d'aide financière;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de cent dollars (\$100.00) soit voté et payé au Choeur des Mille-Îles de Ste-Rose pour leur aider à défrayer une partie des dépenses d'opérations annuelles .

NO: 64-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une demande de permis de construction numéro 65-1, relativement à la construction d'un abri d'auto commun reliant deux maisons, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit refusée, étant donné qu'elle ne rencontre pas les exigences du règlement de zonage numéro 496.

NO: 65-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur Robert Labelle soit nommé assistant-greffier, en l'absence de Monsieur Roger Pominville, ing.p., greffier, actuellement à l'hôpital.

NO: 66-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une demande de publicité destinée à inviter la population aux festivités du Carnaval des Sapins de Ste-Rose, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit adressée directement à la Commission des Loisirs, étant donné que ce carnaval relève de la dite commission.

NO: 67-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 48, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J.A. Laferrière, a.g., en conformité de l'article 2175, du Code Civil, en date du 12 décembre 1964, soit accepté et que le propriétaire du dit lot soit autorisé à le faire enrégistrer, après que les exigences du règlement numéro 443 auront été respectées.

NO: 68-65

Considérant que certains contribuables de la Place Sainte-Claire prétendent avoir acquitté le coût d'installation des services d'aqueduc et d'égouts en regard de leur maison d'habitation à Monsieur Sarto Morel, en lui versant la somme de huit cent cinquante dollars (\$850.00) pour valoir jusqu'à concurrence de tel coût;

Attendu que Monsieur Sarto Morel qui depuis cette date d'acquittement des sommes mentionnées ci-haut, a fait faillite et est décédé, sans avoir préalablement remis les sommes ainsi perçues, à la Cité de Ste-Rose;

Considérant qu'aucune taxe spéciale locale n'a été imposée pour tels travaux;

Considérant que le coût de tels travaux conformément à la perte subie par la Cité de la somme perçue par Monsieur Sarto Morel, doit être supporté par le fonds général de la Cité;

Considérant qu'aucune taxe spéciale locale ne peut en conséquence être imputée à tels contribuables;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Qu'il soit et il est constaté aux livres comptables et aux règlements de la Cité, qu'aucune taxe spéciale locale n'est ni n'a été imposée aux contribuables de la Place Sainte-Claire, pour l'installation des services d'égouts et d'aqueduc, lequel coût n'a pas été remboursé à la Cité par Monsieur Sarto Morel, vu son incapacité financière et qu'en conséquence, il y a lieu de reporter au compte du fonds général de la Cité, cette mauvaise dette de M. Sarto Morel.

NO: 69-65

Considérant que le secrétaire a reçu une lettre en date du 12 septembre 1965, relativement à une plainte formulée par quatre (4) restaurateurs du quartier "Est", à l'effet que la Commission des Loisirs opère un restaurant à la patinoire du parc Notre-Dame-de-Laval;

Considérant que ces dits restaurateurs prétendent que le district où ce restaurant fait affaire est situé dans une zone non commerciale et que des permis de commerce ont déjà été refusés dans cette zone;

Considérant que ces dits restaurateurs demandent au conseil de la Cité de bien vouloir intimer aux Loisirs de Sainte-Rose l'ordre de cesser tout commerce dans le plus bref délai possible;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

ET UNANIMENT RESOLU

Que le secrétaire soit autorisé de bien vouloir demander à l'aviseur de la cité, Me Emé Lacroix, une opinion légale concernant l'opération de ce restaurant à la patinoire du parc Notre-Dame-de-Laval;

Que copie de la dite résolution et l'opinion de l'aviseur légal soient transmis à la Commission des Loisirs de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au lundi 25 janvier 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à MM. les échevins Armand Jasmin et Gérard Vézina.

S-Jac H
maire

J. P. B. H.
assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN TROISIEME AJOURNEMENT de la séance du 4 janvier 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 25 janvier 1965, à 8.30 heure p.m.,

à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Gérard Vézina et Marc Poirier formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 70-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Fédération Canadienne des Employés de Services Publics, en date du 21 janvier 1965, relativement à une invitation pour rencontrer les représentants de la cité de Sainte-Rose à une séance de négociation, vendredi le 29 janvier 1965, à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose;

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'étant donné que Monsieur Roger Pominville, ing.p., greffier, qui s'occupe normalement des discussions entre le Syndicat National des Employés Municipaux de Sainte-Rose et la Cité de Sainte-Rose, est actuellement hospitalisé et qu'il projette de reprendre son travail sous peu, que le conseil de la cité attende le retour de M. Pominville avant d'entreprendre toute négociation entre le Syndicat National des Employés Municipaux et la Cité de Sainte-Rose.

NO: 71-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre, en date du 20 janvier 1965, relativement à une demande formulée par M. Wilfrid Sauvé du 38 rue Pointe-Cyr pour couper et transporter à ses frais des arbres qui doivent être abattus lors des travaux destinés à prolonger la rue Naud;

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé à entrer en communication avec l'ingénieur-conseil de la cité pour déterminer avec exactitude les arbres qu'il faut couper. De plus, M. Wilfrid Lauzon devra remplir un écrit par lequel il dégage la cité de Sainte-Rose de toutes responsabilités.

NO: 72-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 129, du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J.A. Laferrière, a.g., en vertu de l'article 2175 du Code Civil, en date du 4 janvier 1965, soit accepté et que le propriétaire du dit lot soit autorisé à le faire enregistrer après que les exigences du règlement numéro 443 auront été respectées.

NO: 73-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 84 du cadastre officiel du Village Incorporé de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J.A. Laferrière, a.g., en vertu de l'article 2175 du Code Civil, en date du 22 décembre 1964, soit accepté et que le propriétaire du dit lot soit autorisé à le faire enregistrer après que les exigences du règlement numéro 443 auront été respectées.

NO: 74-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, en date du 18 janvier 1965, relativement au troisième congrès annuel qui aura lieu à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal, les 28 février, 1er et 2 mars 1965;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Germain Frappier soit délégué pour assister au troisième congrès annuel de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra les 28 février, 1er et 2 mars prochain, à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal;

Que le trésorier soit autorisé à payer le coût d'enregistrement au montant de vingt-cinq dollars (\$25.00).

NO: 75-65

Les membres du conseil étudient les formules de demande de cautionnement de la compagnie d'assurances "The Prudential Insurance Co. Ltd.", requérant la compagnie d'émettre les cautionnements nécessaires dans chaque cas d'expropriation pour le double du montant de l'offre faite à chacun des expropriés pour l'expropriation de terrains dans le parc industriel;

De plus, dans cette formule de demande, la cité de Sainte-Rose s'engage à rembourser la compagnie d'assurances au cas où celle-ci devrait payer les expropriés et remplir les obligations de la cité, relativement aux expropriations;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

QUE la dite demande de cautionnement soit approuvée suivant toutes ces conditions;

QUE Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité tous les documents nécessaires à cet effet.

NO: 76-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de Monsieur Robert Labelle officier-rapporteur pour le référendum du 23 janvier 1965 soit accepté tel que lu.

NO: 77-65

Le conseil prend connaissance d'une demande de Monsieur Simon Joly, concernant un projet de tracé de rues sur la terre numéro 251 de la paroisse de Sainte-Rose;

Après explications de part et d'autre, M. S. Joly retire sa demande;

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit considérée comme classée.

NO: 78-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'aviseur légal de la cité, Me Emé Lacroix, c.r., soit autorisé à préparer un règlement amendant le règlement de zonage numéro 496 pour permettre la construction de bâtiments de classe multifamiliale R-4 dans les arrondissements numéros 18, 19, 24 et 25 dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 79-65

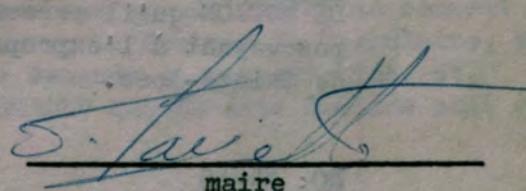
Le Conseil prend connaissance d'une lettre des procureurs de M. Jules Sauriol, relativement à ses taxes foncières, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que copie de sa lettre soit transmise à nos aviseurs légaux pour connaître leur opinion à cet effet.

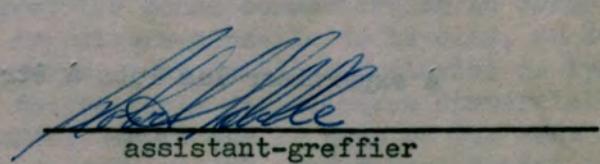
NO: 80-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé à faire préparer un certificat d'appréciation pour tous les services rendus par M. P.E. Fortin, pendant plus de vingt-cinq (25) ans, au département de la Police de la cité de Sainte-Rose.

L'assemblée est levée.



maire



assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 1er février 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marc Poirier formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

Sur une question de privilège, Monsieur l'échevin Gérard Vézina demande la parole à Son Honneur le Maire. Ce privilège lui étant accordé, Monsieur l'échevin Gérard Vézina se justifie auprès du conseil municipal et des contribuables des accusations portées contre lui dans certains journaux.

NO: 81-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal des assemblées du 4, 11, 18 et 25 janvier 1965 soit adopté, sauf le nom de monsieur l'échevin Marc Poirier qui a été inscrit par erreur comme étant présent au deuxième ajournement de la séance du 4 janvier 1965, tenue le 18 janvier 1965, devra être rayé.

NO: 82-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
QUE la résolution numéro 55-65 soit rescindée.

En amendement,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
QUE la résolution numéro 55-65 soit maintenue.

La résolution présentée en amendement est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford et Albert Grothé;

Votent contre: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier;

La résolution présentée en amendement est donc adoptée sur division.

NO: 83-65
Monsieur l'échevin Gérard Vézina donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'expropriation des terrains de la terre 56, dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 84-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que M. J.A. Laferrière, a.g., soit autorisé à expertiser les lots à être expropriés sur la terre 56, le cas échéant.

NO: 85-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Me Gilles Hébert, en date du 28 janvier 1965, relativement à l'exproprié M. André Christin, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit transmise à Son Honneur le Maire afin qu'il puisse y donner suite.

NO: 86-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Patronage Jean Le Prévost, en date du 15 janvier 1965, relativement à une demande de publicité sur la délinquance juvénile, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée, étant donné que le mouvement est en dehors des limites de l'Île Jésus et, que de plus, le budget est épuisé pour ce genre de publicité.

NO: 87-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'assistant-greffier soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation 1964 les mutations de propriétés opérées durant les mois d'octobre et novembre 1964, dans la cité de Sainte-Rose, tel que certifié par le régitrateur en date du 7 janvier 1965.

NO: 88-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Ministère de la Voirie ainsi que du notaire Léo Taillefer, relativement à une demande de fourniture de titres de propriété pour les lots P.60 et P.61, P.97-118 et P.97-117-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose;

Considérant que la cité de Sainte-Rose ne semble pas être en possession de ces titres,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil se déclare dans l'impossibilité de se rendre à la demande du Ministère de la Voirie et de Me Léo Taillefer.

NO: 89-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises, en date du 22 janvier 1965, relativement à une demande de souscription à la campagne annuelle de charité qui se tiendra du 7 au 22 mars prochain à travers tout le diocèse de Montréal;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée.

NO: 90-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Jacques Bélanger, coordonateur du Tour du St-Laurent Cycliste Inc., relativement à une demande pour le droit de passage lors du tour du St-Laurent le 31 juillet 1965;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil de la cité de Sainte-Rose autorise le passage de la caravane du Tour du St-Laurent Inc., dans les limites de la cité de Sainte-Rose, le 31 juillet 1965, et que de plus, il s'engage à assurer l'ordre requis, à cet effet.

NO: 91-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Cercle des Fermières de Sainte-Rose, en date du 20 janvier 1965, relativement à une invitation à une soirée familiale qui aura lieu le 6 février 1965, à 9.00 heure p.m., à la Salle Paroissiale de Ste-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 92-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'Association Canadienne Contre La Dystrophie Musculaire, en date du 13 janvier 1965, relativement à une demande de souscription, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée.

NO: 93-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils de la cité, en date du 26 janvier 1965, relativement au prolongement de l'égout pluvial de 170 pieds pour permettre de desservir la future école des sciences commerciales

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan et les renseignements contenus dans la lettre de l'Etude C.E. Gravel, ing.con., soient transmis à la firme De Guise, après vérification par l'ingénieur de la cité.

NO: 94-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur l'échevin Albert Grothé soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois, en remplacement de Monsieur l'échevin J.J. Stafford.

NO: 95-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre en date du 21 décembre 1964, relativement à une demande pour accepter les corrections d'ordre techniques pour le lot 48-153 (rue Des Erables) et le lot 48-161 (rue de la Montagne),

IL EST UNANIMENT RESOLU que les dites corrections d'ordre techniques soient acceptées, tel que présenté par l'arpenteur-géomètre.

NO: 96-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Ministère de la Santé, en date du 27 janvier 1965, à l'approvisionnement en eau potable durant la période de l'été, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 97-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales, en date du 28 janvier 1965, relativement à la tenue de deux séances d'arbitrage prévues pour mardi, le 9 février 1965, à 10.00 a.m. et 2.00 p.m., au bureau du greffier, entre la cité de Sainte-Rose et le Syndicat National des Policiers de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que copie de la dite lettre soit transmise à M. Arthur Matteau, aviseur patronal de la cité.

NO: 98-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le permis numéro 65-1 concernant la construction d'un abri d'auto. commun reliant deux maisons soit accepté.

NO: 99-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une demande de publicité du Journal Ille Jésus, relativement à la semaine d'encouragement des travaux d'hiver, et,

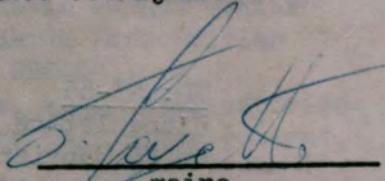
IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée.

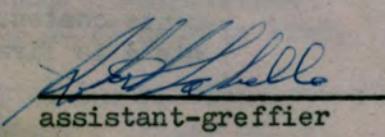
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au lundi le 8 février 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à M. l'échevin Marcel Gravel.

Soixante-quinze (75) personnes étaient présentes à l'assemblée.

A onze heure p.m., la séance est ajournée.


maire


assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 1er février 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 8 f évrier 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina, Marc Poirier et Marcel Gravel formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 100-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 1er février 1965 soit adopté, tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 101-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Conférence St-Vincent-de-Paul, en date du 5 février 1965, dans laquelle elle remercie sincèrement le conseil municipal de l'octroi de cinq cent dollars (\$500.00) pour l'année 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée telle que lue.

NO: 102-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans montrant les subdivisions des parties de lot no. 2-8, 2, 2 et 3, 47 et 48, du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, tels que faits et préparés par M. J.A. Laferrière, a.g., en conformité de l'article 2175, du Code Civil, en date du 12 décembre 1964, soient acceptés et que le propriétaire des dits lots soit autorisé à les faire enregistrer.

NO: 103-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire préparés par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, pour des travaux d'égouts sanitaires, aqueduc, pavage et chaînes sur la rue Plateau Ouimet, soient acceptés;

Que l'ingénieur-conseil de la cité soit autorisé à soumettre lesdits plans à la Régie d'Epuration des Eaux et au Ministère de la Santé pour approbation;

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé de bien vouloir préparer le dit règlement.

NO: 104-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'aviseur légal de la cité, Me Emé Lacroix, c.r. soit autorisé à préparer le règlement numéro 490 concernant la construction de travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égouts sanitaires, de fondation, ~~et appuyer~~ sur les rues Valdombre et Grignon.

NO: 105-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "3", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 28 janvier 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 106-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à payer ceux encore dus:

Landry Automobile Ltée	\$ 240.80
Garage H. Fortin	151.76
Fortin Auto Service	36.60
Quincaillerie Ste-Rose Reg'd.	185.63
Thibault & Desjardins Ltée	1,266.89
Back River Quarries Ltd.	1,002.05
Toilet Laundries Ltd.	17.55
Imprimerie Châtelain Ltée	505.87
E.Roger Fortin	120.00
Les Librairies Pilon Inc.	231.13
Mendoza David	68.45
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau,	4,914.00
André Cloutier	150.55
Ste-Rose Petroleum	204.74
Georges Fortin	259.78
Shell Du Canada Ltée	1,260.00
Francis Hankin Co. Ltd.	717.57
Magasin Labelle Enr'g.	25.98
Hervé Forget	175.62
The Canadian Salt Co. Ltd.	183.04
Domtar Chemicals Limited	377.57
Ste-Rose Auto Parts Inc.	68.74
Courrier de Laval	95.00
Beacon Press Limited	25.00
Fernand Paquette	61.29
J.André Laferrière, a.g.	875.00
Restaurant Ste-Rose	304.42
Estampe Larex Enrg.	282.39
Delorme & Frère (vitrerie)	27.61
Au Dragon Forcé	427.96
Fonderie Pont-Viau Ltée	13.25
The Foxboro Co. Ltd.	52.10
Owl Lite Equipment Ltd.	50.80
C.O. Monat & Cie Ltée	162.48
Studio Maurice Roy	20.00
J.P. Paquette	25.00
Canadian Charts & Supplies Ltd.	13.00
Gestetner (Canada) Ltée	57.88
Armand Boutet	1,781.68
Garage Charbonneau Ltée	119.21
La Corporation des Produits Para	133.63
La Revue Municipale	24.00
Paul E. Bourbonnais	449.96
Lucien Dagenais & Fils Ltée	1.83
Ivon Boulanger Ltée	1,864.91
Frink of Canada	4.05
Mario Dugré	8.69
Laverdure Inc.	19.50
Canadian Industries Ltd.	186.03
Canada Colors and Chemicals Ltd.	682.64
Lagacé Construction Ltée (factures)	2,118.82
Lavallée & Frère Ltée	78.50
Charles Ed. Gravel	11,959.78
Cité de Ste-Thérèse	36.74
Hubert Transport Inc.	20.89
Vibrapipe Concrete Products Ltd.	15.31
National Typewriter Inc.	30.74
Opinions de l'Ile Jésus	75.00
Furnace Engineering Co. (Canada) Ltd.	19.82
Roseval Inc.	567.49
Walter Kidde & Company of Canada Ltd.	3.75
Les Equipements Laval Ltée	136.00
St-Eustache Transport Inc.	2.25
Quincaillerie A & M	56.57
Brouillette Gas & Welding Supplies Ltd.	8.21

Archambault Ste-Rose Ltée	\$ 203.31
Raymond Limitée	6.40
Delisle Limitée	55.28
Géo-Topo Limitée	147.07
A.W. Sport Inc.	112.04
Le Journal de l'Île Jésus	75.00
Daigle & Frère Mfr. Ltée	69.96
The Hughes/Owens Company Ltd.	32.66
Pitney-Bowes of Canada Limited	41.34
Thérien Frères Limitée	44.71
Les Cuisines G. Miller Inc.	60.00
Superior Propane Limited	3.18
La Jeune Chambre de Ste-Rose	29.75
Houle & Frère Inc.	625.00
Olivier Industries Ltd.	625.00
Lord & Compagnie Ltée	1,825.00
Marcel Simard	199.50
Paul Gagnon	5,442.82
Banque Provinciale du Canada (intérêts & frais)	7,662.19
Ministre des Finances (taxe d'amusement)	317.87
Fernand Murphy (taxe d'amusement)	39.32
Banque Provinciale du Canada (échéance & coupons)	9,565.00
Ville de Rosemère	249.60
Ville de Fabreville	937.60
Ville de Vimont	376.80
Ministre des Finances (cour municipale)	135.00
New York Life Insurance Co. (assurance-groupe)	655.85
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,073.34
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,163.72
Lagacé Construction Ltd.	23,159.76
Lagacé Construction Ltd. (certificats)	1,124.68
Lavallée & Frère (certificats)	1,594.81
Fatima Excavation Inc. & Fonderie Pont-Viau Ltée (certificats)	639.98
Fatima Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products (certificats)	3,823.28
Fatima Excavation Inc.	11,056.35
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products (certificats)	10,714.18
Bigras Excavation Inc.	25,394.72
Joseph Barrette (main d'œuvre, règl. 471)	289.00
Armand Jasmin (cour municipale)	3.00
Roger Charbonneau (cour municipale)	3.00
Jacques Fortin (cour municipale)	2.00
Pierre Lamothe (cour municipale)	3.00
Cité de Sainte-Rose	344.23
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,141.57
Les Glacières Ste-Rose Inc. (service de vidangeurs)	1,389.99
Les Glacières Ste-Rose Inc. (" " ")	1,389.99
Jean-Louis Arcand (publicité, re: industrie)	100.00
Receveur Général du Canada (timbres de poste)	500.00
Jacques Valiquette (sommations)	8.00
Ministre des Finances (licences 1965)	56.60
La Cie de Téléphone Belle du Canada	572.47
La Cie d'Électricité Shawinigan	1,671.72
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,553.96
Receveur Général du Canada (déductions)	1,104.30
Ministre du Revenu de Québec	630.25
Syndicat National des Employés de la cité de Ste-Rose	53.25
Lucien Vermette (référendum)	25.00
Mme Lucien Vermette (")	25.00
Maurice Manseau (")	25.00
Israel Jasmin (")	25.00
Mozé Larocque	25.00
G. Hébert	25.00
Edward Corner	25.00
Roger Désormeaux	25.00
Pierre Mercier	18.00
Mme M. Deblois	18.00
Mme J. Dagenais	18.00
Mme F. Ouimet	18.00
Mme M. Côté	18.00
Mme Roger Forget	18.00
Mme V. Lemire	18.00
Mme L. Ferland	25.00
M. Alain Gilbert	50.00
Robert Labelle	18.00
Francine Vanier	"

Marcel Thibault (référendum)	\$	18.00
Fernand Murphy "		35.00
Jean-Louis Arcand "		50.00
Le Choeur des Mille-Îles de Ste-Rose (octroi)		100.00
Association Québécoise-Technique de l'Eau (congrès)		25.00
Société St-Vincent-de-Paul de Ste-Rose (octroi)		500.00
Société St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-de-Laval (octroi)		500.00
Club de Réforme de Montréal Inc. (promotion industriel)		34.09
Jacques Valiquette (frais de recherches)		20.70
J.T. Muise (frais de recherches)		63.00
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)		142.95
Cité de Sainte-Rose (paye)		
Ministre des Finances (taxe d'amusement)		61.79
Fernand Murphy (taxe d'amusement)		8.62
J.T. Muise (frais de recherches)		9.00
Ministre des Finances (cour municipale)		60.00
Ville de Rosemère (cour municipale)		147.20
Ville de Fabreville (")		488.00
Ville de Vimont (")		51.20

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés bien que les paiements soient remis à plus tard.

Ministre du Revenu de Québec (B.E. Social & Famille)	12,545.26
Monument Labelle	3,500.00
Wilfrid Lauzon Inc.	2,538.75
Desjardins Asphalte Ltée (retenues)	460.52
Lagacé Construction Ltée (retenues)	17,957.58
Spino Construction Ltée (retenues)	5,100.37
Lavallée & Frère Ltée	1,594.81
Valrive Construction Ltée (retenues)	929.27
Goodall Rubber Company	13.71 dt.
Fatima Excavation Ltée (retenues)	2,659.98
Bigras Excavation Inc. (Retenues)	8,497.47

NO: 107-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "3", en faveur de Fatima Excavation Ltée, relativement aux règlements numéros 479, 480, 481 et 483, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 5 février 1965, ainsi que les travaux supplémentaires suivants:

- 1o Réparation temporaire du pavage sur le boulevard Sainte-Rose;
- 2o Valve sous pression au lieu d'une valve ordinaire, coin de la rue Naud et de la rue Des Patriotes;
- 3o Abattage d'arbres non prévu au contrat sur la rue Naud;
- 4o Réfection de M-H coin de la rue Naud et de la rue Des Patriotes;
- 5o Abaissement d'entrées d'égouts et d'aqueduc sur les rues Mont-Royal et boulevard Sainte-Rose;
- 6o Remplacement d'un tuyau de B.A. 48" dia. par un ponceau en béton armé coulé sur place, rue Des Patriotes;
- 7o Réfection du puisard et du regard d'égout

soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 108-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier de la cité soit autorisé à faire *les cartes imprimées les états de compte ainsi que *les reçus de taxes et à acheter et l'équipement nécessaire au système de perception.

NO: 109-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Pour donner suite à la résolution numéro 68-65, que le coût des services d'aqueduc et d'égouts, au montant de huit cent cinquante dollars (\$850.00) déjà payé par les propriétaires ci-dessous mentionnés, à Monsieur Sarto Morel, soit rayé des livres de la cité de Sainte-Rose.

Lot 86-17 - Eric D. Muir	voir résolution 122-65
86-20 - George J. Porteous	
86-54 - Rolland Morrissette	
86-59 - Yvon Labelle	
86-62 - Louis Forget	
86-71 - Léo A. Scodggins	
86-73 - Charles-Edouard Léger	
86-79 - René Bouchard	
86-26 - Eric J. Hanson	
86-31 - Jean-Guy Lépine	
86-33 - Raymond Demers	
86-32 - Jean-Luc Noiseux	
86-34 - René J. Drouin	
86-42 - Islwyn Hughes	
86-56 - Mme Lucien Chaussé	

NO: 110-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que le trésorier de la cité soit autorisé à prendre les procédures nécessaires pour recenser les logis de la cité, à engager le personnel nécessaire et à payer les frais à raison de vingt-cinq sous (\$0.25) par logis recensé et dix sous (\$0.10) par logis vacant, le tout devant être fait à la satisfaction des autorités.

NO: 111-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que le trésorier de la cité soit autorisé à demander des soumissions pour la mise en force d'une flotte d'assurance automobile couvrant tous les autos, camions et machineries appartenant à la cité pour les limites de deux cent mille dollars (\$200,000.00) et cinq cent mille (\$500,000.00) de responsabilités publiques et dommages matériels, deux cent-cinquante dollars (\$250.00) déductible pour collision ainsi que la protection pour le feu et le vol.

NO: 112-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Fernand Murphy, c.a., trésorier de la cité de Sainte-Rose est par les présentes autorisé pour et au nom de la cité de Sainte-Rose à recevoir de temps à autre, jusqu'à avis contraire tous les relevés de compte (livrets de banque) les billets, traites, chèques, autres effets et pièces justificatives s'y rapportant, à signer un reçu à ces fins et ce sur la formule en usage à ladite Banque et cela pour tous les comptes de la cité de Sainte-Rose.

NO: 113-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'estimation préliminaire pour le remplissage de l'ancien fossé Des Patriotes, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 8 février 1965, soit acceptée et que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire exécuter les dits travaux dans le plus bref délai possible.

NO: 114-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'une pension de cent dollars (\$100.00) par mois soit voté et payé à M. Charles Ouimet, durant l'année 1965, en considération des nombreuses années de services rendues à la cité de Sainte-Rose.

NO: 115-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement amendant le règlement numéro 496 concernant le zonage dans les arrondissements numéros 18, 19, 24 et 25 dans la cité de Sainte-Rose soit adopté en ajoutant au paragraphe "a" du dit règlement les mots suivants: "Les lots situés en bordure du côté "Est" de la rue Des

Patriotes (6) entre le Chemin de l'Equerre (8) et le lot 250-13 (exclus). Ces lots sont situés dans les arrondissements numéros 18 et 24 dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 116-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose s'engage à payer une partie du coût des frais de placement pour l'enfant Lise Lefebvre ayant feu et lieu dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 117-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 28 janvier 1965, du Club Kinsmen Ste-Rose, relativement à une demande pour recevoir les Clubs Kinsmen de St-Jérôme, Ste-Thérèse, St-Vincent-de-Paul et Auteuil en guise d'appréciation pour les différents services rendus par ces clubs à la population, en général;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil de la cité de Sainte-Rose accepte de donner une réception en l'honneur des membres des clubs Kinsmen mentionnés plus haut, le 13 mars prochain, à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose.

NO: 118-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du notaire Jean-Paul Latour ainsi que de M. J.A. Gagnon du 4761 est, rue Notre-Dame, concernant un lot affecté d'une servitude rétrocédé par Mme Juliette Boisvert, le 27 mai 1964, à la cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la cité de Sainte-Rose respecte les termes du contrat intervenu entre Mme Juliette Boisvert et elle-même et que copie de la dite résolution soit transmise à M. J.A. Gagnon.

NO: 119-65

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre en date du 4 février 1965 des Placements Sainte-Rose Inc., demandant au conseil de bien vouloir cesser de transporter des déchets, de la neige ou des rebuts de tout genres sans avoir au préalable une résolution écrite de la direction de la compagnie, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 120-65

Considérant que la phrase suivante "Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la cité" a été omise par oubli à la suite de la résolution numéro 55-65,

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite phrase soit ajoutée à la résolution numéro 55-65.

NO: 121-65

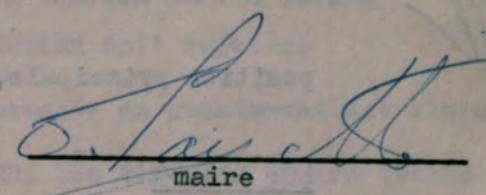
Monsieur l'échevin J.J. Stafford donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement amendant le règlement de zonage numéro 496 de façon à permettre l'établissement de restaurants pouvant desservir les personnes fréquentant les terrains de jeux dans la cité de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

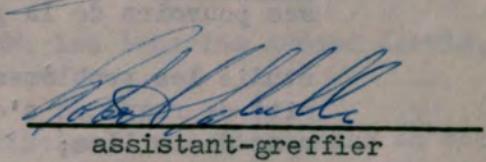
Que la présente séance soit ajournée au lundi le 15 février 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil.

Quinze personnes étaient présentes à l'assemblée.

La séance est ajournée.



Olier Payette
maire



Robert Labelle
assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN TROISIEME AJOURNEMENT de la séance du 1er février 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 15 février 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina, Marc Poirier et Marcel Gravel formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 122-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 février 1965 soit adopté tel que transmis aux membres du conseil;

Que les mots à la quatrième ligne du paragraphe "1" de la page 1021 du livre des minutes se lisant comme suit:"soit rayé", soient remplacés par les mots suivants:"soit considéré comme ayant été payé à la cité de Sainte-Rose".

NO: 123-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

"Sur motion dûment proposée, il est résolu que les services professionnels du Bâtonnier Jean Martineau, c.r., et de Me Emé La-croix, c.r., soient retenus pour représenter le Conseil Municipal, les contribuables et toute la population de la ville, cité, etc., devant le Comité des Billes Publics de la législature de la Province de Québec ou devant toute autre autorité compétente pour entre autres, protester vigoureusement contre les visées anti-démocratiques et impratiquables pour tenter de les mettre en vigueur, ainsi que pour représenter le conseil municipal, les contribuables et toute la population de la ville, cité de Sainte-Rose dans la défense de leurs intérêts vitaux, menacés par les recommandations dudit Rapport Sylvestre"

En amendement,
Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

Que la dite résolution soit rejetée.

La résolution présentée en amendement est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier;

Votent contre: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

La Proposition principale est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J.

Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;
Votent contre: MM. les échevins
Gérard Vézina et Marc Poirier;

Le vote étant majoritaire sur la proposition principale, celle-ci est donc adoptée sur division.

NO: 124-65 Considérant qu'un gouvernement démocratique tient ses pouvoirs de la population et est élu pour réaliser ses désirs;

Considérant que la Commission Sylvestre, qui a étudié les problèmes intermunicipaux de l'Île Jésus, a reçu une majorité de requêtes s'opposant à l'annexion, à la fusion, ou au regroupement des villes;

Considérant que la Commission n'a tenu aucun compte de ces requêtes et a proposé, dans son rapport préliminaire comme dans son rapport final, la fusion massive des entités municipales, projet soumis par un seul groupe;

Considérant que les contribuables de Sainte-Rose et de sept autres villes se sont prononcés catégoriquement contre un tel projet lors de référendums ou de requêtes officielles;

Considérant qu'un tel regroupement ne tient aucun compte des réalités sociales et géographiques de l'Île Jésus, ni du fondement démocratique de l'administration municipale;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

Et résolu que le rapport de la Commission Sylvestre soit rejeté parce que non conforme aux besoins, aspirations et à la volonté clairement exprimée lors du référendum tenu le 23 janvier dernier.

Que copie de cette résolution soit envoyée à L'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre, à l'hon. Pierre Laporte, ministre des Affaires Municipales et à l'Hon. Daniel Johnson, Chef de l'Opposition;

En amendement,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

Que la dite résolution soit rejetée;

La résolution présentée en amendement est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier;

Votent contre: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

La proposition principale est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

Votent contre: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier;

Le vote étant majoritaire sur la proposition principale, celle-ci est donc adoptée sur division.

NO: 125-65 Considérant que les municipalités ayant reçu un mandat clair et précis de leurs populations de s'opposer à la fusion, à l'annexion ou au regroupement ont résolu de prendre les mesures nécessaires à cette fin;

Considérant que la cité de Sainte-Rose est du nombre des municipalités chargée de ce mandat;

Considérant que les municipalités ont résolu de souscrire les fonds nécessaires à cette lutte, selon leurs populations; comme il en avait été convenu lors de la première souscription;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

Et résolu qu'un montant de mille dollars soit souscrit au Conseil Intermunicipal de l'Île Jésus pour les fins de cette lutte;

En amendement,
Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

Que la dite résolution soit rejetée;

La résolution présentée en amendement est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier

Votent contre: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

La proposition principale est alors mise au vote;

Votent pour: MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel;

Votent contre: MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier;

Le vote étant majoritaire sur la proposition principale, celle-ci est donc adoptée sur division.

NO: 126-65

Considérant que le conseil de la cité de Sainte-Rose a reçu toutes les approbations requises par la loi, en conformité avec le règlement numéro 498;

Considérant qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis à date et à venir;

Considérant que le conseil n'a pas en mains les fonds nécessaires pour voir à payer lesdits certificats et travaux exécutés à date ou à être exécutés très prochainement;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de trente-cinq mille dollars (\$35,000.00) en conformité avec le règlement numéro 498, à la Banque Provinciale du Canada de Sainte-Rose, par billets payables sur demande, à un taux d'intérêts n'excédant pas 5 3/4% l'an, en l'attente d'émissions d'obligations;

Que Son Honneur le Maire et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose le ou les billets nécessaires à cet effet.

NO: 127-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Choeur des Mille-Îles de Sainte-Rose, en date du 11 février 1965, dans laquelle il remercie très sincèrement le conseil de la cité pour l'octroi accordé à leur mouvement, et, elle est acceptée, tel que lu.

NO: 128-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une carte de sincères remerciements de Monsieur et Madame J.-Noel Lavoie, à l'occasion du décès de Monsieur Zéphirin Lavoie, et, elle est acceptée, tel que lu.

NO: 129-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'une demi-page de publicité soit votée et payée à l'Ecole Protestante de la municipalité de Laurenvale, au montant de trente dollars (\$30.00) pour une annonce dans le livre des finissants 1964-1965.

NO: 130-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Paroisse Notre-Dame de Laval, en date du 10 février 1965, dans laquelle Monsieur le Curé Lévesque remercie le conseil de la cité pour l'octroi accordé à la Société St-Vincent-de-Paul de sa paroisse, et, elle est acceptée, tel que lu.

NO: 131-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil

du rapport du surintendant de l'Usine de Filtration, M. Germain Frappier, pour le mois de janvier 1965, et, il est accepté sans commentaire.

RL
NO: 132-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose s'engage à payer une partie du coût des frais de placement pour les quatre (4) enfants Marcotte, ayant feu et lieu dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 133-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Roger Pominville, ing.p., greffier de la cité, en date du 11 février 1965, ainsi que d'une lettre du Docteur C.E. Grignon, m.d. qui a traité M. Pominville pendant cinq (5) semaines à l'Hôpital Notre-Dame, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'une lettre de meilleurs voeux de prompts rétablissements soit adressée à M. Roger Pominville, ing.p., actuellement en convalescence.

NO: 134-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du Comité d'Etude et d'Entre-Aide des Services de Police et d'Incendies Intermunicipaux de l'Ile Jésus, en date du 30 janvier 1965, dans laquelle il suggère que lorsqu'un département d'Incendie demande l'assistance à un autre, que la demanderesse paie les dépenses et les dommages encourus lors de la demande, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit transmise au Comité de Police, pour étude.

NO: 135-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au jeudi le 25 février 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que l'assistant-greffier soit autorisé à faire toute la procédure nécessaire pour conduire à bonne fin l'adoption du règlement numéro 501.

NO: 136-65

Considérant que M. Eugène Sinette, employé de la cité de Sainte-Rose, n'a pas travaillé depuis le mois de juillet 1963;

Considérant que M. Eugène Sinette demande au conseil de la cité de lui payer des vacances;
IL EST UNANIMENT RESOLU de lui refuser tout paiement à titre de vacances.

NO: 137-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que M. J.A. Laferrière, a.g., soit autorisé à préparer les plans nécessaires pour la répartition des taxes riveraines imposées par règlements d'emprunts.

NO: 138-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes détaillés ci-dessous soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement:

Bigras Excavation Inc.	\$ 2,041.16
C.E. Gravel, ing.cons.	122.46
Desjardins Asphalte Ltée	3,011.70
Warner Weather Master Sales Corp.	1,970.55
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	3,240.00
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	200.00

NO: 139-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que Monsieur J.B. Nobert, ing.p., soit avisé de bien vouloir venir présenter son projet de construction de réservoir et d'agrandissement de la centrale de traitement d'eau, à une prochaine assemblée du conseil de la cité.

NO: 140-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'entreprise Yvon Boulanger Limitée soit autorisée à:

1o Recevoir directement de la Banque Provinciale du Canada, succursale de la cité de Sainte-Rose, les coupons, obligations et autres pièces échus et payés ainsi que les chiffres reflétant aux différents comptes de banque de chacune des émissions concernées selon le cas;

2o Prendre les mesures nécessaires pour classifier, vérifier toutes les pièces justificatives et contrôler tous les soldes appartenant aux différents comptes de banque d'échéances et de coupons, de conserver les dites pièces justificatives en sécurité et de fournir à la cité de Sainte-Rose, un rapport détaillé reflétant les soldes des différents comptes de banque ainsi que la liste des coupons et obligations échus et non payés le 31 décembre de chaque année;

3o Pour un tel service, la cité de Sainte-Rose s'engage à verser des honoraires annuels à raison de cent dollars (\$100.00) par million de dette obligataire calculée le 31 décembre de chaque année.

Toutefois, la cité de Sainte-Rose se réserve le privilège de canceller cette entente, en tout temps, et d'exiger la remise de toutes les pièces justificatives.

NO: 141-65

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la cité de Sainte-Rose de protéger ses biens et responsabilités par des assurances adéquates;

Considérant que la cité de Sainte-Rose réaliserait des économies appréciables en couvrant ses biens par des flottes d'assurance;

Considérant que pour obtenir un meilleur contrôle et les résultats désirés, il y a lieu de nommer le groupe des agents d'assurance reconnus par la cité ainsi que d'appointer un agent contrôleur faisant partie de ce groupe;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

1o Que six (6) agents d'assurance à savoir: M. Paul Gagnon, M. J.M. Prud'homme, M. Paul-André Boutin, Gérard Vézina Assurance Limitée, M. Simon Fleurant et M. Rodrigue Poirier soient reconnus par la cité de Sainte-Rose comme faisant partie du groupe d'agents et que M. Paul Gagnon soit nommé agent contrôleur, cela pour un terme de trois (3) ans;

2o Que les commissions payées par les compagnies d'assurance soient réparties entre les agents, à compter du 15 février 1965, de la façon suivante, à savoir: Les 2/7 ou 28.57% des commissions seront payables à l'agent contrôleur et le 1/7 ou 14.28% des commissions sera payable à chacun des cinq (5) autres agents reconnus;

3o Qu'en l'advenant le décès d'un des agents reconnus faisant partie du groupe, le conseil de la cité de Sainte-Rose apportera les modifications qu'il jugera nécessaire dans les circonstances.

NO: 142-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Me Georges Sylvestre c.r., relativement à un montant de quatre-vingt-huit dollars (\$88.00) que M. Marcel Brunelle réclame à la cité de Sainte-Rose, la dite somme représentant les frais encourus par M. Brunelle, due à une erreur de la cour municipale de Sainte-Rose;

IL EST UNANIMENT RESOLU que copie de la dite lettre soit transmise à nos aviseurs légaux.

NO: 143-65

Considérant qu'un accident est survenu entre le tracteur OC-3 de la cité et le camion de M. R. Lavoie, le 2 février 1965;

Considérant que le conducteur du tracteur était M. Albert Nadon;

Considérant que la cité de Sainte-Rose en date du mois de décembre 1962 a demandé d'exclure M. Albert Nadon comme chauffeur sur tous les véhicules couverts par des polices d'assurance;

Considérant que cette demande n'a pas été contremandée;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le trésorier de la cité soit autorisé à en venir à une entente et à payer M. R. Lavoie, après qu'un estimé aura été fait par un garagiste désigné par la cité de Sainte-Rose;

De plus, que le contremaître de la cité, M. Roger Charbonneau soit formellement avisé que M. Albert Nadon étant exclus des polices d'assurance couvrant les véhicules de la cité, ce dernier ne peut conduire aucun véhicule de la cité sous aucune considération.

NO: 144-65

Considérant que des soumissions ont été ouvertes le 23 novembre 1964 pour le creusage du cours d'eau Parizeau; Considérant que la soumission de la compagnie Bigras Excavation Inc. était en l'occurrence la plus basse;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le contrat soit accordé à la compagnie Bigras Excavation Inc., en l'occurrence la plus basse, pour l'exécution des travaux de creusage du cours d'eau Parizeau;

Que Me Emé Lacroix, c.r., aviseur légal de la cité soit autorisé à préparer le dit contrat à intervenir entre la compagnie Bigras Excavation Inc. et la cité de Sainte-Rose;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la cité.

NO: 145-65

Le Conseil prend connaissance de deux (2) résolutions adoptées lors d'une assemblée générale régulière, de la Chambre de Commerce Régionale de l'Île Jésus, tenue le 10 février 1965, quant à son opposition à l'application des recommandations de la Commission Sylvestre et à sa recommandation pour le réaménagement des frontières des villes déjà existantes de l'Île Jésus, et, elles sont acceptées.

NO: 146-65

Considérant qu'une demande est faite par M. Rolland Beaudoin du 150 rue Mont-Royal, pour construire un bâtiment bifamilial qui serait jumelé au bâtiment déjà existant sur le lot 97-132 et 97-133;

Considérant que la superficie du terrain qui est de 7,280 pi.car. ne pourrait supporter la construction d'un tel bâtiment en rencontrant les exigences du règlement de zonage numéro 496;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la demande de M. Rolland Beaudoin soit refusée, mais cependant, le conseil permettrait de convertir le bâtiment bifamilial existant en bâtiment trifamilial conformément aux exigences du règlement de zonage.

NO: 147-65

Considérant que M. Wilfrid Chartrand propriétaire d'une partie du lot 168 du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose et d'une partie du lot 52 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose présente au conseil un plan montrant le dit emplacement par lequel il démontre que son terrain utilisé conformément au plan directeur de la cité serait occupé en grande partie par des rues et un parc projetés;

Considérant que le dit propriétaire ne pourra jamais exploiter son terrain de façon rentable, en conformité avec le présent plan directeur;

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé à communiquer avec l'urbaniste de la cité, M. J.A. Laferrière, a.g., afin d'étudier la possibilité de changer le tracé de certaines rues de ce secteur de façon à pouvoir respecter les droits de M. Wilfrid Chartrand.

NO: 148-65

L'assistant-greffier procède à la lecture de soumissions reçues pour l'impression de plans directeurs de la cité de Sainte-Rose, soit:

1o J.A. Laferrière, a.g., 1000 copies - \$1425.00
2000 copies - \$1525.00

2o Thérien & Frères Ltée, 1000 copies - \$1150.00
2000 copies - \$1275.00

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de la compagnie Thérien & Frères Ltée au montant de mille deux cent soixantequinze dollars (\$1,275.00) pour l'impression de deux mille copies de plan directeur, en l'occurrence la plus basse, soit acceptée;

Cependant l'assistant-greffier devra attendre un délai de quinze (15) jours avant d'autoriser la compagnie Thérien & Frères Ltée à exécuter le travail.

NO: 149-65

Considérant que plusieurs demandes de la compagnie Bell Téléphone concernant l'acceptation de plans relatifs à l'enfouissement de câbles souterrains et autres travaux similaires ont été retardées à la suite de l'absence prolongée de l'ingénieur de la cité;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'assistant-greffier de la cité soit autorisé de bien vouloir transmettre l'étude de ces plans aux ingénieurs-conseils de la cité, l'Etude C.E. Gravel et que de plus, ils soient autorisés à signer les dits plans.

NO: 150-65

Considérant que la compagnie d'Electricité Shawinigan doit convertir son réseau primaire de 4,160 volts à 12,470 volts;

Considérant que la dite compagnie, dans une lettre en date du 30 septembre 1964, demandait à la cité de Sainte-Rose de bien vouloir prévoir le remplacement des transformateurs présentement en services dans la sous station à l'usine de filtration de la cité, 19 rue Hotte et ceci en conformité avec la clause d'énergie électrique existante entre la cité de Sainte-Rose et la dite compagnie, en date du 19 décembre 1962;

Considérant que de l'avis de la dite compagnie, il est maintenant urgent d'accomplir ces transformations;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'assistant-greffier soit autorisé à réitérer à l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, la demande déjà formulée par M. Roger Pominville, ingénieur de la cité, en date du 2 décembre 1964, à savoir la nature et le coût des travaux à être effectués.

NO: 151-65

Considérant qu'il y a lieu de former un bureau de révision pour le rôle d'évaluation à être déposé très prochainement;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un avocat, un architecte ou ingénieur et un arpenteur-géomètre ou urbaniste;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'assistant-greffier soit autorisé à entre en communication avec Me Emé Lacroix, aviseur légal, M. Auguste D'Amours, architecte et M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre et urbaniste afin de savoir si ces personnes acceptent d'effectuer le dit travail et le montant de leurs honoraires, s'il y a lieu.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée à lundi, le 22 février 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil.

Douze (12) personnes étaient présentes à l'assemblée

O
AV

A minuit, la séance est ajournée.

Payette
maire

Poirier
assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN QUATRIEME AJOURNEMENT de la séance du 1er février 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 22 février 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins J.J. Stafford, Albert Grothé et Marc Poirier formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 152-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 février 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 153-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 490 pourvoyant à l'installation d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de fondation sur les rues Grignon et Valdombre et à un emprunt de \$45,000.00 à ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au jeudi le 4 mars 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que l'assistant-greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption du dit règlement.

NO: 154-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "3" concernant l'autorisation pour la préparation du règlement numéro 491 par l'aviseur légal de la cité soit reporté à une assemblée ultérieure.

NO: 155-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre adressée à la Commission des Loisirs de Sainte-Rose, relativement à une résolution adoptée par la Commission Scolaire de Sainte-Rose, demandant à la Commission des Loisirs et à la Cité de Sainte-Rose de prendre les mesures nécessaires pour corriger l'état déplorable dans laquelle se trouve actuellement l'appartement attenant à la salle de récréation utilisée le samedi soir par les Loisirs pour ses soirées de danse, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée tel que lu.

NO: 156-65

L'assistant-greffier donné communication au conseil d'une lettre en date du 15 février 1965, de la Commission Scolaire Régionale des Mille-Îles, relativement à une demande pour les servi-

D *H*
ces municipaux pour la future école des sciences commerciales, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée tel que lu et que l'assistant-greffier soit prié de bien vouloir demander aux ingénieurs-conseils de la cité une déclaration dans laquelle ils affirmeraient la nécessité de la construction de l'égout collecteur de façon à desservir cette nouvelle école, en construction sous peu.

NO: 157-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de soixante-quinze dollars (\$75.00) soit voté et payé aux Cavaliers des Mille-Îles comme octroi pour l'année 1965.

NO: 158-65

Attendu que ce conseil a pris connaissance du projet de bill no. 13 présenté à l'assemblée législative pourvoyant à la suppression du droit au référendum sur les projets de fusion;

Attendu que ce conseil juge la suppression de ce droit comme étant anti-démocratique et dangereux pour les droits des citoyens;

Attendu que pour ces raisons ce conseil s'oppose à la suppression de ce droit;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite au gouvernement afin que le droit des citoyens de se prononcer par voie de référendum sur tout projet de fusion soit maintenu;

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, à l'Honorable Chef de l'Opposition et à l'Union des Municipalités de la Provincé de Québec.

NO: 159-65

Attendu que le conseil de la cité prend connaissance d'une lettre de l'aviseur légal de la cité, concernant la propriété de M. André Christin à être expropriée;

Attendu que la dite lettre est accompagnée d'un rapport de M. Eugène Thérien qui porte l'évaluation de la propriété de M. A. Christin de \$14,099.00 à \$18,157.00 et que M. Thérien est d'avis que ce montant est tout à fait équitable;

Attendu que se trouve également annexée, à la dite lettre de l'aviseur légal, une copie conforme de la résolution adoptée à la réunion du conseil d'administration de la compagnie Canada Flooring 1964 Limitée, tenue le 9 décembre 1964 et par laquelle la dite compagnie autorise la cité de Sainte-Rose à acheter de gré à gré la propriété de M. André Christin pour la somme de \$18,157.00;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford,
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'offre initiale au montant de \$14,099.00 soit ratifiée en faveur de la nouvelle évaluation telle que portée par M. Eugène Thérien à \$18,157.00;

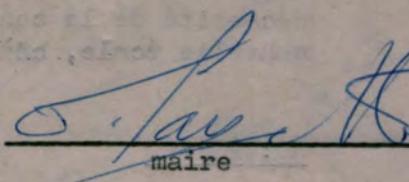
De plus, l'assistant-greffier est prié d'entrer en communication avec l'aviseur légal de la cité pour savoir si la dite résolution de la compagnie Canada Flooring 1964 Limitée constitue de sa part, un engagement suffisant pour permettre à la cité de Sainte-Rose de s'engager à payer M. André Christin conformément à la nouvelle évaluation portée à \$18,157.00 par M. Eugène Thérien, et, s'il y a lieu, faire préparer par l'aviseur légal de la cité un certificat à être signé par l'assistant-greffier et Son Honneur le Maire et qui permettrait à M. Christin de pouvoir emprunter des sommes d'argent lui permettant ainsi l'aménagement de sa nouvelle propriété en attendant le règlement final de l'expropriation.

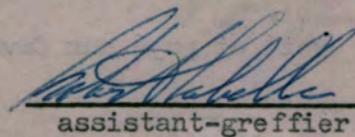
NO: 160-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation, s'il y a lieu, la mutation de propriété numéro 175736, tel que certifié par le régistrateur, en date du 18 février 1965.

Quatre (4) personnes étaient présentes à l'assemblée.

L'assemblée est levée.


maire


assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 1er mars 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Marc Poirier et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

Son Honneur le Maire offre à Monsieur Paul-Emile Fortin une plaque d'honneur pour ses vingt-cinq (25) années de services au département de Police et il profite de l'occasion pour témoigner publiquement à M. P.E. Fortin, au nom du conseil et de la population, toute sa gratitude et sa reconnaissance.

NO: 161-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de deux cent cinquante dollars (\$250.00) soit voté et payé à Monsieur Paul-Emile Fortin, en reconnaissance des nombreuses années de services au département de Police de la cité et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

NO: 162-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 22 février 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 163-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires, tenue conformément à la loi, jeudi le 25 février 1965, relativement au règlement numéro 501 amendant le règlement numéro 496 concernant le zonage dans les arrondissements numéros 18, 19, 24 et 25 dans la cité, soit adopté tel que lu.

NO: 164-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "4", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ign.cons., en date du 24 février 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 165-65

ATTENDU que Monsieur Albert Fortin a accepté verbalement de céder une partie de sa terre étant une partie du lot 262 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose et faisant partie du boulevard projeté numéro 7;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que Me André Auclair, notaire, soit autorisé de bien vouloir préparer le contrat de cession à intervenir entre Monsieur Albert Fortin et la Cité de Sainte-Rose;

Que Son Honneur le Maire et l'assistant-greffier soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la Cité.

NO: 166-65

Considérant qu'une plainte formulée par Monsieur Paul-Emile Cloutier, relativement à l'évaluation d'une partie de sa terre située à la Petite Côte de Sainte-Rose a déjà été étudiée par le conseil de la cité de Sainte-Rose le 4 janvier 1965, et qu'il fut alors unanimement résolu que l'évaluation de la partie de terre reprise par Monsieur Cloutier soit maintenue pour l'année 1964;

Considérant qu'à la lumière de faits nouveaux, le conseil est d'avis qu'il y aurait lieu de reviser la décision déjà prise sur ce sujet;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil aurait dû au mois de mars 1964, sur réception de la lettre enregistrée du notaire Léo Taillefer, en date du 4 mars 1964, évaluer la partie de terre reprise par Monsieur Cloutier à cent dollars (\$100.00) l'arpent, conformément à la loi concernant les terres en culture et l'inscrire comme tel au rôle alors en vigueur.

NO: 167-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'aviseur légal de la cité, Me Gilles Hébert, relativement à certains restaurants sur les terrains de jeux municipaux, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 168-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie F. tima Excavation Ltée, en date du 20 février 1965, relativement à une demande au conseil pour obtenir la moitié de la retenue sur le contrat exécuté à date;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit acceptée, après réception d'un certificat provisoire de nos ingénieurs-conseils acceptant les travaux à être exécutés en conformité avec le dit contrat sont terminés dans une proportion d'au moins 75%.

NO: 169-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Protection Civile, en date du 22 février 1965, relativement à une demande d'aide financière pour la réalisation de plans futurs, au montant de deux cent vingt-cinq dollars (\$225.00);

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à payer à la Protection Civile, un montant de deux cent vingt-cinq dollars (\$225.00), après que M. Léopold Gagnon, coordinateur, soit venu présenter au conseil de la cité des

explications supplémentaires concernant l'utilisation des sommes d'argent demandées et les grandes lignes de leur organisation.

NO: 170-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre des Biographies Canadiennes-Françaises, en date du 23 février 1965, relativement à une demande de participation un ouvrage documentaire dont l'origine remonte à 1920 dont la cité aurait à débourser un montant de huit cent vingt-cinq dollars (\$825.00) pour ce genre de publicité, et,
IL EST UNANIMENT RESOLU QUE LA DITE demande soit refusée.

NO: 171-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à verser à Monsieur Léon Vanier la somme de mille dollars (\$1000.00), laquelle avait été retenue lors du paiement du coût d'expropriation des lots longeant le Chemin de l'Equerre et cela après consultation avec l'aviseur légal de la cité.

NO: 172-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'agent d'assurance contrôleur de la cité de Sainte-Rose, M. Paul Gagnon soit autorisé à couvrir le matériel roulant de la cité par une police d'assurance flotte avec les limites suivantes:

- a) Responsabilité publique et dommage matériel - \$500,000 inclusif;
- b) Collision - \$250.00 déductible;
- c) Feu et Vol;

Il est bien entendu que les polices actuelles sont cancellées à compter du 1er mars 1965.

NO: 173-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier de la cité soit autorisé à payer un montant de cent dollars (\$100.00) à LaSalle Devastation Fund au soin de Montreal Trust, 777 rue Dorchester, Montréal, pour venir en aide aux sinistres de l'explosion d'un bloc appartements à Ville LaSalle.

NO: 174-65 IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "9" concernant la rencontre avec M. J.B. Nobert, ing.p. et le surintendant de l'usine de filtration soit reporté à une assemblée ultérieure.

NO: 175-65 Considérant que l'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, expliquant la nécessité de deux voitures affectées au département de police,

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'achat d'une seconde voiture soit acceptée en principe, cependant le chef de police en collaboration avec le comité échevinal de police est prié de présenter avec précision l'aspect financier de ce projet et d'en faire un rapport détaillé au conseil lors d'une prochaine séance.

NO: 176-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, Monsieur Gérald Cappelli, en date du 1er mars 1965, relativement à une demande pour la fourniture d'uniformes, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le chef de police soit autorisé à se procurer des uniformes nécessaires conformément à la soumission déjà acceptée par le conseil, cependant, il devra exiger que la commande soit remplie dans un délai raisonnable.

NO: 177-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil de deux lettres soit du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère des Affaires Municipales, relativement à la résolution 124-65 concernant le rejet du rapport de la Commission Sylvestre et,
IL EST UNANIMENT RESOLU que les dites lettres soient acceptées.

NO: 178-65 IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport du chef de police, Monsieur Gérald Cappelli, pour le mois de janvier 1965, soit accepté sans commentaire.

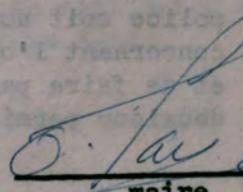
NO: 179-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre des Hommes d'Affaires de l'Île Jésus Inc., en date du 20 février 1965, relativement à une invitation pour un dîner causerie qui aura lieu le 12 mars prochain, au Château Ste-Rose, à midi, avec la participation de Monsieur Bernard Pinard, ministre de la Voirie, et,
IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite invitation soit acceptée.

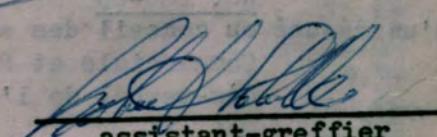
NO: 180-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée à lundi le 8 mars 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances dudit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à Monsieur l'échevin Gérard Vézina.

Trente (30) personnes étaient présentes à l'assemblée.

A onze heure et trente minute la séance est ajournée.


maire


assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 1er mars 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 8 mars 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Grothé formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 181-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 1er mars 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 182-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport des électeurs-propriétaires, tenué conformément à la loi, jeudi le 4 mars 1965, relativement au règlement numéro 490

pourvoyant à l'installation d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de fondations sur les rues Grignon et Valdombre et à un emprunt de \$45,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu.

NO: 183-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose s'engage à payer une partie du coût des frais de placement pour l'enfant Huguette Legault, ayant feu et lieu dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 184-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de La Jeune Chambre de Ste-Rose, en date du 27 février 1965, relativement à une demande d'octroi pour leur aider à défrayer une partie du coût des dépenses pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, qui cette année, se dérouleront dimanche le 20 juin 1965;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de cinq cent dollars (\$500.00) soit voté et payé à la Jeune Chambre de Sainte-Rose, comme octroi, pour leur aider à défrayer une partie du coût des dépenses pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, pour l'année 1965.

NO: 185-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Raymond Bastien, du 292, boulevard Sainte-Rose, relativement à une demande de permis de taxi pour une seconde voiture;

Après discussion,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le chef de police soit autorisé à transmettre au conseil de la cité un rapport concernant l'opération du permis présentement détenu par M. Bastien et de faire par la même occasion ses recommandations concernant le deuxième permis demandé par la présente.

NO: 186-65

*d'un résumé au conseil *des activités de la Commission de Promotion Industrielle, Commerciale et Résidentielle pour l'année 1964 ainsi que copie du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 1965;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'assistant-greffier soit autorisé à adresser une lettre de félicitations et d'appréciation pour le magnifique travail accompli durant l'année 1964 par la dite commission.

NO: 187-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur l'échevin Albert Grothé soit réélu membre de la Commission de Promotion Industrielle, Commerciale et Résidentielle de la Cité de Sainte-Rose, pour l'année 1965.

NO: 188-65

Monsieur l'échevin Marcel Gravel donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement amendant les règlements numéros 413 et 421 concernant les taxis dans la cité.

NO: 189-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'aviseur légal de la cité, Me Emé Lacroix, c.r., soit autorisé à transmettre le règlement numéro 490, à Québec, pour approbation.

NO: 190-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le chef de police soit autorisé à demander des soumissions pour la fourniture du matériel et des vêtements nécessaires à son département à être gardés en magasin de façon à prévoir les besoins éventuels.

NO: 191-65

Le Conseil de la cité de Sainte-Rose, à l'unanimité, demande au comité échevinal des loisirs qu'un rapport sur les activités de la Commission des Loisirs de Sainte-Rose pour l'année 1964 soit remis au dit comité échevinal pour jeudi le 11 mars au plus tard.

NO: 192-65

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises Inc., relativement à une demande de souscription,

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé à demander à la Fédération des Oeuvres de Charité dans quelles mesures elle participe aux œuvres sociales de la cité de Sainte-Rose.

NO: 193-65

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la ville de Vimont ainsi qu'une copie de résolution dans laquelle le maire, le greffier et le conseiller juridique de la dite ville sont autorisés à négocier l'achat de l'eau de la Cité de Sainte-Rose;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la ville de Vimont soit invitée à négocier l'achat d'eau de la cité Ste-Rose, après que celle-ci aura discuté du problème avec ses ingénieurs-conseils.

NO: 194-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à payer ceux encore dus:

Landry Automobile Ltée	\$ 328.76
Garage H. Fortin	38.96
Quincaillerie Ste-Rose Reg'd.	163.31
Fortin Auto Service	38.28
Thibault & Desjardins Ltée	75.19
Lagacé Quarries Ltd.	256.80
Toilet Laundries Ltd.	9.30
Imprimerie Châtelain Ltée	148.80
E. Roger Fortin	425.00
Les Librairies Pilon Inc.	39.82
Mendoza David	5.71
André Cloutier	177.77
Ste-Rose Petroleum	323.91
Georges Fortin	259.63
Shell du Canada Ltée	687.27
Francis Hankin Co. Ltd.	425.50
Hervé Forget	3.18
The Canadian Salt Co. Ltd.	183.04
Underwood Ltd.	7.00
Domtar Chemicals Limited	183.04
Ste-Rose Auto Parts Inc.	74.26
Paul A. Boutin	1,722.38
Ligue de Sécurité de la Prov. de Québec	25.00
Auclair & Auclair, notaires	50.70
J. André Laferrière	2,908.00
Restaurant Ste-Rose	91.05
La Fédération Can. des Maires & Municipalités	50.00
S. Verdon Ltée	695.63
Au Dragon Forcé	67.35
R.J. MacLeod & Co. Ltd.	54.00
Restaurant Au Foyer	92.25
Fonderie Pont-Viau Ltée	87.55
The Foxboro Co. Ltd.	53.23
Labelle & Frères	3,609.18

Owl Lite Equipment Ltd.	\$ 60.80
C.O. Monat & Cie Ltée	47.58
Formules Municipales Ltée	65.70
L'Union des Municipalités de la Province de Québec	100.00
Gestetner (Canada) Ltée	70.56
Armane Boutet	40.92
Garage Charbonneau Ltée	29.63
Georges Tire Shop	36.42
Rosemère Publishers Ltd.	25.00
Frink of Canada	71.78
Camille Dagenais	68.00
Mario Dugré	594.04
Laverdure Inc.	19.50
Canada Colors And Chemicals Ltd.	221.08
Charles Ed. Gravel	2,085.24
Cité de Sainte-Thérèse	52.62
Hubert Transport Inc.	26.64
National Typewriter Inc.	69.38
Opinions de l'Île Jésus	2.50
Furnace Engineering Co. (Canada) Ltd.	7.53
Roseval Inc.	17.76
Les Equipements Laval Ltée	48.00
Dominion Rubber Company Ltd.	28.20
St-Eustache Transport Inc.	4.50
Quincaillerie A & M	12.56
Boyd's Lachute Express Ltd.	2.25
Fatima Excavation Ltée	152.00
Commission des Loisirs de Ste-Rose	322.91
A.W. Sport Ltée	322.24
Bigras Excavation Inc.	150.00
Thomas Télévision Reg'd	37.75
Pitney-Bowes of Canada Ltd.	26.80
Eugène Thérien	2,750.00
Thérien Frères Limitée	40.60
Superior Propane Limited	3.18
Montreal Rubber Stamps Reg'd.	38.29
Lucien Duclos & Fils Ltée	38.50
United Shoe Machinery Company of Canada Ltd.	2.88
Boulianne Transport Inc.	459.50
Garage H. Fortin	8,405.80
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,057.08
Eugène Sinette (salaires)	829.00
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,417.59
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products Ltd.	5,899.89
Bigras Excavation Inc.	9,987.72
Société Nationale de Fiducie, Montréal (octroi)	5,000.00
Jacques Valiquette (frais de recherches)	81.00
J.T. Muise (" ")	7.75
Jacques Valiquette (" ")	42.75
Jacques Valiquette (sommations)	3.10
Jacques Valiquette (")	5.75
New-York Life Insurance Co.	655.85
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,813.82
Fatima Excavation Ltée & Thibault & Desjardins Ltée	660.61
Fatima Excavation Ltée & Vibrapipe Concrete Products Ltd.	3,611.48
Fatima Excavation Ltée	429.90
" " "	10,471.83
Fatima Excavation Ltée & Fonderie Pont-Viau Ltée	217.30
La Cie de Téléphone Bell du Canada	567.60
La Cie d'Electricité Shawinigan	4,072.22
J.A. Anger (sommations)	10.40
René Dion (")	11.50
J. Valiquette (sommations)	1.55
J. Hajdamasha (frais recherches)	12.15
Jacques Valiquette (frais de recherches)	31.50
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,167.64
Receveur Général du Canada (déductions)	1,088.55
Ministre du Revenu (Québec)	623.05
Syndicat National des Employés de la cité de Ste-Rose	50.25
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,389.99
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,389.99
Armand Gentile (frais recherches)	244.50
René Dion (" ")	33.00

Jacques Valiquette (sommations)	\$ 2.90
Municipalité de Finance Officers Asso. of U.S. Of Canada	15.00
Adonia Rodrigue (plaqué de mérite)	35.00
Cavaliers des Mille-Îles (octroi)	75.00
Ecole Protestante Municipality of Laurenvale	30.00
Conseil Intermunicipal de l'Île Jésus	1,000.00
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	166.44
Banque Provinciale du Canada (intérêts & frais)	3,563.71
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Contrete Products Ltd.	9,081.53
Bigras Excavation Inc.	33,591.16
Léon Vanier	1,000.00
Paul-Emile Fortin (boni)	250.00
LaSalle Devastation Fund (octroi)	100.00
Protection Civile, (cotisation)	225.00
Ville de Rosemère (cour Municipale)	110.00
Ville de Fabreville (" ")	578.40
Ville de Vimont (" ")	315.20
Ministre des Finances (Québec) (cour municipale)	50.00
Jacques Valiquette (sommations)	1.90
Armand Gentile (frais recherches)	49.00
New-York Life Insurance Co.	659.45

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés bien que le paiement soit remis à plus tard:

Ministre du Revenu de Québec (B.E. Social & Famille)	12,545.26
Monument Labelle	3,500.00
Wilfrid Lauzon Inc. (retenues)	2,538.75
Desjardins Asphalte Ltée (retenues)	460.52
Lagacé Construction Ltée (retenues)	17,957.58
Spino Construction Ltée (retenues)	5,100.37
Lavallée & Frères Ltée (retenues)	1,594.81
Valrive Construction Ltée (retenues)	929.27
Fatima Excavation Ltée (retenues)	4,370.11
Bigras Excavation Inc. (retenues)	10,262.76

NO: 195-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire présentés par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils de la cité, en date du 8 mars 1965, pour la construction d'un réservoir d'aqueduc (3,000,000 gal. imp.) ainsi qu'une conduite de raccordement des réserves, soient acceptés;

Que l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils de la cité soit autorisée à soumettre les dits plans au Ministère de la Santé et à la Régie des Eaux, pour approbation.

NO: 196-65

Monsieur l'échevin J.J. Stafford donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à la construction d'un réservoir de 3,000,000 gallons impériaux à l'usine de filtration.

NO: 197-65

Le conseil prend connaissance d'une lettre de M. Gilles Hébert, concernant l'expropriation de M. André Christin, et,
IL EST UNANIMENT RESOLU que sa demande soit transmise à la compagnie Canada Flooring Ltd.

NO: 198-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie Bigras Excavation Inc., dans laquelle elle remercie le département de police de la cité pour l'efficacité qu'il a démontré lors du malheureux accident survenu à un de ses hommes sur un chantier de construction dans la cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que copie de la dite lettre soit transmise au chef de police et qu'il soit prié d'en donner communication à son personnel.

NO: 199-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil offre ses

sincères condoléances à la famille de M. Manuel Zongao décédé lors d'un accident de travail survenu sur un chantier de construction dans la cité de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée à lundi le 22 mars 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier.

Vingt-deux (22) personnes étaient présentes à l'assemblée.

A onze heure et trente minute l'assemblée est ajournée.

Payette
maire

Robert Labelle
assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN DEUXIEME AJOURNEMENT de la séance du 1er mars 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 15 mars 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Marc Poirier et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 200-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 201-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 503 amendant le règlement numéro 413 déjà amendé par le règlement numéro 421 concernant les taxis dans les limites de la cité de Sainte-Rose, soit adopté, tel que lu.

NO: 202-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil du rapport de l'inspecteur des bâtiments, M. Mozé Larocque, sur la construction, pour le mois de février 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 203-65

Considérant que Monsieur Raymond Bastien a fait une demande pour l'obtention d'un deuxième permis d'opération de taxi dans la cité de Sainte-Rose;

Considérant que le chef de Police, après étude, recommande l'émission d'un deuxième permis de taxi au nom de M. Raymond Bastien;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le chef de police soit autorisé à émettre un permis d'opération de taxi à M. Raymond Bastien, son poste devant être situé au 292, boulevard Sainte-Rose, Sainte-Rose.

NO: 204-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil du rapport du chef de police, Monsieur Gérald Cappelli, pour le mois de février 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 205-65

Considérant que le règlement numéro 492 décrétant la constitution d'un bureau de révision a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales de Québec, le 4 mars dernier;

Considérant que le dit règlement prévoit la nomination des membres d'un bureau de révision dès son acceptation officielle;

Il est,

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Emé Lacroix, c.r. avocat, soit nommé président du bureau de révision pour l'année 1965;

Que MM. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre et urbaniste conseil ainsi que Arthur Charbonneau, contracteur général, soient nommés membres du bureau de révision pour l'année 1965.

NO: 206-65

Le Conseil prend connaissance du rapport de la Commission des Loisirs de Ste-Rose pour l'année 1964, ainsi que d'une lettre de son président, Monsieur Pierre Barrette;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de la Commission des Loisirs de Ste-Rose pour l'année 1964 soit accepté et qu'il soit transmis au comité échevinal des Loisirs afin qu'il puisse l'étudier et faire ses recommandations à la prochaine séance du conseil municipal;

De plus, qu'un vote de félicitations soit adressé à la Commission des Loisirs de Ste-Rose, pour le magnifique travail accompli durant l'année 1964.

NO: 207-65

Monsieur Pierre Barrette, président de la Commission des Loisirs de Ste-Rose transmet au conseil la lettre de démission de Monsieur André Mondor, directeur des loisirs, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil accepte, avec regret, la démission de Monsieur André Mondor.

NO: 208-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Fernand Charbonneau du 35 boulevard Ste-Rose, relativement à une réclamation résultant de l'accrochage de son véhicule à une borne fontaine de la cité de Sainte-Rose laquelle serait située dans la rue mais vis-à-vis son entrée privée, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite réclamation soit transmise à nos assureurs ainsi qu'à notre aviseur légal.

NO: 209-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de MM. John MacCuaig et J. Neilson, relativement à une demande pour la pose des services d'égouts sur la Terrasse Viau, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé d'aviser les demandeurs que l'exécution des travaux demandés

Armand Jasmin
ne seront rendus possible que lors de la finition des travaux du système d'égout collecteur déjà commencés et dont la cité de Sainte-Rose attend l'acceptation final du Ministère des Affaires Municipales de Québec.

O.P.
NO: 210-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Paul Gagnon, relativement à sa recommandation pour étudier la situation en ce qui concerne la responsabilité de la cité de Ste-Rose et l'Association Sportive, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que M. Paul Gagnon soit autorisé à étudier la situation en ce qui a trait à l'assurance responsabilité de la cité et l'Association Sportive.

NO: 211-65 Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Chambre de Commerce de Ste-Rose, relativement à deux plaintes formulées, concernant l'opération irrégulière de commerces dans les limites de la cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'assistant-greffier soit autorisé d'aviser le président de la Chambre de Commerce en ce qui concerne la première plainte, le parc Notre-Dame, que les mesures nécessaires ont été prises pour corriger la situation et que pour ce qui a trait à la deuxième plainte concernant un distributeur de pain ayant son siège social en dehors de Ste-Rose et vendant à ses clients "chips et bonbons" que le chef de police est autorisé de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les règlements municipaux.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée à lundi le 22 mars 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à Monsieur l'échevin Gérard Vézina

Quarante-cinq (45) personnes étaient présentes à l'assemblée.

Albert Grothé
maire suppléant

Roger Pominville
-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN TROISIEME AJOURNEMENT de la séance du 1er mars 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 22 mars 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Monsieur l'échevin Albert Grothé, maire suppléant, MM. les échevins*J.J. Stafford, Marc Poirier et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de M. l'échevin Albert Grothé, maire suppléant. Est aussi présent: M. Roger Pominville, ing.p., greffier.

*Armand Jasmin

NO: 212-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du Conseil.

NO: 213-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "2" de l'agenda, concernant l'adoption du règlement de circulation et de sécurité publique soit remis à une séance ultérieure et que copie des nouvelles clauses dudit règlement soit transmise aux membres du Conseil, pour étude.

NO: 214-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, Monsieur Gérald Cappelli, relativement à la démission du constable Fernand DeBlois;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la démission du constable Fernand DeBlois soit acceptée.

NO: 215-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la compagnie d'Electricité Shawinigan soit autorisée à couper, à ses frais, un arbre qui est un danger public, à l'extrémité sud de la rue St-Jacques, dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 216-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Fabreville Investment Inc., en date du 17 mars 1965, relativement à une demande pour amender le règlement de zonage sur une partie du lot numéro 250 afin de permettre la construction de duplex;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande de Fabreville Investment Inc., concernant un amendement au zonage soit transmise à la Commission d'Urbanisme, pour étude.

NO: 217-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Greenberg & Co., en date du 19 février 1965, relativement à une demande pour la pose des services municipaux sur le lot numéro 58 et 59;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils soit autorisée à bien vouloir préparer une estimation préliminaire ainsi que les plans pour l'installation d'égouts, aqueduc et première fondation.

NO: 218-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, soit autorisée à faire une étude des besoins électriques de l'usine de filtration, conformément à l'agrandissement proposé de façon à changer les transformateurs actuels par d'autres qui pourront desservir adéquatement l'usine de filtration agrandie.

NO: 219-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Emé Lacroix, c.r., aviseur légal de la cité,

soit autorisé à préparer le règlement numéro 502, pourvoyant à la construction d'un réservoir de 3,000,000 de gallons impériaux.

NO: 220-65 Le greffier donne communication au conseil d'un rapport du comité échevinal des loisirs, en date du 22 mars 1965, relativement à l'étude du rapport du président de la Commission des Loisirs,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport du comité échevinal des loisirs soit accepté intégralement, tel que lu, à l'exception du paragraphe a) de la page "2" qui devra plutôt se lire comme suit: "Soit: Dissoudre la dite Commission".

NO: 221-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que tous les actifs de la commission des Loisirs soient inventoriés par le département de la trésorerie conjointement avec le régisseur des sports et remis au greffier de la cité, sans retard.

NO: 222-65

Considérant qu'à l'assemblée du 15 mars 1965 le conseil de la cité de Sainte-Rose, par sa résolution numéro 207-65, a accepté la démission de Monsieur André Mondor, directeur des loisirs;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que pour donner suite au contrat signé entre Monsieur André Mondor et la Commission des Loisirs de Ste-Rose, en date du mois d'avril 1963, Monsieur André Mondor soit avisé immédiatement de l'acceptation par le conseil de la cité de Ste-Rose, à compter du 15 mars 1965, de sa démission.

NO: 223-65

Considérant que le greffier de la cité a entrepris des démarches avec la compagnie Thérien & Frères (1960) Ltée, pour la préparation d'un pamphlet industriel depuis plusieurs mois et qu'à date, une somme de travail assez considérable a déjà été fait par la dite compagnie;

Considérant que la publication de ce pamphlet industriel devient de plus en plus pressant avec la demande constante de nouvelles industries qui veulent s'établir à Sainte-Rose et qui requièrent certaines informations;

Il est,

PROPOSE PAR: M. J.J. Stafford

SECONDE PAR: M l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de la compagnie Thérien & Frères (1960) Ltée, au montant de mille cinq cent cinquante dollars (\$1,550.00) pour cinq mille (5,000) copies, selon leur soumission en date du 28 décembre 1964, soit acceptée.

NO: 224-65

Considérant que quelques propriétaires de la rue Place Sainte-Claire se sont plaints au conseil dernièrement que l'arrière de leurs propriétés était inondé;

Considérant que le conseil avait autorisé l'ingénieur-conseil à aller examiner les lieux;

Considérant que l'ingénieur de la cité a aussi été constaté sur les lieux, l'état des terrains;

Considérant qu'un plan a été soumis par l'ingénieur-conseil montrant les élévations des propriétés inondées ainsi que des terrains avoisinants;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Aug
L.J.P.

Que la cité de Sainte-Rose, après entente avec Monsieur J.B. Bourque, propriétaire d'un terrain, dépose de la terre d'une manière qui empêchera l'eau du terrain de Monsieur J.B. Bourque de se déverser sur les terrains des propriétaires de la Place Sainte-Claire.

NO: 225-65

Considérant que la cité se propose de construire un réservoir sur le terrain de la Plage et que de ce fait il sera impossible d'utiliser le dit terrain pour le baseball, cet été;

Considérant que la cité de Sainte-Rose n'a pas encore réussi à faire approuver par le ministère des Affaires Municipales, son règlement numéro 477 qui prévoit l'aménagement des parcs;

Considérant que les jeunes de la cité ont besoin d'un terrain pour le baseball, cet été;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le terrain situé au sud du boulevard Roi du Nord entre les rues André-Chénier et Roseval soit aménagé pour permettre aux jeunes de jouer au baseball, cet été. Ce terrain sera aménagé, après un rapport du régisseur des sports, Monsieur Raynald Vézeau, à l'ingénieur de la cité.

NO: 226-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

*l'abolition Qu'à la suite de la démission de Monsieur André Mondor et de *l'échevin de la Commission des Loisirs que Monsieur Raynald Vézeau soit engagé comme régisseur des sports, au salaire de cinquante dollars (\$50.00) par semaine, sous l'égide du comité échevinal des loisirs et de l'ingénieur de la cité.

Vingt-quatre (24) personnes étaient présentes à l'assemblée.

L'assemblée est levée.

A la suite de la réunion du conseil municipal, celui-ci a reçu, dans le bureau du greffier, les membres du conseil de la Ville de Vimont pour discuter des contrats à intervenir entre les deux municipalités pour la fourniture d'eau.

MM. Jean Rocheleau, Gaétan Paré, Roland Fortin, ing. p., ainsi que le directeur des services R.G. Brisson étaient présents à cette réunion.

Après le mot de bienvenue de la part de Monsieur l'échevin Albert Grothé, maire suppléant, la discussion s'est surtout faite entre le directeur des services de la ville de Vimont, M. R.G. Brisson et l'ingénieur de la cité, M. Roger Pominville, qui ont par leurs fonctions, été plus au courant des détails des contrats déjà signés entre la ville de Sainte-Rose et la ville d'Auteuil et la ville de Vimont. Monsieur Roland Fortin est satisfait des arrangements que la cité de Sainte-Rose se propose de faire pour prévoir les journées chaudes de l'été, aux heures de pointe pour prendre soin de la grande consommation d'eau.

En résumé, il est décidé que Monsieur R.G. Brisson organisera une réunion entre MM. Roger Pominville, ing.p., Ronald Bourcier et lui-même pour discuter des contrats à intervenir entre les différentes municipalités et qu'à la suite de cette réunion, un rapport sera fait aux différents conseils municipaux.

maire

greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 5 avril 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Roger Pominville, ing.p., greffier et M. Robert Labelle.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

NO: 227-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

Cependant à la résolution numéro 226-65, le mot "destitution" sera changé pour "abolition" et cette résolution est cancellée à toute fin pratique.

NO: 228-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales, en date du 30 mars 1965 ainsi que d'une lettre de la Commission Municipale de Québec, en date du 31 mars 1965, approuvant une partie du règlement numéro 464 du conseil municipal de la cité de Sainte-Rose ainsi qu'un emprunt par obligations pour un montant additionnel de \$1,200,000.00 à cette fin, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que les dites lettres soient acceptées.

NO: 229-65

Considérant que la Cité de Sainte-Rose travaille sur un projet d'épuration des eaux depuis l'année 1961;

Considérant que la Régie d'Epuration des Eaux a approuvé le projet du collecteur et de l'usine d'épuration le 17 décembre 1962;

Considérant que le coût de la construction de ce collecteur et de cette usine font l'objet d'un règlement d'emprunt portant le numéro 464;

Considérant que ce règlement d'emprunt numéro 464 au montant de \$2,275,000.00 a été adopté à l'unanimité par le conseil de la cité de Sainte-Rose, après qu'aucun électeur-propriétaire ne se soit opposé au règlement à l'assemblée du 25 octobre 1963;

Considérant que des soumissions publiques, après avis public dans les journaux, pour l'exécution de ces travaux, ont été ouvertes à l'assemblée du 2 mars 1964 et le contrat accordé au plus bas soumissionnaire;

Considérant que le prix des plus bas soumissionnaires était plus haut que l'estimation prévue par l'ingénieur-conseil et que le conseil incluait dans le règlement d'emprunt portant le numéro 478 un montant déficitaire de \$197,535.33;

Considérant que ce règlement numéro 478 a été approuvé par la Commission Municipale de Québec le 16 juillet 1964;

Considérant que la Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales approuvaient le 14 septembre 1964 une première partie du projet du collecteur soit au montant de \$400,000.00;

Considérant que la Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales approuvaient le 30 mars 1965 une seconde partie du projet du collecteur soit au montant de \$1,200,000.00;

Considérant qu'une troisième partie au montant de \$675,000.00 n'est pas encore approuvée et représente tous les travaux nécessaires au raccordement de tout l'ancien réseau d'égouts à

l'égout collecteur et à l'usine d'épuration lesquelles ont été approuvées par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Considérant que la cité de Sainte-Rose est bornée par la rivière des Mille-Îles pour une bonne partie de son territoire;

Considérant que la cité de Sainte-Rose a toujours préconisé l'épuration des eaux pour améliorer la rivière des Mille-Îles;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil de la cité de Sainte-Rose par l'intermédiaire de son greffier redouble d'efforts dans ses démarches pour faire approuver par la Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales la dernière partie de son règlement numéro 464 qui n'a pas été encore approuvé. De plus, le greffier est autorisé à présenter une demande d'emprunt au gouvernement provincial et à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logements.

NO: 230-65

Considérant qu'une partie du règlement numéro 464, relatif à la construction d'un égout collecteur et d'une centrale de traitement d'égouts a été approuvé par le conseil et a reçu les approbations nécessaires du Ministère des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec;

Considérant qu'il est nécessaire que la Cité devienne propriétaire des terrains pour permettre la construction de la dite centrale de traitement d'égouts;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que Mes Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soient autorisés à prendre toutes les procédures nécessaires pour prendre la possession immédiate de tous les lots expropriés pour fin d'épuration (règlement numéro 464 détaillé comme suit: deux parties du lot numéro 1, le lot numéro 1-A, le lot numéro 2-1, une partie du lot numéro 2-12, une partie du lot numéro 2-20, trois parties du lot numéro 2, tous du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose ainsi qu'une partie du lot numéro 47 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose).

NO: 231-65

Attendu que la Cité de Sainte-Rose a reçu une offre de la compagnie Canada Flooring Ltée en date du 9 décembre 1964 pour s'établir dans les limites de la Cité;

Attendu que cette offre a été acceptée à l'assemblée du 18 janvier 1965;

Attendu que la dite compagnie a accepté de nouvelle évaluation de Eugène Thérien, expert en évaluation, laquelle évaluation fut portée de \$14,099.00 à \$18,157.00;

*fut Attendu que cette nouvelle offre *également ratifiée par le conseil par sa résolution numéro 159-65;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'ordonnance rendue le 24 mars 1965 par la Régie des Services Publics et ratifiant l'entente intervenue entre la compagnie Canada Flooring Ltée et la cité de Sainte-Rose concernant le montant de \$18,157.00 qui devrait être accordé à l'exproprié en paiement de toute indemnité à laquelle il a droit* et que le trésorier soit autorisé à en faire le chèque en conséquence au nom du Protonotaire de la Cour Supérieure, lequel devra être déposé au greffe de la dite Cour Supérieure.

De plus, le greffier est prié de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir retirer le cautionnement porté en garantie de l'expropriation ci-haut mentionnée.

NO: 232-65

Monsieur l'échevin Albert Grothé donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'augmentation du fonds industriel dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 233-65

Monsieur l'échevin Albert Grothé donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains du secteur industriel "OUEST" montrés sur le nouveau plan de zonage.

S.B.
NO: 234-65

Monsieur l'échevin Albert Grothé donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains destinés à l'ouverture du boulevard numéro "5" longeant le parc industriel "OUEST".

NO: 235-65

Considérant que la cité de Sainte-Rose est actuellement en pourparlers avec de futurs industriels très sérieux qui veulent s'établir dans le territoire zoné industriel dans la section "OUEST";

Considérant qu'il est nécessaire que la cité devienne propriétaire des terrains pour permettre à cette industrie ou d'autres de s'établir dans ce territoire;

Considérant que la loi concernant l'aide des corporations municipales à l'industrie permet à la cité d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains industriels;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

Et UNANIMENT RESOLU

Que M. Eugène Thérien, expert en évaluation, soit autorisé à compléter l'expertise des terrains industriels du secteur "OUEST" apparaissant au plan directeur et zonage de la cité de Sainte-Rose.

NO: 236-65

Considérant que la Cité de Sainte-Rose est actuellement en pourparlers avec de futurs industriels très sérieux qui veulent s'établir dans le territoire zoné industriel dans le secteur "OUEST";

Considérant qu'il est nécessaire que la cité devienne propriétaire des terrains pour permettre à ces industries de s'établir dans ce territoire;

Considérant que la loi concernant l'aide des corporations municipales à l'industrie permet à la cité d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains industriels;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que M. J.A. Laferrière, a.g., soit autorisé à Préparer les plans et descriptions techniques nécessaires à l'expropriation des terrains faisant partie du parc industriel "OUEST", tels qu'ils apparaissent au plan directeur et de zonage de la cité de Sainte-Rose.

NO: 237-65

Considérant que la Cité de Sainte-Rose est actuellement en pourparlers avec de futurs industriels qui veulent s'établir dans le territoire zoné industriel dans le secteur "OUEST";

Considérant qu'il est nécessaire que la Cité devienne propriétaire des terrains pour permettre à ces industries de s'établir dans ce territoire;

Considérant que la loi concernant l'aide des corporations municipales à l'industrie permet à la cité d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains industriels;

Considérant que le conseil municipal peut par règlement ne réquerant pas d'autres approbations que celles du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec, faire un ou plusieurs emprunts dont le total n'excède pas le montant du fonds industriel pour acquérir des terrains;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Mes Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soient autorisés à préparer le règlement nécessaire à l'acquisition des terrains industriels du secteur "OUEST" tels qu'ils apparaissent au plan de directeur et de zonage de la Cité.

NO: 238-65

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la cité de Sainte-Rose et de ses contribuables d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les terrains faisant partie du boulevard numéro "5" en bordure du secteur industriel "OUEST";

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur Eugène Thérien, expert en évaluation, soit autorisé à faire les expertises de terrains compris dans le boulevard numéro "5" et en bordure du secteur industriel "OUEST".

NO: 239-65

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Cité de Sainte-Rose et de ses contribuables d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les terrains faisant partie du boulevard numéro "5" en bordure du secteur industriel "OUEST";

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. J.A. Laferrière, a.g., soit autorisé à préparer les plans et descriptions techniques nécessaires à l'expropriation des dits terrains faisant partie du boulevard numéro "5" en bordure du secteur industriel "OUEST", tel qu'il apparaît au plan directeur et de zonage de la cité de Sainte-Rose.

NO: 240-65

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la cité de Sainte-Rose et de ses contribuables d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les terrains faisant partie du boulevard numéro "5" et en bordure du secteur industriel "OUEST";

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que Mes Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soient autorisés à préparer les règlements pourvoyant à l'acquisition de terrains compris dans le boulevard numéro "5" en bordure du secteur industriel "OUEST", tel qu'il apparaît au plan directeur et de zonage de la cité de Sainte-Rose.

NO: 241-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 491 pourvoyant à l'installation d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Yvon-Berger, Terrasse Chatel, rue no. 649 et rue no. 651 et de mise en forme sur la rue no. 651 et à un emprunt de \$80,000.00 soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi le 12 avril 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 242-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 494 pourvoyant à l'installation d'aqueduc, d'égouts sanitaires et à des travaux de fondation sur la rue Plateau Ouimet et à un emprunt de \$30,000,00 à ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi le 12 avril 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 243-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 500 pourvoyant à l'installation d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de fondation sur les rues Roseval et Honoré-Mercier et à un emprunt de \$55,000.00 à ces

fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi le 12 avril 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 244-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 502 pourvoyant à la construction d'un réservoir de trois millions (3,000,000) de gallons et à un emprunt de \$549,000.00 à cette fin, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi le 12 avril 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 245-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'adoption et l'étude du règlement numéro 504 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la cité de Sainte-Rose soit transmis à une séance ultérieure.

NO: 246-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier de la cité soit autorisé à demander des soumissions pour les règlements suivants:

- 1o Règlement no. 477 - aménagement des terrains de jeux;
- 2o Règlements nos. 489, 490, 491, 494 et 500 - travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation;
- 3o Règlement no. 502 - construction d'un réservoir de 3,000,000 de gallons;

Toutes ces soumissions seront ouvertes le 3 mai 1965, lors de l'assemblée générale du conseil de la Cité de Sainte-Rose. De plus, à l'exception des soumissions concernant le règlement no. 502, toute soumission pour être considérée devra parvenir d'un soumissionnaire ayant son siège social dans les limites principales place de l'Île Jésus.

NO: 247-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation sur la rue numéro 651, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 18 août 1964 soient acceptés;

Que l'ingénieur-conseil de la cité soit autorisé à transmettre les dits plans à la Régie des Eaux et au Ministère de la Santé, pour approbation.

NO: 248-65

Monsieur l'échevin Armand Jasmin donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux, et première fondation sur les rues Plessis-Bélair et numéro 422.

NO: 249-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., soit autorisée à préparer des plans et une estimation préliminaire pour l'exécution de travaux d'égouts pluviaux et sanitaires, d'aqueduc, de fondation, trottoirs et pavage sur le boulevard Zodiak dans sa section longeant le parc industriel "EST".

NO: 248A-65

Monsieur l'échevin Armand Jasmin donne

AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation sur le boulevard Zodiak.

AVIS DE MOTION Monsieur l'échevin Armand Jasmin donne un règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation sur le boulevard Zodiak.

NO: 249A-65

Monsieur l'échevin Armand Jasmin donne AVIS DE MOTION

que l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., soit autorisée à préparer des plans et une estimation préliminaire pour l'exécution de travaux d'égouts pluviaux et sanitaires, d'aqueduc, de fondation, trottoirs et pavage sur le boulevard Zodiak dans sa section longeant le parc industriel "EST".

NO: 250-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., soit autorisée à préparer des plans et une estimation préliminaire pour l'exécution de travaux d'égouts pluviaux et sanitaires, d'aqueduc, de fondation, trottoirs et pavage sur le boulevard Sainte-Rose entre le chemin de fer du Pacifique Canadien et son intersection et le boulevard projeté numéro 7.

NO: 251-65

Le greffier donne communication au conseil de la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage dans l'affaire du différent entre la cité de Sainte-Rose et le Syndicat National des Policiers de Sainte-Rose;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier de la cité soit prié de préparer une rencontre entre MM. Arthur Matteau, aviseur patronal, Emé Lacroix, c.r., aviseur légal et le conseil de la Cité de Sainte-Rose afin que puisse être étudiée et discutée la dite sentence.

NO: 252-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la ville de Fabreville accompagnée d'une résolution adoptée par le conseil de la dite ville, relativement à une réclamation de \$2,460.16 en rapport avec les retards d'effectués concernant les taxes devant être transmises d'après le règlement d'annexion;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que tous les documents concernant ce problème soient transmis à nos aviseurs légaux afin qu'ils puissent nous communiquer dans le plus bref délai, un avis légal sur ce problème.

NO: 253-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du Surintendant de la Centrale de Traitement d'Eau, M. Germain Frappier, pour le mois de février 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 254-65

Attendu que le Ministère de la Voirie devait exproprier une bande de terrain de deux (2) pieds et deux dixième (.2) de profond en façade des lots 97-129, -130, -131 du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose, conformément au plan officiel concernant l'élargissement du boulevard Labelle;

Attendu que le Ministère de la Voirie désire se soustraire à l'expropriation des dites parties de lot;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que cette demande soit acceptée à la condition que le Ministère de la Voirie s'engage à ce que les poteaux de la compagnie Shawinigan Water & Power ou autre, lesquels se trouvent présentement dans la rue soient transportés de l'autre côté du trottoir soit entre les terrains privés et le trottoir actuel, étant donné que le plan de M. J.A. Laferrière, a.g., en date du 17 mars 1965, montre qu'il existe une distance d'un pied et demi entre le trottoir et la propriété privée appartenant au Ministère de la Voirie.

NO: 255-65

Attendu que la Cité de Sainte-Rose désire procéder dans le plus bref délai à des travaux sur le boulevard Labelle;

Attendu que toutes les expropriations ne sont pas encore réglées;

Il est,
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Qu'une demande pressante soit faite au Ministère de la Voirie afin de hâter les expropriations dans le cas de M. Henri Fortin, propriétaire du lot 114-1-58 et du lot 114-1-9 du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose et dans le cas de Mme Carmen Marin, propriétaire d'une partie du lot 61 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose.

B
B
B

NO: 256-65

Le Conseil prend connaissance du rapport et des recommandations de nos ingénieurs-conseils quant au problème d'égouttement des eaux de surface sur une partie des rues Giguère et Bélanger et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que les travaux de corrections à apporter aux dites rues soient retardés jusqu'après la période de dégel.

NO: 257-65

Considérant que des incidents sont survenus à la station de pompage de la rue Yvon-Berger et qu'il est avantageux qu'un système d'alarme soit installé pour prévenir tout autre avarie du même genre,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que la recommandation de nos ingénieurs-conseils quant à l'installation d'un système d'alarme le tout au montant de cent cinquante dollars (\$150.00) soit acceptée et que le greffier soit autorisé à faire effectuer les travaux nécessaires.

NO: 258-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du chef de Police, se conformant à la résolution numéro 211-65, concernant une plainte de la Chambre de Commerce de Sainte-Rose, au sujet d'un distributeur de pain ayant son siège social à l'extérieur de Sainte-Rose et venderait aussi à ses clients des chips et des bonbons et comme le chef de police, dans le même rapport, fait remarquer que ce distributeur est en possession d'un permis d'exploitation qu'il a payé cent cinquante dollars (\$150.00) pour opérer dans les limites de la cité de Sainte-Rose se conformant ainsi au règlement numéro 486 concernant les permis;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport du chef de police, M. Gérald Cappelli, concernant le dit problème soit accepté.

NO: 259-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "4", en faveur de Fatima Excavation Ltée, relativement aux règlements numéros 479, 480, 481 et 483, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 26 mars 1965 soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification, ainsi que les travaux supplémentaires énumérés dans le dit certificat.

NO: 260-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "5", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 1er avril 1965 soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire la paiement après vérification.

NO: 261-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "1", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au creusage du cours d'eau Parizeau, tel que présenté par l'Etude C. E. Gravel, ing.cons., en date du 31*1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

**mars*
B
B
B

NO: 262-65

A la suite de la lecture d'un rapport de la Commission Echevinal des Loisirs de la Cité de Sainte-Rose,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

1o Que M. Raynald Vezneau soit engagé comme régisseur des sports et des loisirs de la cité de Sainte-Rose, au salaire de cent quinze dollars et quarante cents (\$115.40) par semaine incluant les dépenses de déplacement et d'automobile. Cet engagement correspond à une moyenne de soixante-dix (70) heures de travail par semaine selon la période et est valide jusqu'au 31 décembre 1965.

2o Qu'une petite caisse de cinquante dollars (\$50.) soit mise à la disposition du régisseur des sports pour les dépenses courantes des Loisirs. Cependant, dans le cas des dépenses excédant vingt dollars (\$20.) le régisseur devra obtenir l'approbation du greffier de la cité ou en son absence de deux (2) des trois (3) commissaires. Il est également convenu qu'en tout temps la dite petite caisse devra rester sous le contrôle du trésorier de la cité.

3o Que le greffier et le trésorier de la cité soient autorisés à continuer les dépenses nécessaires et importantes au bon fonctionnement des loisirs de la Cité et qui seront applicables au futur budget.

NO: 263-65

Attendu que des propriétaires du Chemin de la Petite Côte ont demandé des entrées d'aqueduc, à la suite de l'assèchement de leur puits résultant directement ou indirectement des travaux de l'égout collecteur;

Attendu que dans certains cas, il est urgent de procéder aux travaux même si le sol est encore gelé;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que la Cité de Sainte-Rose procède à l'installation de ces entrées d'aqueduc en facturant les propriétaires sur le prix de base normal c'est-à-dire sans figurer les dépenses supplémentaires provenant du sol encore gelé.

NO: 264-65

Considérant que la cité de Sainte-Rose transmet présentement à la Prévoyance compagnie d'assurance les cas relevant de la Commission des Accidents de Travail et que la Prévoyance à son tour retransmet elle-même ces cas à la Commission;

Considérant que cette façon de procéder a toujours *vus créé des retards et que les employés de la Cité se sont *à maintes reprises créé des désagréments résultant en particulier de ces retards et en général du processus présentement employé;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à prendre les informations nécessaires à savoir si la cité de Sainte-Rose pourrait faire affaire directement avec la Commission des Accidents de Travail de Québec.

NO: 265-65

Le greffier donne communication au conseil d'une sommation signifiée le 5 avril 1965 par la Cour Supérieure dans la cause A.Burns vs Cité de Sainte-Rose, au sujet de dommages encourus à la suite de travaux effectués par la cité sur la rue Du Lac;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que cette sommation soit transmise à nos aviseurs légaux.

NO: 266-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre signée par 28 paroissiens de la paroisse Notre-Dame-de-Laval se plaignant de la construction du garage de M. Robert Archambault à l'intersection des boulevards Sainte-Rose et Archambault et plus particulièrement des trois (3) grandes portes d'ouverture du garage lesquelles sont situées en façade de la rue Champlain. Cette plainte est surtout basée sur le fait que la future église de la paroisse de Notre-Dame-de-Laval sera construite en façade de la rue Champlain et vis-à-vis le garage de M. Robert Archambault;

IL EST UNANIMENT RESOLU que ce problème soit porté à la connaissance de notre aviseur légal afin de savoir si la construction de ce garage rencontre les exigences des règlements de la cité de Sainte-Rose.

BB
NO: 267-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 26 mars 1965 et signée par onze (11) propriétaires de la cité, lesquels désirent se constituer en corporation sous le nom de "LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE SAINTE-ROSE", "PROPERTY OWNERS LEAGUE OF SAINTE-ROSE" et prie le conseil de leur accorder son assentiment et son autorisation quant à la formation de la dite corporation;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que cette demande soit acceptée.

NO: 268-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Jeune Chambre de Ste-Rose, en date du 18 mars 1965, relative à une demande d'octroi;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de deux cent dollars (\$200.00) soit accordé à titre d'octroi à la Jeune Chambre de Ste-Rose afin qu'elle puisse continuer son magnifique travail. De plus, le trésorier est autorisé à en faire le paiement.

NO: 269-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre des compagnies d'assurance Royal London & Lancashire, datée du 1er avril 1965, relative à la réclamation de la Quincaillerie Ste-Rose par la suite d'inondation de la cave de son magasin survenue le 9 janvier 1965;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite lettre soit transmise à notre aviseur légal.

NO: 270-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la firme J.J. Dury et Associés, ingénieurs-conseils, relative à des travaux d'excavation et de dynamitage entrepris par la compagnie Bigras Excavation Inc., près du Chemin de l'Equerre, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée tel que lu.

NO: 271-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de J.B. Bourque en date du 4 mars 1965, et adressée au trésorier de la cité, en réponse à un état de compte en date du 26 février 1965. Par cette lettre M. Bourque prétend que la cité de Sainte-Rose n'a pas rempli ses engagements quant à la vente de matériel de remplissage à cause des lois provinciales relatives au dégel qui ont empêché, lors de la livraison du matériel, les camions de transporter le tonnage normal, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier de la cité soit prié d'enquêter sur les allégations de M. Bourque et de transmettre rapport de ces constatations lors de la prochaine assemblée.

NO: 272-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. A. Christin, en date du 16 mars 1965 et par laquelle il demande si le conseil de la cité de Sainte-Rose prévoit la construction de pavage et de trottoirs sur le boulevard Laval près du boulevard Longpré, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé de répondre à M. Christin que des travaux de pavage et de trottoirs sont prévus pour cette année dans ce secteur.

NO: 273-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du Révérend Père Hugues Barbeau, O.M.I., concernant une demande de souscription pour les missions de la congrégation, et,

S. B.

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit refusée, le budget de la cité de Sainte-Rose ne prévoyant pas ce genre de dépense.

NO: 274-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. G. Cuzzolini, jardinier, offrant ses services pour le posage de tourbe et autres travaux analogues, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que remerciements soient adressés à M. Cuzzolini pour son offre et qu'elle soit gardée en filière.

NO: 275-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. J. Sylvio Corriveau, en date du 27 mars 1965 et par laquelle il offre en vente à la cité de Sainte-Rose sa propriété sise sur la rue Hotte à Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette offre soit refusée, la cité ne pouvant effectuer ce déboursé dans les moments présents.

NO: 276-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'Union des Municipalités invitant le maire et un officier municipal à l'assemblée de l'Expo 67 qui se tiendra jeudi le 8 avril 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite invitation soit acceptée.

NO: 277-65

ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné l'année 1965 comme l'Année de la coopération internationale; et

ATTENDU que l'année 1965 marque aussi le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies; et

ATTENDU que l'Année de la coopération internationale a été désignée dans le but de promouvoir et affirmer une coopération internationale appropriée et efficace; et

ATTENDU que la mise en marche de programmes de coopération internationale dépend de la participation active d'organismes communautaires; et

ATTENDU que le Canada a beaucoup contribué à la préparation de l'Année de la coopération internationale dès le début de cette initiative; et

ATTENDU que les gouvernements ne peuvent accomplir ce travail seuls; et

ATTENDU que les conseils municipaux, les organisations bénévoles, les groupes particuliers, les individus, les entreprises commerciales et les universités travaillant tous à l'unisson sont à même de contribuer à la réalisation et au succès de ce projet:

ALORS, POUR CES RAISONS, je, le Maire de la CITE DE SAINTE-ROSE, par ces présentes;

-proclame que la cité de SAINTE-ROSE reconnaîtra l'année 1965 comme l'Année de la coopération internationale;

-dédie la cité de SAINTE-ROSE au principe de la coopération internationale; et

-invite les organisations bénévoles, les fédérations, les institutions, les groupes commerciaux et industriels, et les citoyens de la cité de SAINTE-ROSE d'examiner attentivement les contributions que ces organismes sont à même d'affecter pour mener à bonne fin l'initiative de l'Année de la coopération internationale.

NO:278-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de M. Mozé Larocque, inspecteur des bâtiments de la cité, relatif à la construction de la maison de M. André Christin à l'intersection des boulevards Laval et Longpré, et démontrant que la construction de la dite maison est conforme au règlement de la Cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que ce rapport soit accepté.

NO: 279-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Protection Civile accusant réception du chèque de la cité pour sa participation à la protection civile du Québec du groupe 811 pour la nouvelle année fiscale, et, la dite lettre est acceptée sans commentaire.

S. J. B.
NO: 280-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie d'Electricité Shawinigan en date du 30 mars 1965 et requérant l'autorisation du conseil quant à certains travaux à être effectués dans la cité de Sainte-Rose et relatif au remplacement de poteaux et d'haubans sur demande de la compagnie de Téléphone Bell sur les rues Giguère et Bélanger, et,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite demande soit acceptée et que le greffier de la cité soit autorisé à signer les plans relatifs aux travaux proposés.

NO: 281-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Trans Oceanic Lodge 1751 en date du 15 janvier 1965, relative au rapport Thompson ainsi qu'aux pressions exercées par la province du Manitoba pour obtenir l'entretien du DC-9, et,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil de la Cité de Sainte-Rose s'oppose dans l'intérêt de ses concitoyens à tout transfert de la base d'Air Canada.

NO: 282-65

Le greffier donne communication au conseil du programme de la Conférence Conjointe d'Urbanisme entre l'American Society of Planning Officials et l'Association Canadienne d'Urbanisme laquelle se tiendra le 29 avril 1965, à Toronto, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'une invitation soit faite à la commission d'Urbanisme afin qu'elle délègue deux (2) de ses membres à la dite Conférence.

NO: 283-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du journal Opinions, en date du 2 avril 1965, relative à une offre de publicité et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette offre soit refusée, le budget de la cité ne prévoyant pas de dépense à cette fin.

NO: 284-65

Le greffier donne communication au conseil d'une demande du Syndicat National des Policiers de Ste-Rose à l'effet de déduire du salaire de chacun des syndiqués, la somme de un (1) dollar pour quotisation syndicale, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite somme sera déduite des salaires au moment opportun.

NO: 285-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à entrer en communication avec l'ingénieur-conseil, relativement à un projet d'aménagement du Chemin de l'Equerre.

NO: 286-65

Attendu que la Cité de Sainte-Rose a procédé il y a déjà quelques années à l'achat de terrains pour fin de parcs;

Attendu que par la suite, la cité s'est prévalu des services d'une firme d'architectes afin de préparer des plans quant à l'aménagement rationnel des parcs et terrains de jeux de la cité;

Attendu que le 15 juin 1964, le conseil de la cité adoptait le règlement numéro 477 pourvoyant à l'aménagement des parcs et à un emprunt de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000.00) à ces fins; et qu'aucun propriétaire ne s'est opposé au dit règlement;

Attendu que par la suite, la cité obtenait l'approbation de la Régie d'Epuration des Eaux et du Ministère de la Santé conformément aux plans relatifs au dit règlement numéro 477;

Attendu que conséquemment des demandes réitérées furent présentées au Ministère des Affaires Municipales quant à l'approbation dudit règlement numéro 477;

Attendu que le conseil de la cité de Sainte-Rose considère que lui incombe l'impérieux devoir d'organiser des loisirs sains pour sa population en général et pour sa jeunesse en particulier;

Il est,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

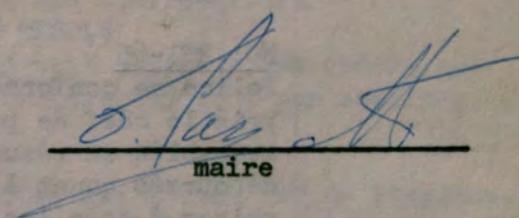
Que le greffier de la cité soit autorisé à bien vouloir prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver le règlement numéro 477 concernant les parcs dans la cité de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

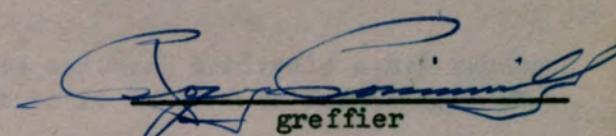
Que la présente assemblée soit ajournée au lundi 26 avril 1965, à l'heure et endroits ordinaires des séances dudit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à MM. les échevins Gérard Vézina et Marc Poirier.

Trente (30) personnes étaient présentes à l'assemblée.

A onze heure et trente minute (11.30) la séance est ajournée.



maire



greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 5 avril 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 26 avril 1965, à 8.30 heure p.m., à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina, Marc Poirier et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Roger Pominville, ing.p., greffier et M. Robert Labelle.

NO: 287-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal de l'assemblée du 5 avril 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 288-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la compagnie d'assurances "The Prudential Assurance Co. Limited" soit autorisée à émettre un cautionnement pour la cité de Sainte-Rose, au montant que le juge déterminera et qui ne sera pas moindre que le double du montant offert dans chacune des causes en expropriation actuellement pendantes devant la cour, relativement à l'expropriation de terrains devant servir à l'usine d'épuration et à la disposition des boues - règlement numéro 464.

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés, s'il y a lieu, à signer toutes les formules, à ce sujet.

NO: 289-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la compagnie d'assurances "The Prudential Assurance Co., Limited" soit autorisée à émettre un cautionnement pour la cité de Sainte-Rose, au montant que le juge déterminera et qui ne sera pas moindre que le double du montant offert dans chacune des causes en expropriation actuellement pendantes devant la cour, relativement à l'expropriation des terrains destinés à l'ouverture du boulevard Zodiak, règlement numéro 498, longeant le parc industriel "EST".

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés, s'il y a lieu, à signer toutes les formules, à ce sujet.

NO: 290-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de la réunion du Comité Echevinal de Police, tenue le 15 avril 1965 soit accepté, tel que rédigé.

NO: 291-65

Considérant que le Comité Echevinal de Police se conformant aux exigences de la convention collective avait prié le chef de police de bien vouloir présenter pour la présente assemblée un résumé de soumissions déjà reçues et représentant les déboursés quant à la fourniture d'uniformes et d'équipements nécessaires à tous les policiers;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport du chef de police en date du 15 avril 1965, prévoyant un déboursé de \$932.38 soit accepté.

NO: 292-65

Considérant que le chef de police sur recommandation du Comité de Police a demandé des soumissions quant à la fourniture d'une laveuse à boyau jugée absolument nécessaire au bon fonctionnement de son département;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de Canadian Fire Hose Corp. Ltd. pour la fourniture d'une laveuse à boyau, au montant de cent dix dollars (\$110.00) soit acceptée, après vérification par le greffier.

293-65

Le greffier donne communication au conseil des soumissions reçues pour la fourniture de cinq cent (500) pieds de boyau à incendie, au département d'incendie, soit:

1o Canadian Fire Hose Corp. Ltd., 175 est rue Jean-Talon, Montréal, au montant de soixante-neuf dollars et soixantequinze cents (\$69.75);

2o Marshall Equipment Company Incorporated, 502 avenue O'Connell, Dorval, au montant de soixante-trois dollars et quatre-vingtquinze cents (\$63.95);

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de Marshall Equipment Company Incorporated, au montant de soixante-trois dollars et quatre-vingt-quinze cents (\$63.95) en l'occurrence la plus basse, soit acceptée, après vérification par le chef de police.

Ce prix unitaire étant pour une longueur de cinquante pieds (50'), le chef de police est autorisé à en commander cinq cent pieds (500').

NO: 294-65

Le greffier donne communication au conseil des submissions reçues pour la fourniture d'une automobile au département de Police, soit:

1o Landry Automobile Ltée, 103, boulevard Labelle, Ste-Rose, au montant de trois mille trois cent dollars (\$3,300.00);

2o Garage Charbonneau Ltée, 200, boulevard Labelle, Ste-Rose, au montant de trois mille cinq cent dollars (\$3,500.00);

3o Garage H. Fortin, 85, boulevard Ste-Rose, Ste-Rose, au montant de trois mille cinq cent cinquante dollars (\$3,550.00);

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de Landry Automobile Ltée, au montant de trois mille trois cent dollars (\$3,300.00) en l'occurrence la plus basse, soit acceptée, après vérification par le greffier de la Cité.

NO: 295-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Thomas Gaudette soit engagé comme commis au département de Police, au salaire de cinquante dollars (\$50.00) par semaine.

NO: 296-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "4" de l'agenda, concernant les noms de rue soit reporté à une séance ultérieure.

NO: 297-65

Considérant qu'une sentence arbitrale a été rendue le 27 mars 1965 dans l'affaire du différent entre la Cité de Sainte-Rose et le Syndicat National des Policiers;

Considérant que par la suite ladite sentence fut étudiée en détail par le conseil de la Cité de Sainte-Rose en compagnie de l'aviseur légal et de l'aviseur patronal;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que malgré l'opposition du conseil sur plusieurs points, la sentence soit acceptée telle quelle, ladite sentence étant de l'avis de Me Emé Lacroix, c.r., aviseur légal sans droit d'appel.

NO: 298-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Qu'aucun futur candidat policier ne soit engagé à moins d'avoir passé des examens écrits physiques et médicaux, à la satisfaction du conseil de la Cité de Sainte-Rose.

NO: 299-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le Docteur Jules Desrochers, domicilié au 10,375 rue Verville à Montréal, soit nommé médecin attitré de la cité de Sainte-Rose pour agir comme examinateur de la cité chaque fois que celle-ci désirera faire subir un examen médical à un employé ou à un candidat à un emploi.

NO: 300-65

Considérant que M. Eugène Sinette a subi un accident

le 19 juillet 1963;

Considérant que M. Eugène Sinette n'a pas encore

reprise son travail et qu'il s'est écoulé une période de vingt et un (21) mois depuis cet accident;

Considérant que l'article 1201 de la convention collective de travail entre le Syndicat National des Employés de la Cité et la Cité de Sainte-Rose permet à cette dernière de faire examiner cet employé par un médecin de son choix;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Eugène Sinette soit prié de bien vouloir se présenter au bureau du Docteur Jules Desrochers situé au 30 est, boulevard St-Joseph, d'ici quinze (15) jours.

NO: 301-65

Considérant qu'il y a lieu de réviser le règlement de Police portant le numéro 504;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé à étudier le présent règlement et, s'il y a lieu, de procéder à la préparation d'un nouveau règlement de Police.

NO: 302-65

Considérant que la Commission Municipale de Québec a déjà autorisée en date du 16 octobre 1964, un emprunt temporaire au montant de quatre cent mille dollars (\$400,000.00) pour fins d'administration générale;

Considérant que cet emprunt temporaire devenait échu le 16 avril 1965;

Considérant que la Cité de Sainte-Rose n'a pas en mains les fonds nécessaires pour rembourser le dit emprunt;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser le renouvellement de l'emprunt temporaire au montant de quatre cent mille dollars (\$400,000.00) pour fins d'administration générale, le dit renouvellement à être remboursé dans une période de six (6) mois.

NO: 303-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le chef de police soit prié de bien vouloir demander aux constables Gentile, Drouin et Noiseux de faire connaître leur date d'entrée en service.

NO: 304-65

Considérant que le conseil de la cité de Sainte-Rose a reçu toutes les approbations requises par la loi, en conformité avec le règlement numéro 464;

Considérant qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis à date et à venir;

Considérant que le conseil n'a pas en mains les fonds nécessaires pour voir à payer lesdits certificats et travaux exécutés à date ou à être exécutés très prochainement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de un million deux cent mille dollars (\$1,200,000.00), en conformité avec le règlement numéro 464, à la Banque Provinciale du Canada de Sainte-Rose, par billets payables sur demande, à un taux d'intérêts n'excédant pas 5 3/4% l'an, en l'attente d'émissions d'obligations;

Que Son Honneur le Maire et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose le ou les billets nécessaires à cet effet.

NO: 305-65

Monsieur l'échevin Albert Grothé donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à amender le règlement de recensement numéro 300 de la cité de Sainte-Rose.

NO: 306-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que la Compagnie d'Electricité Shawinigan soit autorisée à exécuter les travaux de pose de lumières et poteaux sur les rues Du Lac et Champlain et boulevard Sainte-Rose, tel que montré au plan présenté par M. E. Darche, en date du 23 avril 1965.

NO: 307-65

ATTENDU que le 2 mars 1964, la soumission de Bigras Excavation Inc., en l'occurrence la plus basse a été acceptée par le conseil;

ATTENDU que le 2 novembre 1964, un contrat a été signé entre Bigras Excavation Inc et la Cité de Sainte-Rose pour l'exécution des travaux autorisés par le règlement 464;

ATTENDU qu'en vertu dudit contrat, l'entrepreneur n'a été autorisé à exécuter que la partie des travaux prévue au règlement et approuvée à cette date, jusqu'à concurrence d'une somme de \$357,290.60;

ATTENDU que l'entrepreneur consentait à ne pas exécuter le solde des travaux prévus au règlement avant que ce solde n'ait été approuvé suivant la loi;

ATTENDU qu'un montant supplémentaire prévu à tel règlement au montant de \$385,614.29 a été approuvé, conformément à la loi;

ATTENDU que conformément aux conditions du contrat, il y a lieu de donner instructions à l'entrepreneur d'exécuter les travaux prévus par le règlement 464, jusqu'à concurrence de cette somme de \$385,614.29, approuvée conformément à la loi;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

QU'instructions soient et sont données à Bigras Excavation Inc. de procéder à l'exécution des travaux prévus par le règlement 464, pour une deuxième tranche, au montant de \$385,614.29, le tout suivant les directives de l'ingénieur-conseil de la cité, après entente avec le greffier de la Cité.

NO: 308-65

ATTENDU que des travaux d'égout collecteur ont été autorisés par le règlement numéro 464;

ATTENDU que pour l'exécution de ces travaux, des soumissions ont été demandées basées sur des plans et des Devis Généraux et Spéciaux préparés par l'étude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils;

ATTENDU que le contrat a été octroyé à Bigras Excavation Inc., tel qu'il appartient à un contrat signé entre les parties, le 2 novembre 1964;

ATTENDU qu'il a été prévu aux conditions du contrat et plus spécialement aux Devis Généraux et Spéciaux, que l'exécution des travaux était sujette à rajustement des salaires indiqués dans le Décret relatif à l'Industrie et aux Métiers de la Construction;

ATTENDU que conformément à cette clause, Bigras Excavation Inc. produit en date du 26 avril 1965, une réclamation au montant de \$23,731.36, tel qu'il appartient aux détails formulés à cette lettre du 26 avril 1965;

ATTENDU que le tout a été soumis à l'ingénieur-conseil de la Cité pour vérification et approbation;

ATTENDU que l'ingénieur-conseil de la Cité approuve et recommande tel paiement de la somme de \$23,731.36;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

QUE la réclamation produite à la Cité par Bigras Excavation Inc., datée du 26 avril 1965 soit et est acceptée et qu'en conséquence paiement en soit effectué sur les certificats de progrès à mesure que les travaux seront exécutés.

NO: 309-65

ATTENDU qu'en date du 2 mars 1964, Jasmin Construction Inc. a soumissionné pour l'exécution de partie de travaux prévus par le règlement numéro 464, consistant spécialement en la centrale de traitements d'égouts, station de pompage principale, station de pompage, partie ouest,

travaux connexes et tuyauterie, pour un montant de \$772,600.00, le tout conformément aux plans et clauses du Cahier des Charges Générales et Spéciales préparé par l'Etude C.E. Gravel;

ATTENDU que suivant les recommandations de l'ingénieur-conseil de la Cité et du consentement de Jasmin Construction Inc., il y aurait avantage de détacher du contrat octroyé, la partie des travaux consistant principalement à la mécanique à être exécutée par Francis Hankin Co. Ltd., au montant de \$379,523.00;

ATTENDU que le contrat octroyé à Jasmin Construction Inc., en date du 2 mars 1964 l'a été conditionnellement à l'approbation par qui de droit du règlement 464;

ATTENDU que la partie des travaux octroyée à Jasmin Construction Inc., prévue au règlement 464, n'a été approuvée;

ATTENDU qu'il est juste et raisonnable, tel que recommandé par l'ingénieur-conseil de la Cité, vu les délais entre l'octroi du contrat conditionnel et l'approbation des travaux prévus par les autorités, de modifier les prix unitaires et les salaires, suivant les modifications apportées par le commerce et par les décrets;

ATTENDU que l'ingénieur-conseil de la Cité, du consentement de Jasmin Construction Inc., recommande dans une lettre en date du 26 avril 1965, que l'exécution des travaux de mécanique à être exécutés par Francis Hankin Co. Ltd soient octroyés directement par contrat à cette compagnie, en dégageant Jasmin Construction Inc. de cette obligation;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de donner suite à la résolution octroyant le contrat à Jasmin Construction Inc., en autorisant le Maire et le Greffier à signer un contrat à cet effet et de même avec Francis Hankin Co. Ltd, en tenant compte des modifications dans le coût suggérées par l'ingénieur-conseil de la Cité et approuvée par le Conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aviser les procureurs de la Cité, MM. Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, de préparer lesdits contrats;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

QUE le conseil approuve la modification de prix à la soumission de Jasmin Construction Inc., recommandée par l'ingénieur-conseil de la Cité;

QUE le Conseil dégage Jasmin Construction Inc. de l'obligation d'exécuter les travaux mécaniques représentant une somme totale de \$358,154.00, laissant à Jasmin Construction Inc., une somme totale revisée de \$384,260.28;

QUE le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat pour l'exécution desdits travaux avec Francis J. Hankin Co. Ltd;

QUE les recommandations de l'ingénieur-conseil de la Cité relativement à la modification des prix et à la séparation des contrats soient et sont versés aux archives de la Cité;

QUE MM. Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, procureurs de la Cité soient autorisés à préparer lesdits contrats.

NO: 310-65

Considérant que le Ministère des Affaires Municipales en collaboration avec la faculté de Droit et la faculté de Sciences Sociales offre un cours en deux parties sur les techniques de l'administration municipale s'adressant tout particulièrement au personnel du secrétariat des municipalités;

Considérant que le cours portera sur les sujets suivants: règlement, résolution, avis, procès-verbal, rennes de la corporation municipale, rôles d'évaluation et de perception emprunts, responsabilité de la corporation municipale;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la cité d'envoyer un membre de son personnel suivre ces cours;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Robert Labelle actuellement employé au service du secrétariat soit désigné pour suivre ces cours et que toutes dépenses soient payées par la Cité.

NO: 311-65

Monsieur l'échevin Gérard Vézina donne AVIS DE MENTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement amendant le règlement de zonage numéro 496.

NO: 312-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

QUE le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue conformément à la loi, lundi le 12 avril 1965, relativement au règlement numéro 491 pourvoyant à l'installation d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Yvon-Berger, Terrasse Chatel, rue no. 649 et 651 et de mise en forme sur la rue no. 651 et à un emprunt de \$80,000.00, soit adopté tel que lu.

NO: 313-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue conformément à la loi, lundi le 12 avril 1965, relativement au règlement numéro 500 pourvoyant à l'installation d'aqueduc, d'égouts sanitaires d'égouts pluviaux et de fondation sur les rues Roseval et Honoré-Mercier et à un emprunt de \$55,000.00, soit adopté tel que lu.

NO: 314-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

QUE le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires, tenue conformément à la loi, lundi le 12 avril 1965, relativement au règlement numéro 494 pourvoyant à l'installation d'aqueduc, d'égouts sanitaires et à des travaux de fondation sur la rue Plateau Ouimet et à un emprunt de \$30,000.00, soit adopté tel que lu.

NO: 315-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

QUE le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires, tenue conformément à la loi, lundi le 12 avril 1965, relativement au règlement numéro 502 pourvoyant à la construction d'un réservoir de trois millions (3,000,000) de gallons et à un emprunt de \$549,000.00, soit adopté tel que lu.

NO: 316-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du chef de police, M. Gérald Cappelli, pour le mois de mars 1965, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport soit accepté tel que lu.

NO: 317-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'inspecteur des bâtiments, M. M. Larocque, sur la construction pour le mois de mars 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le dit rapport soit accepté tel que lu.

NO: 318-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du surintendant de l'usine de filtration, M. Germain Frappier, pour le mois de mars 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le dit rapport soit accepté tel que lu.

NO: 319-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation finale, en faveur de Spino Construction Ltée, relativement au règlement numéro 414, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 14 avril 1965 soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 320-65

Le greffier donne communication au conseil de la sentence arbitrale rendue par le juge Evender Veilleux, j.c.s., en date du 15 avril 1965, relativement à un grief porté par Philippe Fortin; à savoir que la cité de Sainte-Rose doit réintégrer dans ses fonctions M. Philippe Fortin et lui payer un salaire moins les montants qu'il a lui-même gagnés durant sa période de mise à pied, lesquels montants devront être soumis à la Cité de Sainte-Rose par un état dûment asservement;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que Pour se conformer à cette sentence arbitrale rendue par le juge Evender Veilleux, j.c.s., en date du 15 avril 1965, que M. Philippe Fortin soit réintégré dans ses fonctions à partir du 3 mai 1965, après entente entre M. Fortin et les autorités de la Cité de Sainte-Rose, à condition qu'il soumette à la cité un état dûment asservement des montants qu'il a payés dans sa période de mise à pied.

De plus, le greffier devra communiquer avec le juge Evender Veilleux pour lui demander de bien vouloir nous traduire en français le paragraphe de la page 3 qu'il cite dans une cause entre United Automobile Workers et Brantford Coach & Body Ltd. La cité de Sainte-Rose étant une cité canadienne française et le juge lui-même canadien français. De plus, le budget ne permettant pas d'avoir ce nombre d'employés à la Voirie, M. Jean-Paul Auclair devra être renvoyé à partir du 3 mai 1965.

NO: 321-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie d'Électricité Shawinigan, en date du 14 avril 1965, relativement à différents travaux à être effectués sur les rues Champlain, Viger et boulevard Archambault;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que la compagnie d'Électricité Shawinigan soit autorisée à exécuter les travaux, tels que montrés sur les plans numéros 65-88 et 65-100, en date du 14 avril 1965.

NO: 322-65

Considérant que des personnes de la Terrasse Viau se sont plaintes au conseil des mauvaises senteurs provenant des terrains avoisinants;

Considérant que cette mauvaise senteur est due au piètre état des fausses septiques des maisons situées dans ce secteur;

Considérant que ces fausses septiques n'ont jamais bien fonctionnées dû au sol saturé d'eau parce que cet endroit est très bas par rapport aux terrains avoisinants;

Considérant que ces personnes désirent les services d'aqueduc et d'égouts depuis plusieurs années;

Considérant qu'en 1962 la cité de Sainte-Rose a préparé un projet d'égouts sanitaires pouvant desservir le secteur de la Terrasse Viau;

Considérant que ce projet est inclus dans le règlement numéro 464;

Considérant que cette section du règlement numéro 464 n'a pas encore été approuvée par le Ministère des Affaires Municipales même si celui-ci l'a en sa possession depuis le 30 novembre 1963;

Considérant que la cité a reçu en date du 5 avril 1965, une lettre du Ministère de la Santé par l'entremise de M. Marcel Dubé, inspecteur de la santé publique, recommande à ces personnes de bien vouloir corriger la situation déplorable actuellement;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que copie de cette lettre soit envoyée à l'aviseur légal de la cité Me Emé Lacroix, c.r., et que celui-ci redouble d'ardeur auprès du Ministère des Affaires Municipales pour faire approuver cette dernière section du règlement numéro 464 pour permettre de donner les services d'égouts sanitaires au secteur de la Terrasse Viau en particulier.

NO: 323-65

Considérant que le greffier a transmis au conseil un rapport en date du 26 avril, relativement à des voyages de terre qui ont été transportés chez M. J.B. Bourque;

Considérant que le greffier recommande de modifier la facture déjà transmise à M. Bourque pour plusieurs raisons énumérées dans la dite lettre;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le dit rapport soit adopté intégralement et que le trésorier soit autorisé d'envoyer une facture à M. J.B. Bourque pour un montant global et définitif de mille deux cent trente-huit dollars et trente-sept cents (\$1,238.37).

NO: 324-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Yvon Fournier Ltée, relativement à l'arrosage des arbres dans la cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé de bien vouloir demander des soumissions à d'autres compagnies aussi demander des soumissions pour l'arrosage des terrains bas pour détruire les moustiques.

NO: 325-65

Considérant qu'il est temps d'émonder les arbres placés dans les plates-bandes et les parcs de la cité de Sainte-Rose;

Considérant que l'an dernier le travail a été fait par Labelle & Frères, paysagistes demeurant dans la cité et que le résultat obtenu a été très satisfaisant;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que Labelle & Frères, paysagistes, soient engagés aux mêmes conditions que l'an dernier pour procéder à l'émondage des arbres dans les plates-bandes et les parcs de la cité de Sainte-Rose.

NO: 326-65

Considérant qu'en 1964 la cité a procédé à des travaux de pose de bordures pour les bandes centrales sur les principaux boulevards;

Considérant qu'il est nécessaire maintenant de poser de la bonne terre et d'ensemencer ces bandes centrales;

Considérant qu'en date du 26 avril dernier Labelle & Frères, paysagistes, ont produit une soumission pour exécuter ce travail;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que Labelle & Frères, paysagistes, soient engagés pour la pose de bonne terre et l'ensemencement des bandes centrales. Ce travail comprendra la pose de trois (3) à quatre (4) pouces de bonne terre selon les besoins du sol et l'ensemencement, le tout à un prix ne dépassant pas cinquante cent (\$0.50) la verge carrée. Ce travail devra être fait à la demande et sous la surveillance de l'ingénieur de la cité.

NO: 327-65

Le greffier donne communication au conseil d'un rapport de la réunion tenue le 21 avril dernier, relativement à la construction du garage de M. Robert Archambault, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que ce rapport soit accepté et versé aux archives de la cité.

NO: 328-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 14 avril 1965 de Perception Notre-Dame Limitée, relativement

à la perception de mauvaises créances, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite offre soit refusée, le conseil préférant donner à des percepteurs demeurant dans la cité, si jamais il y a lieu.

NO: 329-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 22 avril 1965 de Mme C. Bernard du 45, 1ère avenu, Parc des Erables, Auteuil, relativement à une réclamation de quarante-huit dollars et dix-huit cents (\$48.18) pour un accident déplorable entre M. Robert Labelle et elle-même;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité en accepte le paiement plutôt que de le transmettre à la compagnie d'assurance de la cité.

NO: 330-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 15 avril dernier du Club Kinsmen de Sainte-Rose remerciant le conseil pour la réception offerte au Club Kinsmen de la zone 6, lors d'une conférence le 13 mars dernier, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

NO: 331-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, relativement à leur 33ième congrès annuel qui aura lieu à Saint-Hyacinthe les 5, 6, 7, et 8 juillet prochain;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le chef de police soit délégué à ce congrès et que toutes dépenses soient payées par la Cité.

NO: 332-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Souscription pour les Oeuvres de Santé et la Croix-Rouge, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la souscription locale de cette œuvre soit avisée que la cité lui procurera toute la coopération possible.

NO: 333-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Paul Vaillancourt, relativement à une demande de bien vouloir exiger de M. Edwin Larson, propriétaire de la terre portant le numéro de cadastre 307 de bien vouloir couper les arbres, branches, broussailles, etc., car celui-ci cause des dommages à sa propriété;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé de bien vouloir aviser M. Edwin Larson de respecter le règlement numéro 445 concernant les nuisances dans la cité.

NO: 334-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre en date du 24 avril 1965 de M. Arthur Charbonneau, relativement à une demande pour louer un local sur le lot P.61, boulevard Laval à George Tire Shop, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que celle-ci soit transmise à la Commission d'Urbanisme, pour étude.

NO: 335-65

Le greffier donne communication au conseil de lettres de l'aviseur légal de la cité en date du 7 et 15 avril 1965, relativement à la construction du garage de M. Robert Archambault, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que celles-ci soient versées aux archives de la Cité.

NO: 336-65

Considérant que le rôle d'évaluation pour l'année 1965 a été déposé en date du 21 avril 1965;

Considérant que selon la résolution numéro

574-64 adoptée à la séance du conseil le 26 octobre 1964, il est entendu qu'un montant de dix mille dollars (\$10,000.00) soit versé aux évaluateurs dans le cours de l'année fiscale 1965;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier de la cité soit autorisé de verser un chèque au montant de dix mille dollars (\$10,000.00) à la Compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc., représentant le paiement complet pour la préparation du rôle pour l'année fiscale 1965, tel qu'entendu selon la résolution portant le numéro 574-64.

NO: 337-65

Considérant que le Ministère des Affaires Municipales a accepté la section du collecteur d'égouts représentant l'exécutoire de l'usine d'épuration à la rivière;

Considérant que cette conduite passe sur des propriétés privées à la limite de Ville d'Auteuil; des voies du chemin de fer à la rivière des Mille-Îles;

Considérant que ces travaux sont prêts à être exécutés mais qu'il faut que la cité obtienne les terrains privés sur lesquels doit passer cette conduite;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le bureau de Mes Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé de prendre toutes les procédures nécessaires pour permettre à la cité de pouvoir passer sur ces terrains et de construire cette conduite d'égouts.

NO: 338-65

Considérant qu'il y aurait lieu d'engager une secrétaire au département des loisirs;

Considérant que le comité des loisirs recommande l'engagement d'une personne devant travailler un minimum de quinze (15) heures par semaine au salaire n'excédant pas trente dollars (\$30.00) par semaine;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur Rénald Vézéau, régisseur des sports, en coopération avec le greffier de la cité soit autorisé d'engager une secrétaire au salaire de trente dollars (\$30.00) par semaine* avec un minimum de quinze (15) heures de travail par semaine.

NO: 339-65

Considérant qu'il a été porté à l'attention du Conseil que M. Armand Jasmin, échevin du quartier Est depuis plusieurs années a été transporté d'urgence à l'hôpital;

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de prompts rétablissements soit transmis à M. Armand Jasmin pour qu'il puisse revenir à la cité le plus rapidement possible pour pouvoir se dévouer encore dignement au service de ses concitoyens comme il a toujours fait dans le passé.

NO: 340-65

Attendu que la cité de Sainte-Rose a acquis de Madame J.E. Boisvert une partie du lot numéro 34 du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose, le 27 mai 1964;

Attendu que la municipalité scolaire de la Ville de Sainte-Rose a taxé et facturé Mme J.E. Boisvert pour un lot appartenant à la cité de Sainte-Rose avant le début de l'année fiscale de la dite commission scolaire;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier de la cité soit autorisé à préparer un chèque au montant de douze dollars et quarante et un cents (\$12.41) payable à l'ordre de la Municipalité Scolaire de la Ville de Sainte-Rose, couvrant le montant des taxes pour l'année 1964 applicable à la dite partie du lot 34.

NO: 341-65

Attendu que le lot 54A-174 étant une partie de la rue Hoquart paraissant appartenir à Labelle Land Investment Corporation au dernier rôle d'évaluation;

Attendu que ce lot fut cédé à la cité de Sainte-Rose le 15 juin 1959 et que la dite cession fut dûment enregistrée au bureau d'enregistrement de Laval;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le département de la taxation soit autorisé à bien vouloir canceller tout compte de taxes se rapportant au lot 54A-174 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose.

NO: 342-65

Attendu que le lot 54A-185 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose apparaissait appartenir à Labelle Land Investment Corporation au rôle d'évaluation 1964;

Attendu que ce lot appartient à Roseglen Development Corporation;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

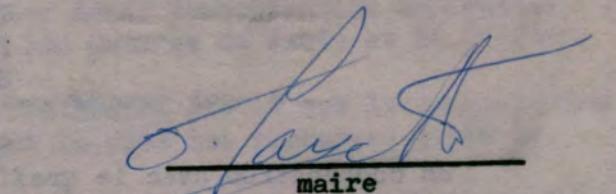
ET UNANIMENT RESOLU

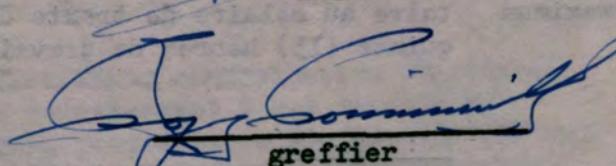
Que le département de la taxation soit autorisé à bien vouloir transférer tout compte de taxes applicable au dit lot 54A-185 cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose de Labelle Land Investment Corporation à Roseglen Development Corporation.

A onze heure et trente minute (11.30),

l'assemblée est levée.

Vingt (20) personnes étaient présentes à l'assemblée.


maire


greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE SPECIALE du Conseil de la Cité de Sainte-Rose dûment convoquée par avis signifié pour chacun des membres du conseil et tenue conformément à l'avis de convocation, à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, jeudi le 29 avril 1965, à 7.30 heure p.m., à laquelle sont présents: MM. les échevins J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marc Poirier formant quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant M. Albert Grothé. Sont aussi présents: MM. Roger Pominville, ing.p., greffier ainsi que Robert Labelle.

NO: 343-65

Le Conseil prend connaissance du rapport de la Commission d'Urbanisme proposant un amendement au règlement de zonage numéro 496, et,

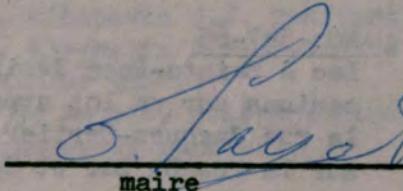
IL EST UNANIMENT RESOLU que le dit rapport soit accepté tel que lu.

NO: 344-65

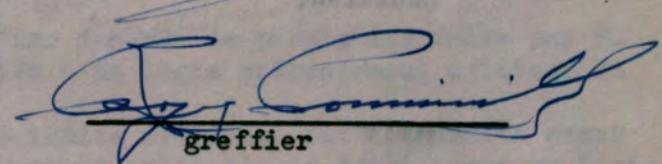
PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 511 amendant le règlement numéro 496, relatif au zonage et à l'usage des bâtiments et des terrains dans la cité soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi le 10 mai 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

L'assemblée est levée.



maire



greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du Conseil de la Cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 3 mai 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins J.J. Stafford, Albert Grothé et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Roger Pominville, ing.p., greffier et M. Robert Labelle.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

NO: 345-65

Le greffier donne communication au conseil des soumissions reçues pour la construction d'un réservoir de trois millions de gallons (3,000,000) soit:-

1o Jasmin Construction Inc., 2760, rue LaFrance, Ville Saint-Laurent, au montant de trois cent quinze mille dollars (\$315,000.00);

2o Bigras Excavation Inc., 1260, rue Fortin, Chomedey, au montant de trois cent vingt-neuf mille dollars (\$329,000.00);

3o Interville Construction Inc., 6655, Côte des Neiges, Montréal, au montant de trois cent vingt-trois mille, quatre cent dollars (\$323,400.00);

4o Vérona Construction Ltée, 215, 65ième avenue, Chomedey, au montant de trois cent quatorze mille dollars (\$314,000.00);

5o Octo Construction Ltée, 50 Place Crémazie, Montréal, au montant de trois cent huit mille, neuf cent dollars (\$308,900.00);

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que les dites soumissions soient transmises à l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., pour étude.

NO: 346-65

Le greffier donne communication au conseil des soumissions reçues pour la construction d'égouts, aqueduc et première fondation dans différentes rues de la cité, soit-

Bigras Excavation Inc., 1260, rue Fortin, Chomedey, au montant

de cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatorze dollars et cinquante-quatre cents (\$144,574.54);

Vérona Construction Ltée, 215, 65ième avenue, Chomedey, au montant de cent cinquante mille huit cent soixante-quatre dollars et quarante cents (\$150,864.40);

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que les dites soumissions soient transmises à l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, pour étude.

NO: 347-65

ATTENDU que M. Armand Veilleux de 18 rue Du

Lac à Sainte-Rose désire construire un garage servant à remiser des camions sur un lot appartenant à M. Roland Joly et ayant façade sur la rue Jacques-Cartier, bornée d'un côté par les lots ayant façade sur la rue Du Lac et de l'autre par le chemin de fer du Pacifique Canadien;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'étude de ce cas particulier soit transmis à la Commission d'Urbanisme.

NO: 348-65

Monsieur l'échevin Albert Grothé donne

AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement régissant les piscines dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 349-65

ATTENDU qu'il y a lieu de terminer des tra-

vaux de construction de trottoirs et de bordures ou de les réparer sur les boulevards Laval et Roi du Nord et sur différentes rues de la cité;

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire exécuter les travaux par Lavallée & Frères, après vérification quant au prix fixé précédemment.

NO: 350-65

Monsieur l'échevin J.J. Stafford donne

AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement quant à l'utilisation des boyaux d'arrosage dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 351-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé de préparer un règlement régissant les piscines dans la cité.

NO: 352-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'utilisation des boyaux d'arrosage dans la cité.

NO: 353-65

ATTENDU que la cueillette des vidanges

s'effectue présentement une fois la semaine et qu'il y aurait lieu de l'effectuer deux fois la semaine pendant les mois d'été;

ATTENDU que le présent contrat prévoit que la cueillette s'effectuera une fois la semaine dans le cas des

résidences privées;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande des Glacières Ste-Rose Inc., en date du 27 avril 1965 exigeant un supplément au contrat de quatre mille cinq cent dollars (\$4,500.00) pour effectuer deux fois la semaine la cueillette des vidanges pour les mois de juin, juillet, août et septembre soit acceptée.

NO: 354-65 ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des réparations de pavage dans différentes rues de la cité;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

*faire Que le greffier de la cité soit autorisé à *exécuter ce travail au meilleur prix et le plus rapidement possible.

NO: 355-65 ATTENDU qu'une demande de permis est faite par M. Gilles Rémillard pour aménager un accès à un logis présentement existant au sous-sol à 132 rue Fillion;

ATTENDU que ladite résidence fut construite avant l'entrée en vigueur du présent règlement et qu'il s'agit d'améliorer un logis présentement existant;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que recommandation soit faite à l'inspecteur des bâtiments d'émettre un permis pour aménager une entrée au sous-sol de la propriété de M. Gilles Rémillard à 132 rue Fillion.

NO: 356-65 ATTENDU que M. Tellier désire transformer une résidence d'été sise au 15 Terrasse DesOrmeaux en résidence permanente;

ATTENDU que la cité désire prolonger jusqu'à la rivière la rue Place Sainte-Claire et que le bâtiment concerné est situé dans le prolongement de la dite rue;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que cette demande soit transmise à la prochaine séance, pour étude.

NO: 357-65 ATTENDU que le Garage Landry Automobile Ltée est responsable des assurances de l'auto de l'ingénieur de la cité de Sainte-Rose;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que la résolution numéro 329-65 recommandant le paiement de la réclamation de Mme C. Bernard par la cité soit rescindée et que copie de la présente résolution soit transmise au garage Landry Automobile Ltée.

NO: 358-65 ATTENDU que The Protestant School Municipality of Laurenlvale demande l'opinion de la cité de Sainte-Rose quant à l'utilisation d'un équipement microfilm pour photocopier le rôle d'évaluation que la cité doit fournir à la dite commission scolaire, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit acceptée en principe à la condition que ce système n'entraîne aucune diminution des charges présentement exigées pour la fourniture du rôle d'évaluation.

NO: 359-65 ATTENDU que la cité de Sainte-Rose à sa séance du

26 avril 1965 a accepté la sentence rendue par son Honneur le Juge Evender Veilleux, j.c.s., à savoir que la cité de Sainte-Rose doit réintégrer dans ses fonctions M. Philippe Fortin et lui payer un salaire moins les montants qu'il a lui-même gagné durant sa période de mis à pied,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la somme de \$ 431.60 soit payée à M. Philippe *du montant Fortin après vérification* avec nos aviseurs légaux à savoir si les par le tré- prestations d'assurance chômage devraient être déduites des sommes sorier de payées pendant la période de mis à pied de M. Fortin. la cité et

NO: 360-65

Le greffier donne communication au conseil d'une résolution de la Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus, relative aux frais encourus pour services rendus pour les services de polices ou incendies d'une ville à une autre;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite résolution soit acceptée.

NO: 361-65

Le greffier donne communication au conseil de la compilation du recensement 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le dit recensement soit accepté et que copie de cette compilation soit transmise aux membres du conseil de la cité de Sainte-Rose.

NO: 362-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "6" en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., en date du 3 mai 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 363-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la locale de Sainte-Rose de la Société des Artisans faisant appel à la contribution de la cité de Sainte-Rose pour la campagne du prêt étudiant artisan;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Qu'une somme de cinquante dollars (\$50.00) soit votée et payée à la Société des Artisans.

NO: 364-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Fernand Murphy, c.a., trésorier de la cité, soit délégué, accompagné de son épouse, au congrès des Officiers de Finance qui se tiendra à Ottawa du 9 au 12 juin prochain et que tous les frais encourus soient remboursés par la cité.

NO: 365-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à préparer un chèque au montant de sept mille deux cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (\$7,244.97) payable à l'ordre de M. P.A. Gagnon représentant les primes d'assurance réparties comme suit:

1o Police flotte autos et camions - \$2,826.00

et vol - \$3,492.00;

\$926.97;

20 Police feu, bâtisses, responsabilité publique

30 Bouilloires et installations mécaniques -

NO: 366-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Troupe Scoute de Sainte-Rose en date du 29 avril 1965, relativement à une demande d'aide financière pour défrayer l'achat de matériel;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un montant de deux cent dollars (\$200.00) soit voté et payé à la Troupe Scoute de Sainte-Rose.

NO: 367-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. A. Campeau du 163 rue Mont-Royal et par laquelle il s'objecte à la requête présentée par Fortin Fin Gourmet qui projette d'aménager une piscine sur des terrains ayant façade sur la rue Mont-Royal, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit prise en considération en attendant le rapport de la Commission d'Urbanisme sur ce projet.

NO: 368-65

Le greffier communique au conseil les circonstances d'un malheureux accident survenu à M. Ovila Legault employé au département de la Voirie, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier de la cité soit prié de transmettre à M. Ovila Legault les voeux de prompts rétablissements des membres du conseil municipal.

NO: 369-65

ATTENDU que la partie du lot numéro 249 propriété de M. P.E. Cloutier était évaluée à deux mille dollars (\$2,000.00) l'arpent au rôle d'évaluation 1964;

ATTENDU que le conseil est d'avis qu'il y aurait eu lieu de corriger la dite évaluation à cent dollars (\$100.00) l'arpent;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose rembourse à M. P.E. Cloutier le montant de la taxe scolaire représentant la différence entre le montant payé sur la propriété évaluée à deux mille dollars (\$2,000.00) l'arpent et le montant qui aurait été chargé si la terre avait été évaluée à cent dollars (\$100.00) l'arpent. Le trésorier est autorisé à préparer le chèque après vérification.

NO: 370-65

Le greffier transmet au conseil le dossier concernant des actes de vandalisme qui ont eu lieu au mois d'août 1964;

Après étude du dossier et des faits, il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes adressés à MM. Wilson et Lapointe soient réduits de moitié.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée à lundi le 17 mai 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à MM. les échevins Gérard Vézina, Marc Poirier et Armand Jasmin.

A onze heure et trente minute (11.30) la séance est ajournée.

O. B.

O. Payette
maire

J. Comeau
greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 3 mai 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 17 mai 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Albert Grothé, J.J. Stafford, Gérard Vézina, Marc Poirier et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Roger Pominville, ing.p., greffier ainsi que M. Robert Labelle.

NO: 371-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal des assemblées du 26, 29 avril et 3 mai 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil, à l'exception de la résolution numéro 357-65 qui devra être rescindée.

NO: 372-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier de la cité soit autorisé à payer à Madame C. Bernard un montant de quarante-huit dollars et dix-huit cents (\$48.18), relativement à une réclamation pour accident.

NO: 373-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, relativement à l'étude des soumissions reçues pour les travaux des règlements numéros 489, 490, 491, 494 et 500, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de Bigras Excavation Inc., 1951 boulevard Fortin, Chomedey, au montant de cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatorze dollars et cinquante-quatre cents (\$144,574.54), en l'occurrence la plus basse, soit acceptée;

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé à préparer le contrat à intervenir entre Bigras Excavation Inc. et la Cité de Sainte-Rose;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la cité.

NO: 374-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, relativement à l'étude des soumissions reçues pour la construction d'un réservoir pour le règlement numéro 502, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de Octo Construction Ltée, 50 Place Crémazie, suite 1217, Montréal, au montant de trois cent huit

mille, neuf cent dollars (\$308,900.00), en l'occurrence la plus basse, soit acceptée;

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé à préparer le contrat à intervenir entre Octo Construction Ltée et la cité de Sainte-Rose;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

NO: 375-65 Le greffier donne communication au conseil des soumissions reçues pour l'arrosage des moustiques dans les limites de la cité soit:-

1o Jimmy Williams Insecticides, 265 Fere Street, St-Eustache, au montant de cinq cent quatre-vingt-cinq dollars (\$585.00);

2o Canadian Shade Tree Service Ltd., 76 boulevard Montréal-Toronto, au montant de cinq cent cinquante-six dollars (\$556.00);

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que la soumission de Canadian Shade Tree Service Ltd. en l'occurrence la plus basse, au montant de cinq cent cinquante-six dollars (\$556.00), soit acceptée après vérification par l'ingénieur de la cité.

NO: 376-65 Le greffier donne communication au conseil d'une pétition d'un groupe de citoyens (87 personnes) de certaines rues du quartier Ouest demandant que le conseil de la cité prenne les mesures qui s'imposent pour faire exterminer sans délai les moustiques dans leur secteur, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier de la cité soit autorisé d'entrer en communication avec les autorités de la ville de Rosemère pour l'arrosage de ce secteur par eux;

De plus, le greffier est autorisé à entrer en communication avec la compagnie Canadian Shade Tree Service Ltd. pour exécuter cet arrosage si les négociations avec la ville de Rosemère s'avèrent infructueuses.

Le greffier est de plus autorisé à faire exécuter cet arrosage dans ce secteur dans le plus bref délai possible et soumettre à la prochaine assemblée du conseil le coût de l'arrosage dans tous les autres secteurs de la cité.

NO: 377-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue conformément à la loi lundi le 10 mai 1965, relativement au règlement numéro 511 amendant le règlement de zonage numéro 496 soit adopté tel que lu.

De plus, étant donné que plusieurs personnes qui avaient signé à l'assemblée des électeurs pour demander la tenue d'un référendum pour le 29 mai prochain manifestent le désir de se désister, que le dit référendum ne soit pas tenu.

NO: 378-65 Monsieur l'échevin Gérard Vézina donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement amendant le règlement de zonage numéro 496.

NO: 379-65 Le greffier donne communication au conseil des mutations de propriétés pour les mois de janvier et février 1965, mais celles-ci sont remises pour adoption après l'homologuation du rôle.

NO: 380-65 Le greffier donne communication au conseil du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission de Promotion Industrielle qui a été tenue le 6 mai dernier ainsi que d'une demande pour faire accepter une résolution demandant au département du transport d'inclure toute l'Île Jésus dans la zone de transport commune à Montréal pour qu'il n'y ait pas de charges

additionnelles lorsque des marchandises venant de l'extérieur sont livrées dans les limites de la cité, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que les minutes de l'assemblée de la Commission de Promotion soient acceptées de même que le projet de résolution et que copie de cette résolution soit transmise aux autres municipalités de l'Île Jésus ainsi qu'à tous les organismes pouvant faire pression sur le département du transport pour corriger cette situation jugée anormale.

NO: 381-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., soit autorisée à préparer les plans et une estimation préliminaire du coût des travaux d'un collecteur d'égout pluvial du boulevard Sainte-Rose à l'exécutoire sortant de l'usine d'épuration.

NO: 382-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la liste de personnel soumise par M. Raynald Vézeau, régisseur des sports, dans une lettre en date du 17 mai 1965, relativement à l'engagement de moniteurs pour les terrains de jeux pendant la période du 28 juin au 20 août 1965 soit acceptée et que les moniteurs suivants soient engagés:

Mlle Lise Grothé	Spécialiste en arts plastiques	\$1.50 par heure
M. Luc Lespérance	" en piste et pelouse	" " "
M. Michel Tremblay	" Club des adolescents	" " "
Mlle Francine Malette	Monitrice 2ième année	\$1.25 " "
Mlle Yolande Goyer	" 1ère année	\$1.10 " "
Mlle Thérèse Desjardins	" 1ère année	" " "
Mlle Denise Renaud	" 1ère année	" " "
M. Ronald Dickinson	Moniteur 2ième année	\$1.25 " "
M. David Pugh	" 2ième année	" " "
M. Michel Vermette	" 1ère année	\$1.10 " "
M. Robert Pilon	" 1ère année	" " "

NO: 383-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le régisseur des sports soit avisé de transmettre au greffier de la cité une liste des gardiens qu'il projette d'engager pour la surveillance des parcs pendant la période de l'été.

NO: 384-65

Le greffier donne communication d'une lettre de la compagnie Canada Flooring(1964)Limited, en date du 14 mai 1965 dans laquelle cette compagnie se dit prête à acheter immédiatement les terrains décrits dans l'offre qu'elle avait soumise le 19 décembre 1964 et qui avait été acceptée par le conseil le 18 janvier 1965;

De plus, le greffier transmet au conseil un extrait du procès-verbal d'une réunion du bureau d'administration de Canada Flooring(1964)Limited dûment convoquée et tenue au bureau de la dite compagnie à Montréal le quatorzième jour de mai 1965 et certifié vraie copie le 14 mai 1965 par Robert F. Lafleur, le secrétaire;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la Cité prenne acte de la résolution passée par la Canada Flooring (1964) Ltd, le 14 mai 1965, par laquelle la Compagnie décide d'acheter les terrains mentionnés dans ladite résolution, à savoir:

"Les lots nos 42, 43, 298, 299, 311, 312, et 315 aux plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Sainte-Rose".

et accepte ladite résolution.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés

à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente et tous les documents nécessaires ou requis pour donner plein effet, sujets aux conditions mentionnées dans ladite résolution de Canada Flooring (1964) Limited, passée le 14 mai 1965, et sujets également à l'approbation suivant la loi.

NO: 385-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Jean-Paul Latour, notaire, soit autorisé de bien vouloir préparer l'acte de vente et tous les documents nécessaires ou requis pour donner plein effet à la vente des terrains du secteur industriel à la Canada Flooring (1964) Limited.

NO: 386-65

ATTENDU que le contracteur de la cité de Sainte-Rose exécute actuellement des travaux de trottoirs sur le boulevard Labelle et que la maison de Madame Carmen Marin sur le lot 61 n'a pas encore été déplacée et que les pompes du garage Henri Fortin sur les lots 114-1-58 et 114-1-9 nuisent au travail du contracteur;

ATTENDU qu'à sa séance du 5 avril dernier, le conseil de la Cité de Sainte-Rose adoptait la résolution numéro 255-65 demandant au ministère de la Voirie d'hâter ces expropriations;

ATTENDU que la cité a transmis copie de cette résolution au ministère de la Voirie à l'attention de M. Jean Lacroix, ing.p., en date du 20 avril dernier;

ATTENDU que la cité n'a reçu aucune réponse à sa demande depuis;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose réitère sa demande au Ministère de la Voirie de bien vouloir hâter les expropriations dans le cas de M. Henri Fortin, propriétaire du lot 114-1-58 et du lot 114-1-9 du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose et dans le cas de Madame Carmen Marin, propriétaire du lot 61 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose.

NO: 387-65

CONSIDERANT que la conseil de la Cité de Sainte-Rose a adopté un règlement pourvoyant à l'aménagement de parcs sur les rues Mont-Royal, Roi du Nord et Dufferin et à un emprunt de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000.00) pour ces fins à sa séance du 15 juin 1964;

CONSIDERANT que plusieurs démarches ont été entreprises auprès du Ministère des Affaires Municipales pour l'acceptation de ce règlement et qu'elles se sont avérées infructueuses;

CONSIDERANT qu'à sa séance du 5 avril 1965, le conseil de la cité adoptait la résolution numéro 286-65 demandant à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir approuver le règlement numéro 477 et que la dite résolution a été transmise à nos aviseurs légaux dans une lettre en date du 23 avril dernier;

CONSIDERANT que la cité n'a reçu aucune réponse à la dite lettre du 23 avril dernier;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier de la cité soit autorisé par l'entremise de nos aviseurs légaux de réitérer sa demande auprès de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour obtenir l'approbation du règlement numéro 477 concernant les parcs dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 388-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Me Gilles Hébert, aviseur de la cité, relativement à Venezia Garden Ltd, exproprié pour le terrain de l'usine d'épuration qui accepterait une somme de trente mille dollars (\$30,000.00) plutôt que l'offre de la cité au montant de vingt-quatre-mille six cent soixante et onze dollars (\$24,671.00);

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite offre soit refusée étant jugée

inacceptable, les trois (3) autres propriétaires expropriés pour la même fin ayant tous acceptés l'offre originale de la cité.

NO: 389-65

CONSIDERANT que le conseil de la cité de Sainte-Rose a reçu toutes les approbations requises par la loi, en conformité avec le règlement numéro 490;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis à date et à venir;

CONSIDERANT que le conseil n'a pas en mains les fonds nécessaires pour voir à payer lesdits certificats et travaux exécutés à date ou à être exécutés très prochainement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de quarante mille dollars (\$40,000.00), en conformité avec le règlement numéro 490, à la Banque Provinciale du Canada de Sainte-Rose, par billets payables sur demande, à un taux d'intérêts n'excédant pas 5 3/4% l'an, en l'attente d'émissions d'obligations;

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose le ou les billets nécessaires à cet effet.

NO: 390-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ing.cons., soit autorisé à préparer les plans et une estimation préliminaire du coût des travaux de fondation, trottoirs, bordures et pavage, à être exécutés sur les rues suivantes:

1o DES PATRIOTES: Du Chemin de l'Equerre au boulevard Laval

2o BOULEVARD LAVAL: De la rue Des Patriotes au pavage existant en allant vers l'ouest;

3o RUE DE MANTHET;

4o RUE SAINT-FRANCOIS: Du boulevard Je Me Souviens au boulevard Roi du Nord;

5o BOULEVARD JE ME SOUVIENS: De la rue Des Patriotes en allant vers l'est jusqu'à l'église protestante;

NO: 391-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'inspecteur de bâtiments, M. M. Larocque, pour le mois d'avril 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 392-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du surintendant de l'usine de filtration, M. Germain Frappier, pour le mois d'avril 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 393-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du chef de police pour le mois d'avril 1965, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le dit rapport soit accepté avec la remarque suivante: Serait-il possible de connaître du chef de police la raison pour laquelle il n'y a pas plus de licences de chiens et de bicyclettes vendues à date.

NO: 394-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes ci-après mentionnés

O. J. C.

soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à payer ceux encore dus:

E. Roger Fortin	\$ 190.00
W. Pelletier	0.90
Canadian Municipal Utilities	6.00
Clinique Médicale de l'Est	5.00
Dr. Jules B. Desrochers	60.00
Landry Automobile Ltée	849.37
Garage H. Fortin	394.22
Fortin Auto Service	80.83
Quincaillerie Ste-Rose Reg'd.	238.55
Thibault Desjardins Ltée	349.02
Lagacé Quarries Ltd.	1,236.69
Toilet Laundries Ltd	41.40
Imprimerie Châtelain Ltée	222.66
Les Librairies Pilon Inc.	133.99
Mensoza David	21.46
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	13,772.50
André Cloutier	445.73
Ste-Rose Petroleum	649.59
Georges Fortin	777.02
Shell du Canada Ltée	1,921.49
Francis Hankin Co. Ltd.	708.76
Pharmacie Ste-Rose	8.70
P.E. Marchand	110.00
Hervé Forget	7.17
Sicard Inc.	15.47
The Canadian Salt Co. Ltd.	366.08
Underwood Ltd.	7.00
Domtar Chemicals Limited	183.04
Ste-Rose Auto Parts Inc.	115.31
Paul A. Boutin	2,450.70
Courrier de Laval	12.00
Cusson Frères Ltée	564.44
Auclair & Auclair, notaires	121.40
Cloutier Asphalte	1,957.05
Fernand Paquette	67.36
Aluminum Co. of Canada Ltd.	2,302.92
Wallace & Tiernan Limited	37.83
J. André Laferrière	450.00
Restaurant Ste-Rose	29.22
Association Canadienne d'Urbanisme	25.00
Canadian Pacific Railway	170.46
Arthur Matteau	655.75
Delorme & Frère	2.00
Au Dragon Forcé	369.74
Crédit Bureau	30.00
General Supply Co. of Canada	15.90
Paul Sicotte & Fils Ltée	89.31
The Foxboro Co. Ltd.	61.76
Labelle & Frères	1,671.25
Art. Decoste	22.12
Owl Lite Equipment Ltd.	176.80
C.O. Monat & Cie Ltée	425.46
Studio Maurice Roy	21.20
J.P. Paquette	61.00
Canadian Charts & Supplies Ltd.	33.30
Gestetner (Canada) Ltée	236.48
Armand Boutet	38.59
Burroughs Business Machines Ltd	203.98
Garage Charbonneau Ltée	168.04
Georges Tire Shop	40.38
Fisher Scientific Co. Ltd.	34.87
Frink of Canada	116.92
Camille Dagenais	16.00
Mario Dugré	175.60
Laverdure Inc.	58.50
Moore Business Forms	91.95
MacLean Hunter Publishing Co. Ltd.	33.00
Ste-Rose Auto Radiateur	25.00
Cie Canadienne des Eaux & Ozone Ltée	199.49
Canadian Industries Ltd	198.75
Canada Colors And Chemicals Ltd.	645.13
Canada Iron Foundries Ltd.	61.20

J.P.
MILLE QUATRE-VINGT (1080)

Lavallée & Frère Ltée	\$ 87.50
Charles E. Gravel	10,745.58
Cité de Sainte-Thérèse	114.48
Maurice R. Delisle	884.00
Hubert Transport Inc.	16.59
Me Gaston Vaillancourt	98.95
Vibrapipe Concrete Products Ltd.	102.06
National Typewriter Inc.	206.70
Opinions de l'Île Jésus	52.00
Furnace Engineering Co. (Canada) Ltd.	95.40
Mine Safety Appliances Co. of Canada Ltée	36.92
Guy Gagnon	13.00
Les Equipements Laval Ltée	216.00
Omer De Serres Limitée	14.63
Atlas Copco Canada Ltd.	1.32
St-Eustache Transport Inc.	2.25
Al. Carrière & Co.	15.59
Quincaillerie A & M	77.33
Brouillette Gas & Welding Supplies Ltd.	36.48
Archambault Ste-Rose Ltée	385.27
H.Y. Maranda Inc.	48.76
Mercerie Laroche Enrg.	374.45
Delisle Limitée	23.92
Goodall Rubber Company	10.60
Fatima Excavation Limitée	754.74
Geo-Topo Limitée	58.83
Joey Richman Sporting Goods, Ltd.	64.40
Commission des Loisirs de Ste-Rose	591.83
A.W. Sport Ltée	281.39
Le Journal de l'Île Jésus	75.48
Fuller Brush Company Limited	44.16
Bigras Excavation Inc.	532.00
Morin Marie-Marthe Fleuriste	12.00
Studio Bernard Savage	36.00
Bolduc Auto Supply	6.25
Blouin & Desaulniers Inc.	119.91
Canadian Fire Hose Corp. Ltd.	19.08
Artistic Decalcomanis Ltd.	5.52
Thérien Frères Limitée	1,541.35
Dominion Crest Mfg. Co. Ltd.	14.84
Les Cuisines G. Miller Inc.	25.00
Superior Propane Limited	3.18
Marcel Simard	9.00
Boulianne Transport Inc.	52.50
Continental Chemicals Ltd.	239.76
Visirecord of Canada Limited	2,070.88
Edgar Charbonneau Ltée	21.45
Bernier Radio Service	8.40
Alliance Métropolitain Recreation	50.00
A. Dionne Fils & Cie	13.60
Dan Murray Sports	400.82
Philippe Pagé (ajustement de salaire)	217.25
Syndicat National des Employés de la cité de Ste-Rose	15.75
Fabrique Ste-Rose (loyer)	320.00
Banque Provinciale (intérêts & frais)	4,116.26
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,561.19
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,074.64
La Jeune Chambre de Ste-Rose (octroi)	500.00
J.T. Muise (frais de recherches)	45.00
Syndicat National des Employés de la Cité de Ste-Rose	51.75
Gaétan Nadon (frais de recherches)	116.00
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,192.19
Normand Mallette (sommations)	23.30
La Cie de Téléphone Bell du Canada	567.01
La Cie d'Électricité Shawinigan	4,081.30
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	350.52
Armand Gentile (sommations)	6.25
Jacques Valiquette (sommations)	2.60
Jacques Valiquette (frais de recherches)	99.00
Gaétan Nadon (frais de recherches)	18.00
Romuald Lavoie (accident)	40.00
Mme Cécile Lemire (recensement)	46.35
Mme Raymond Benoit (")	48.40
Mme Germain Stafford (")	47.25

Mme R. Perry (recensement)	\$ 43.70
Mme Henri Jourdanet (recensement)	46.60
Maurice Manseau (recensement)	47.35
Mme Arthur Brunet (recensement)	42.30
Mme Lucien Vermette (recensement)	53.15
Mme Lee Brault (recensement)	43.65
Mme Philippe Renaud (recensement)	48.35
Mme Raymond Constantin (recensement)	48.70
Marcel Poirier (recensement)	44.10
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,312.71
Fabrique (loyer)	320.00
New York Life Insurance Co.	440.51
Armand Gentile (frais de recherches)	122.00
Jean-Pierre Noiseux (frais de recherches)	198.00
René Dion (" " V)	27.00
Jacques Valiquette (" " .)	274.80
Jean B. Ostiguy (sommations)	3.45
Receveur Général du Canada (déductions)	1094.50
Ministre du Revenu de Québec (")	631.30
Syndicat Nation des Employés de la cité de Ste-Rose	60.75
Glacières Ste-Rose Inc.	1,404.16
Glacières Ste-Rose Inc.	1,404.16
Banque Provinciale du Canada (coupons & échéances)	48,333.75
Banque Provinciale du Canada (intérêts & frais)	3,463.56
Cité de Sainte-Rose (paye)	3,940.30
Club de réforme de Montréal (commission industrielle)	29.35
Association des Ingénieurs Municipaux de Québec	11.00
New York Life Insurance Co.	640.59
J. Valiquette (frais de recherches)	31.50
Gaétan Nadon (" ")	369.00
René Dion (" ")	335.00
Georges Côté (sommations)	4.00
Jean-Guy Drouin (")	26.45
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,699.67
Bigras Excavation Inc.	1,689.66
Bigras Excavation Inc.	63,992.67
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products Ltd.	19,462.28
Fatima Excavation Ltée	3,185.15
Protonotaire de la Cour Supérieure (expropriation)	18,157.00
J.T. Muise (frais de recherches)	2.25
Jacques Valiquette (frais de recherches)	175.05
Ville de Rosemère (cour municipale)	59.20
Ville de Fabreville (cour municipale)	515.20
Ville de Vimont (cour municipale)	946.40
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	211.72
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,265.67
Ministre des Finances (Québec) (cour municipale)	235.00
Bernard Roy (frais de recherches)	45.00
Jacques Valiquette (frais de recherches)	198.40
Gaétan Nadon (sommations)	7.50
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,079.57
Jean-Guy Lemay (lettage)	16.50
Gérard Blanchet (100 photographies)	75.00
Gaétan Nadon (frais de recherches)	167.00
Jacques Valiquette (frais de recherches)	139.50
Armand Gentile (frais de recherches)	61.65
Cie de Téléphone Bell du Canada	462.30
Cie d'Electricité Shawinigan	4,125.99
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,135.87
Banque Provinciale du Canada (coupons & échéances)	143,580.64
Spino Construction Ltée	5,100.37
Receveur Général du Canada (déductions)	1,467.65
Ministre du Revenu de Québec (")	838.50
Syndicat National des Employés de la cité de Ste-Rose	72.00
Syndicat National des Policiers de la cité de Ste-Rose	50.00
L'Association Estimateurs Municipaux de Québec	10.00
Université de Montréal (cours d'administration municipale)	60.00
Gaétan Nadon (frais de recherches)	55.00
Jacques Valiquette (sommations)	6.25
La Jeune Chambre de Ste-Rose	200.00
Les Glacières de Ste-Rose Inc.	1,404.16
Les Glaïcères de Ste-Rose Inc.	1,404.16
Paul A. Gagnon (primes assurance)	7,244.97
Banque Provinciale du Canada (intérêts & Frais)	4,500.73

Cité de Sainte-Rose (paye)		\$ 4,417.43
René Dion (frais de recherches)		302.50
Armand Gentile (frais de recherches)		182.00
Edgar Bourret (frais de recherches)		5.00
Jacques Valiquette (frais de recherches)		27.00
Gaetan Nadon (frais de recherches)		260.00
Mme William Packer (sommations)		2.00
Belly Packer (")		2.00
Mme Léopold Fortier(")		4.00
Mme Roland Hogue (")		4.00
Ministre des Finances (cour municipale)		350.00
Ville de Rosemère (")		85.20
Ville de Fabreville		2,658.40
Ville de Vimont		1,331.20
Union des Municipalités (banquet)		160.00
New York Life Insurance Co.		631.83
La Cie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc.		10,000.00
Municipalité Scolaire de la ville de Ste-Rose		12.41
Bigras Excavation Inc.		28,224.72
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products Ltd.		6,291.25
La Troupe Scoute de Sainte-Rose		200.00
Institut Officiers Municipaux Finance & Adm. Québec		35.00
La Société des Artisans (octroi)		50.00
Mozé Larocque (sommations)		20.75
Jacques Valiquette (sommations)		24.35
René Dion (sommations)		1.55
Cité de Sainte-Rose (paye)		
Armand Gentile (frais de recherches)		26.00
J. Valiquête (frais de recherches)		27.00
Gaétan Nadon (" " ")		151.00
Honorabile Juge E. Veilleux (syndicat)		126.25
Ministre des Finances (taxe d'amusement)		606.91
Fernand Murphy (taxe d'amusement)		78.65
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)		196.94

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés, bien que les paiements soient remis à plus tard:

Ministre du Revenu de Québec		13,719.77
Monument Labelle		3,500.00
Wilfrid Lauzon Inc. (retenues)		2,538.75
Desjardins Asphalte Ltée (retenues)		460.52
Lagacé Construction Ltée (retenues)		17,957.58
Lavallée & Frère Ltée (retenues)		1,594.81
Valrive Construction Ltée (retenues)		929.27
Fatima Excavation Ltée (retenues)		2,215.06
Bigras Excavation Inc. (retenues)		28,112.05
La Cie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc.		20,000.00

NO: 395-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Auclair & Auclair, notaires, soient autorisés à préparer le contrat d'achat entre la cité de Sainte-Rose et Monsieur Marcel Bélanger, relativement à l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de la future usine d'épuration (règlement no. 464);

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à bien vouloir signer les documents nécessaires à cet effet.

NO: 396-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Auclair & Auclair, notaires, soient autorisés à préparer le contrat d'achat à intervenir entre la cité de Sainte-Rose et la Succession Albert Archambault, relativement à l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de la future usine d'épuration;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à bien vouloir signer les documents nécessaires à cet effet.

NO: 397-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Jean-Paul Latour, notaire, soit autorisé à préparer le contrat d'achat à intervenir entre la cité de Sainte-Rose et Monsieur Albert Major, relativement à l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de la future usine d'épuration (règlement no. 464);

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à bien vouloir signer les documents nécessaires à cet effet.

NO: 398-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Jean-Paul Latour, notaire, soit autorisé à préparer le contrat de cession à intervenir entre la cité de Sainte-Rose et Monsieur Albert Major pour fin de rues, relativement au règlement numéro 464;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à bien vouloir signer les documents nécessaires à cet effet.

NO: 399-65

ATTENDU que la Cité de Sainte-Rose conformément à sa résolution numéro 359-65 s'était engagée à payer à M. Philippe Fortin la somme de quatre cent trente et un dollars et soixante cents (\$431.60), représentant les montants de son salaire moins les montants qu'il a lui-même gagnés durant sa période de mise à pied;

ATTENDU que le dit montant de quatre cent trente et un dollars et soixante cents (\$431.60) devait être vérifié avant paiement;

ATTENDU que les dites vérifications ont été effectuées;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

QUE le trésorier de la cité soit autorisé à payer à Monsieur Philippe Fortin la somme de deux cent trois dollars et quatre-vingt-dix cents (\$203.90), le tout conformément à la sentence rendue par Son Honneur le Juge Evender Veilleux, j.c.s.

NO: 400-65

ATTENDU que Monsieur Ovila Legault présentement absent de son travail par accident désire obtenir des avances sur son salaire;

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée.

NO: 401-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur Eugène Thérien soit engagé à préparer une expertise des terrains devant être expropriés, relativement aux travaux nécessaires à l'égout collecteur, le tout conformément au règlement numéro 464.

NO: 402-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Wilfrid R. Marin par laquelle il fait part de son intention de céder à la cité de Sainte-Rose du terrain faisant partie du lot no. 48 de la paroisse de Sainte-Rose et destiné à prolonger la rue Place Joly en la reliant à la rue Venise;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 ET UNANIMENT RESOLU

Que la demande de M. Marin soit prise en considération et que M. J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, soit autorisé à préparer un relevé préliminaire des lieux.

NO: 403-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "15" de l'agenda concernant une lettre de la Compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc. offrant à la cité de Ste-Rose un service de mutation, relativement au rôle d'évaluation 1965, que l'item "16" de l'agenda concernant les recommandations du conciliateur dans les différents entre la cité de Ste-Rose et le Syndicat National des Employés de la cité, que l'item "17" concernant une lettre de Warner Weathermaster Sales Corp., relativement à une quotation comprenant le recouvrement de la partie supérieure de la bâtie en déclin d'aluminium, soient remis à une prochaine séance.

B. J. M.
NO: 404-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose s'engage à payer une partie du coût des frais pour le placement de l'enfant Jean-Guy Morin.

NO: 405-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie d'Electricité Shawinigan requérant l'approbation de la cité de Sainte-Rose pour ériger un poteau au coin des rues Dunant et Roseval, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit acceptée conditionnellement à l'acceptation des propriétaires intéressés.

NO: 406-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport du Docteur Jules Desrochers, concernant l'examen de Monsieur Eugène Sinette, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'il soit accepté.

NO: 407-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Murray Kerson & Company Ltd., relativement à une demande d'achat de terrains dans le parc industriel Ouest, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé d'en accuser réception et que celle-ci soit acceptée conditionnellement à toutes les approbations requises par la loi.

NO: 408-65

Le greffier donne communication au conseil de la page de publicité mise à la disposition du greffier de la cité dans le programme souvenir publié à l'occasion du congrès régional des Jeunes Chambres de la Région de Montréal, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Jeune Chambre de Sainte-Rose soit remerciée pour sa marque d'attention particulière envers le conseil de la cité et que M. Jean Benoit soit félicité pour sa nomination à la vice présidence des Jeunes Chambres de la Région de Montréal.

NO: 409-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du Juge Evander Veilleux, relativement à l'autorité citée dans la sentence arbitrale, relative au grief Philippe Fortin, laquelle lettre est accompagnée d'une traduction française de l'autorité en question, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 410-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Jeune Chambre de Sainte-Rose par laquelle celle-ci fait part de son désir de se former en association enregistrée;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que la Jeune Chambre de Sainte-Rose soit autorisée à se former en association enregistrée sous l'empire du chapitre 304 des statuts refondus de la province de Québec (1941).

NO: 411-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du bureau Howard, Stalker & McDougall, avocats, relativement à un problème d'entrée d'aqueduc sur la propriété de M. James McDougall 143 rue Roseval à Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le contremaître de la cité fasse enquête dans cette affaire.

NO: 412-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Souscription pour les Oeuvres de Santé et la Croix-Rouge, en date du 3 mai dernier, relativement à une demande de souscription, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée, étant donné que la cité de Sainte-Rose souscrit à la locale.

NO: 413-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de nos aviseurs légaux, en date du 3 mai dernier, relativement à une réclamation de la ville de Fabreville, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

De refuser la réclamation de la ville de Fabreville à titre d'intérêts sur les paiements effectués pour taxes foncières et règlement de zonage, relativement au règlement d'annexion.

NO: 414-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Commission Scolaire Régionale des Mille-Îles, relativement à l'installation des égouts de surface, domestiques et entrée d'aqueduc pour l'Ecole des Sciences Commerciales qui est en construction, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 415-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Boisclair, Lamoureux et Brizard, avocats, en date du 4 mai 1965, par laquelle ils mettent en demeure la cité de Sainte-Rose que leur client Monsieur Ovila Legault la tient responsable de tous les dommages qu'il a subis alors qu'il fut enterré sous un ébouli de terre, le 30 avril 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit transmise aux assureurs de la cité.

NO: 416-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Monsieur Léo Lesage concernant une réclamation de vingt-cinq (25) dollars, relative à des déboursés occasionnés par des travaux d'égouts, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'étude de cette réclamation soit retardée en attendant un rapport du surintendant des travaux publics, Monsieur Roger Charbonneau.

NO: 417-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Madame Jeannine Gauthier, demandant l'autorisation du conseil pour sous-louer une partie du local présentement utilisé comme commerce, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil prenne connaissance de la nature du commerce proposé avant de donner son acceptation.

NO: 418-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Colombey Construction Limitée, relative à une demande pour asphalte et construire les trottoirs sur la partie sud de la rue Des Patriotes, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé d'en accuser réception.

NO: 419-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre signée par quinze (15) résidents de la cité de Sainte-Rose soumettant une pétition contre l'aménagement d'une piscine sur la rue Mont-Royal attenante au "Fortin Fin Gourmet", et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier de la cité attende le rapport de la Commission d'Urbanisme avant de prendre une décision sur ce projet.

NO: 420-65

Considérant que M. Roch Hébert désire aménager un local commercial à l'arrière du magasin déjà existant au numéro civique 148 boulevard Sainte-Rose;

Considérant que le dit aménagement consiste à transformer un bâtiment déjà existant;

IL EST UNANIMENT RESOLU que recommandation soit faite à l'inspecteur des bâtiments d'accorder un permis pour l'aménagement du dit local commercial, le tout conditionnellement à l'acceptation de la Commission d'urbanisme.

NO: 421-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que Monsieur Guy Ménard soit engagé comme commis à l'hôtel-de-ville au salaire de cinquante (50) dollars par semaine.

NO: 422-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du Club 4-H, en date du 12 mai 1965, relativement à une demande d'aide financière, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

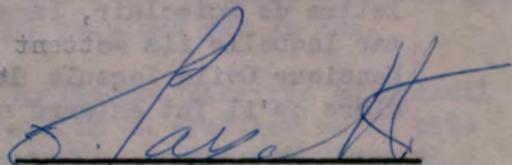
ET UNANIMENT RESOLU

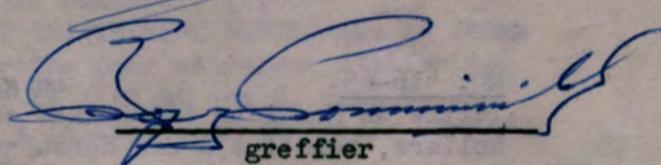
Qu'un montant de trois cent dollars (\$300.00) soit voté et payé au club 4-H de Sainte-Rose comme octroi pour l'année 1965.

NO: 423-65

Vingt-sept (27) personnes étaient présentes à l'assemblée.

L'assemblée est levée


maire


greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 7 juin 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, Albert Grothé, J.J. Stafford, Gérard Vézina, Marc Poirier et Marcel Gravel, formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Roger Pominville, ing.p., greffier ainsi que M. Robert Labelle.

NO: 423-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "l" de l'agenda concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 1965 soit remis à une prochaine séance.

NO: 424-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 515 amendant le règlement numéro 496, relatif au zonage et à l'usage des bâtiments et des terrains dans la cité soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi 21 juin 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 425-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire préparés par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils pour des travaux d'égouts sanitaires, d'égout pluvial, aqueduc et fondation sur les rues Numéro 422 et Plessis-Bélair soient acceptés;

Que l'ingénieur-conseil de la cité soit autorisé à soumettre les dits plans à la Régie des Eaux, pour approbation;

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé à bien vouloir préparer le dit règlement.

NO: 426-65 CONSIDERANT que de très nombreuses plaintes sont formulées par des résidents de Sainte-Rose contre des maringouins;

CONSIDERANT qu'un contrat fut octroyé à la compagnie Canadian Shade Tree Service pour procéder à l'extermination des maringouins;

CONSIDERANT que l'arrosage prévu s'est effectué en présence d'un employé de la cité;

CONSIDERANT que plusieurs citoyens prétendent que le dit arrosage ne fut pas effectué ou s'il le fut n'a pas rapporté les résultats attendus;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un comité spécial formé de MM. les échevins Gérard Vézina, Albert Grothé et J.J. Stafford sous la présidence de M. l'échevin J.J. Stafford soit constitué afin d'étudier la situation existante et de prendre les mesures nécessaires afin de procéder à l'extermination des maringouins dans la cité de Sainte-Rose.

NO: 427-65

ATTENDU que la cité de Sainte-Rose désire prolonger jusqu'à la rivière la rue Place Ste-Claire;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

QUE l'arpenteur-géomètre de la cité M. J.A. Laferrière soit prié de transmettre un rapport indiquant les différentes possibilités permettant la prolongation de la rue Place Ste-Claire jusqu'à la rivière.

NO: 428-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du directeur de la récréation de la cité de Ste-Rose, relative à l'installation de machines distributrices sur les terrains de jeux, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit transmise au comité échevinal des loisirs.

NO: 429-65

Le conseil prend connaissance d'une description technique et d'un plan préparés par l'arpenteur-géomètre de la cité et montrant une partie du lot 59-60 dont la cité doit devenir propriétaire afin de prolonger un trottoir sur la rue Plateau Ouimet, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin que la cité puisse acquérir de gré à gré ou par voie d'Expropriation la dite partie du lot 59-60 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose.

NO: 430-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérald Cappelli, informant le conseil du renvoi du commis Thomas Gaudet, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil ratifie par la présente le renvoi du commis Thomas Gaudet

NO: 431-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérard Cappelli, informant ce dernier qu'il y aurait lieu d'engager deux commis et trois cadets pour le département de police, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que MM. Marcel Poirier et Pierre Boisvert soient engagés comme commis à l'essai au salaire de cinquante dollars (\$50.00) par semaine;

Que MM. Roland St-Aubin, Pierre Prévost et Fred Funaro soient engagés comme cadet à l'essai;

Cependant ces engagements sont conditionnels à la recommandation du comité de police qui devra juger de l'aptitude des différents candidats.

NO: 432-65

ATTENDU que la période d'essai de trois (3) cadets du département de police se termine le 14 juin 1965;

ATTENDU que le chef de police, M. Gérald Cappelli recommande l'engagement permanent des trois (3) cadets;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que MM. Marcel Raymond, Ernest Bibeau et Marc St-Laurent soient engagés comme constable conditionnellement à la recommandation du comité de police.

NO: 433-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérald Cappelli, concernant la vente des licences de chiens, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le département de police envoie un avis de renouvellement approprié à tous ceux qui possédaient une telle licence en 1964.

NO: 434-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérald Cappelli, informant le conseil qu'il a contacté M. Larocque, inspecteur de la compagnie de Transport Provincial quant au problème des arrêts d'autobus et que ce dernier l'a assuré que le tout se fera tel que demandé par le conseil de la cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 435-65

ATTENDU que des demandes pressantes ont été faites auprès de la cité de Sainte-Rose afin d'aménager un terrain de jeux au nord-est de la voie ferrée du Pacifique Canadien;

ATTENDU que le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'aménager un tel terrain entre la rue Place Joly et la rivière des Mille-Îles;

IL EST UNANIMENT RESOLU que Monsieur l'échevin J.J. Stafford soit autorisé à contacter Monsieur Locas propriétaire des dits terrains afin d'en venir à une entente quant à la location de l'emplacement proposé et de prendre s'il y a lieu les mesures nécessaires afin de procéder dans le plus bref délai à l'épierrage et à l'épandage de sable nécessaire à l'aménagement du dit terrain de jeux.

NO: 436-65

Le greffier donne communication au conseil d'une requête signée par les propriétaires de la rue St-Jean (Pointe Cyr) requérant de la cité de Sainte-Rose l'installation des services d'égouts, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

*autorisé

Que le greffier soit* à faire préparer une étude préliminaire des travaux à exécuter.

NO: 437-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, relativement à l'expropriation d'une partie du lot no. 268 appartenant à High View Land Development, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que la recommandation de M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 1965, soit acceptée et qu'elle soit transmise à nos aviseurs légaux.

NO: 438-65 Le greffier donne communication au conseil du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la cité de Sainte-Rose, tenue mardi le 18 mai 1965, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le dit rapport soit accepté à l'exception de la résolution no. R-671 à laquelle le conseil désire ne pas donner suite.

NO: 439-65 ATTENDU qu'il y a lieu de changer les numéros civiques sur plusieurs rues de la cité de Sainte-Rose;

ATTENDU qu'un projet en ce sens fut étudié et recommandé par la Commission d'Urbanisme;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à procéder au changement de numéros civiques en tenant compte du système tel que proposé par la Commission d'Urbanisme.

NO: 440-65 CONSIDERANT que l'inspecteur des bâtiments a émis un permis à Auto Net Inc. pour construire un bâtiment commercial sur le boulevard Labelle;

CONSIDERANT que par la suite les travaux ont été entrepris sans tenir compte des marges d'isolement latérales tel qu'indiqué à la demande de permis et que conséquemment les travaux furent arrêtés par l'inspecteur des bâtiments;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que la compagnie Auto Net Inc. puisse reprendre les travaux entrepris après l'émission d'un nouveau permis correspondant aux travaux à exécuter en conformité avec le règlement de la cité de Sainte-Rose.

NO: 441-65 Le greffier donne communication au conseil des rapports de l'inspecteur des bâtiments pour les mois d'avril et mai, et, ils sont acceptés sans commentaire.

NO: 442-65 ATTENDU qu'il y a lieu d'engager des gardiens pour les différents parcs et terrains de jeux dans la cité de Sainte-Rose;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
 ET UNANIMENT RESOLU

Que les gardiens nécessaires au bon fonctionnement

des parcs de la cité de Sainte-Rose soient engagés conditionnellement à l'acceptation du comité échevinal des loisirs.

NO: 443-65

CONSIDERANT que le règlement no. 477 relativement à l'aménagement des parcs sur un montant de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000.00) n'a pas encore été approuvé même si le département des Affaires Municipales l'a en main depuis juin 1964;

CONSIDERANT que ce règlement de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000.00) avait été prévu pour exécuter des travaux absolument essentiels pour permettre aux jeunes de la cité de se divertir;

CONSIDERANT qu'une bonne partie du montant de ce règlement servira à l'achat d'appareils pour amuser les jeunes; .

CONSIDERANT qu'il est devenu absolument urgent d'aménager les dits parcs;

CONSIDERANT qu'il ne semble y avoir aucune raison valable pour que le règlement ne soit pas approuvé très prochainement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET RESOLU A LA MAJORITE M. GERARD VEZINA

ETANT DISSIDENT, Que le greffier de la cité, après consultation avec les membres du comité échevinal des loisirs, soit autorisé de faire exécuter des travaux et d'acheter des appareils pour un montant n'excédant pas cinquante mille dollars (\$50,000.00), le tout devant être chargé au règlement si celui-ci est approuvé et s'il ne l'est pas au budget de l'année 1965.

NO: 444-65 ATTENDU qu'une demande est faite par Valmont Construction pour construire des maisons en rangée sur la rue Bertrand, à Sainte-Rose;

ATTENDU que cette demande n'est pas conforme au règlement de zonage de la cité de Sainte-Rose;

ATTENDU qu'une requête s'objectant à la construction proposée fut signée et présentée au conseil de la cité de Sainte-Rose par les propriétaires de la rue Bertrand;

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit refusée.

NO: 445-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'aviseur patronal de la cité, M. Arthur Matteau, en date du 5 mai 1965 commentant le rapport du conciliateur, M.Gilles Desmarais, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de l'aviseur patronal de la cité, M. Arthur Matteau, en date du 5 mai 1965 soit accepté et que l'aviseur patronal soit autorisé d'y donner suite.

NO: 446-65

CONSIDERANT qu'à une séance antérieure le greffier avait été autorisé à faire exécuter les travaux de bordures sur les boulevards Roi du Nord et Laval, conformément au règlement numéro 469;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil de la cité ratifie la décision du greffier quant au choix du plus bas soumissionnaire en l'occurrence Lavallée & Frère Ltée, au prix de un dollar et soixante-cinq (\$1.65) le pied linéaire comparativement à Wilfrid Lauzon Inc. à un dollar et quatre-vingt (\$1.80) le pied linéaire.

NO: 447-65

CONSIDERANT qu'à une séance antérieure le greffier avait été autorisé à faire exécuter les travaux de trottoirs sur la rue Legault, conformément au règlement numéro 446;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil de la cité ratifie la décision du greffier quant au choix du plus bas soumissionnaire en l'occurrence Wilfrid Lauzon Inc. au prix de trois (3) dollars et cinq (5) cents le pied linéaire comparativement à Lavallée & Frère Ltée au prix de trois (3) dollars et vingt (20) cents le pied linéaire.

NO: 448-65 CONSIDERANT que fréquemment les employés syndiqués de la cité de Sainte-Rose s'absentent de leur travail par maladie ou accident et que des employés sont présentement absents par maladie ou accident;

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu de faire examiner ces personnes par le médecin attitré de la cité, conformément aux stipulations de la convention collective;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé, lorsqu'il le juge à propos, à faire examiner par le médecin de la cité les employés absents par maladie ou accident.

NO: 449-65 ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au ramonage des cheminées de la cité de Sainte-Rose;

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé à accorder le contrat à la même personne et au même prix que l'an dernier.

NO: 450-65 ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de sondages afin de connaître la nature du sol et la profondeur du roc sur le boulevard Zodiak et sur le boulevard Sainte-Rose;

IL EST

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Maurice R. Delisle, ing.p., soit autorisé à procéder aux sondages du sol sur le boulevard Sainte-Rose entre le chemin de fer du Canadien Pacifique et l'intersection dudit boulevard avec le Chemin de la Grande Côte ainsi que sur le boulevard Zodiak.

NO: 451-65 IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "22" de l'agenda concernant l'homologation du rôle soit remis à une prochaine séance.

NO: 452-65 Monsieur l'échevin Albert Grothé donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant au travaux de fondation, de bordures, de trottoirs et de pavage sur le boulevard Laval, entre la rue Grenier jusqu'au pavage existant du côté est.

NO: 453-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E Gravel, ing.cons., soit autorisée à préparer les plans et une estimation préliminaire destinés aux travaux de fondation, pavage, trottoirs et bordures de rue sur le boulevard Laval, entre la rue Grenier jusqu'au pavage existant du côté est.

NO: 454-65

Monsieur l'échevin Marcel Gravel donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur le boulevard Sainte-Rose du côté sud entre l'autoroute et le boulevard Longpré.

NO: 455-65

CONSIDERANT qu'à plusieurs endroits les trottoirs sont détériorés et notamment sur le boulevard Sainte-Rose;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la réparation de ces trottoirs;
IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU
Que le greffier soit autorisé à engager un contracteur pour effectuer ces réparations de trottoirs.

NO: 456-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU
De confirmer la nomination de M. Robert Labelle comme secrétaire du bureau de revision en remplacement du greffier, Monsieur Roger Pominville, ing.p. qui l'a nommé dans cette fonction.

NO: 457-65 CONSIDERANT que la Jeune Chambre de Ste-Rose organise encore cette année un défilé de la St-Jean-Baptiste;
CONSIDERANT que le prochain défilé s'étend sur toute l'Île Jésus requérant la participation de marchands des municipalités environnantes;
CONSIDERANT que cette initiative de la Jeune Chambre est de nature à créer à la cité de Sainte-Rose une publicité très favorable,
IL EST UNANIMENT RESOLU qu'une somme additionnelle de mille dollars (\$1,000.00) soit votée et payée à la Jeune Chambre de Ste-Rose pour augmenter la qualité du feu d'artifices et défrayer le coût d'un char allégorique.

NO: 458-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Boy Scouts Association requérant l'aide financière de la cité pour continuer son programme scout, et,
IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Marc Poirier
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU
Qu'une somme de trois cent dollars (\$300.00) soit votée et payée à "The Boy Scouts Association".

NO: 459-65 CONSIDERANT qu'environ cent (100) jeunes filles font partie du mouvement Girls Guides Association;
IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU
Qu'un montant de cinq cent dollars (\$500.00) soit octroyé au Girls Guides Association.

NO: 460-65 CONSIDERANT que les résidents de la rue Bertrand ont présenté au conseil de la cité une requête demandant d'obliger la compagnie de construction "Valmont Construction" de remplir l'excavation des terrains que la dite compagnie avait fait faire en vue de bâtir, il y a environ quatre (4) ans;
IL EST UNANIMENT RESOLU que copie de la dite requête soit transmise à l'inspecteur des bâtiments et que ce dernier soit avisé de bien vouloir faire respecter les règlements de la cité pour obliger la compagnie Valmont Construction à remplir ses excavation qui sont devenues une menace constante pour la sécurité des enfants du voisinage.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU
Que la présente séance soit ajournée au lundi le 21 juin 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances du dit conseil.

Trente-cinq (35) personnes étaient présentes à l'assemblée.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 7 juin 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 21 juin 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marcel Gravel formant quo rum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, agissant comme secrétaire.

NO: 461-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur Robert Labelle soit nommé secrétaire de l'assemblée.

NO: 462-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "l" de l'agenda concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 1965 ainsi que de l'assemblée du 7 juin 1965 soit remis à une prochaine séance.

NO: 463-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à préparer un chèque au montant de seize mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars (\$16,385.00) et à l'ordre de Dame Antoinette Bélanger Archambault représentant le prix d'achat d'une partie du terrain destiné à la future usine d'épuration.

NO: 464-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à préparer un chèque au montant de sept mille deux-cent cinquante-deux dollars et soixante-cinq cents (\$7,252.65), à l'ordre de Me André Auclair, in trust, et de M. Marcel Bélanger, représentant le prix d'achat d'une partie du terrain destiné à la future usine d'épuration.

NO: 465-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "4" de l'agenda, concernant l'adoption du règlement régissant la construction des piscines soit remis à une prochaine séance.

NO: 466-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le Conseil Municipal de la Cité de Sainte-Rose consent à autoriser et IL AUTORISE la "BANQUE PROVINCIALE DU CANADA", succursale de la cité de Sainte-Rose, à remettre à YVON BOULANGER LIMITÉE, à partie du 21 juin 1965, toutes les obligations payées et les coupons d'intérêt payés pour le compte de la Cité de Sainte-Rose, cependant, les frais de paiement effectués par les susdites banques devront être expédiés au trésorier de la Cité de Sainte-Rose et chargés au compte de la Cité.

NO: 467-65

ATTENDU que la Cité de Sainte-Rose doit acquérir *et du lot 1-A une partie du lot numéro 1 *des plans et livres de renvoi officiels du Village Incorporé de Sainte-Rose destiné à la future usine d'épuration;

ATTENDU que Venezia Garden Ltd. propriétaire dudit emplacement a accepté l'offre d'achat de la cité de Sainte-Rose; IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Gaston Vaillancourt, notaire, soit autorisé à préparer l'acte de vente à intervenir entre la cité de Sainte-Rose et Venezia Garden Ltd.;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la cité le dit contrat;

*cent un chèque au montant de vingt-quatre mille six *soixante et onze dollars (\$24,671.00) et à l'ordre de Venezia Garden Ltd., représentant le prix d'achat d'une partie du terrain destiné à la future usine d'épuration.

NO: 468-65 Le secrétaire donne communication au conseil du rapport de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme du mardi 15 juin 1965, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport soit accepté, à l'exception des résolutions nos 691, 692 et 697, concernant des projets d'amendement au zonage qui devront être transmises au comité échevinal d'Urbanisme, pour étude.

NO: 469-65 CONSIDERANT qu'une demande est faite par Madame Yvon Laverdière, 152, rue Grenier, à Sainte-Rose, pour construire une piscine privée à l'arrière de sa résidence;

CONSIDERANT que de l'avis du conseil la superficie d'une piscine ne doit pas être calculée dans la superficie bâtie d'un terrain;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que recommandation soit faite à l'inspecteur des bâtiments d'émettre un permis pour la construction de la piscine proposée conformément à la demande no. 65-61 inscrite au registre de l'inspecteur des bâtiments.

NO: 470-65 Le secrétaire donne communication au conseil du rapport du chef de police, M. Gérald Cappelli, pour le mois de mai 1965, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport soit accepté avec les recommandations suivantes:

1o Qu'une attention particulière soit portée à la vente des licences de chiens;

2o Que dorénavant le millage des autos du département soit inscrit séparément au rapport.

NO: 471-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que les chefs de département soient présents aux assemblées du conseil lorsqu'ils présentent des rapports et que le greffier soit prié d'inscrire ces rapports au début de l'agenda.

NO: 472-65 Le président du comité échevinal de police présente au conseil son rapport concernant l'embauchage de personnels pour le département, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que MM. Roland St-Aubin, Pierre Prévost et Fred Funaro soient engagés comme cadet à l'essai;

Que MM. Marcel Poirier et Pierre Boisvert soient engagés comme commis à l'essai, au salaire de cinquante dollars (\$50.00) par semaine;

NO: 473-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'un rapport de M. Roger Charbonneau, contremaître des travaux, relatif à une plainte formulée par M. James McDougall, 143, rue Roseval, à Sainte-Rose, concernant un problème d'aqueduc, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport du contremaître des travaux soit accepté et que le greffier soit prié de répondre à M. McDougall en conséquence.

NO: 474-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'un rapport de M. Roger Charbonneau, contremaître des travaux, relatif à une plainte formulée par M. Léo Lesage, 17, Des Mille-Îles, à Sainte-Rose, concernant un problème d'égout domestique, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport du contremaître des travaux soit accepté et que le greffier soit prié de répondre à M. Lesage en conséquence.

NO: 475-65

Le secrétaire communique au conseil un rapport de M. Roger Charbonneau, contremaître des travaux, relatif à la conduite à l'ouvrage de M. Philippe Fortin et dans lequel il précise notamment que ce dernier a endommagé des arbres par négligence en tondant le gazon et qu'à deux (2) reprises il s'est absenté du travail sans avertissement, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Philippe Fortin soit suspendu sans salaire pour une période d'une semaine après un avis écrit du greffier.

NO: 476-65

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport du surintendant de la centrale de traitements d'eau pour le mois de mai 1965, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport soit accepté sans commentaire.

NO: 477-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès no. 7 en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 3 juin 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 478-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès no. 1 en faveur de Lavallée et Frères, relativement au règlement numéro 469, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 3 juin 1965 ainsi que le travail supplémentaire, Pierre de remplissage, soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 479-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation provisoire "supplémentaire", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 470, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 19 mai 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

B. B.
NO: 480-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision du lot 59-102, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. Fernand Lemay, a.g., en vertu de l'article 2175 du code civil, en date du 6 mai 1965, soit accepté et que le propriétaire du dit lot soit autorisé à le faire enregistrer.

NO: 481-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 19, du cadastre officiel du Village Incorporé de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en vertu de l'article 2175 du code civil en date du 10 juin 1965, soit accepté et que le propriétaire du dit lot soit autorisé à le faire enregistrer après que les exigences du règlement 443 auront été respectées.

NO: 482-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose s'engage à payer une partie du coût des frais pour le placement des enfants Poulin.

NO: 483-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'item "15" de l'agenda, concernant une demande de A. Aird & Associés, relative à l'installation d'industries sur une partie de la terre 287 soit remis à une prochaine séance afin de permettre au comité échevinal d'Urbanisme d'étudier ce projet.

NO: 484-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie d'Électricité Shawinigan en date du 26 mai 1965 et requérant l'approbation du conseil quant à l'exécution de travaux destinés à alimenter la nouvelle école des sciences commerciales sur la rue Roseval, à Sainte-Rose, et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan numéro 65-140 décrivant les travaux à exécuter soit accepté et que le greffier soit autorisé à les signer.

NO: 485-65

ATTENDU que la cité de Sainte-Rose doit acquérir une partie du lot no. 44 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose, propriété de D. Roseman et Beador Realties pour l'ouverture du boulevard Zodiak;

ATTENDU que les expropriés ont accepté le montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars (\$3,592.00)

*Que le trésorier soit auto-offert dans l'avis d'expropriation; risé à préparer le chèque au montant de \$3,592.00

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Gaston Vaillancourt, notaire, soit autorisé à préparer le contrat d'achat entre la cité de Sainte-Rose et D. Roseman et Beador Realties, relativement à l'acquisition du dit terrain;

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à bien vouloir signer les documents nécessaires à cet effet.

NO: 486-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que Auclair et Auclair, notaires, soient autorisés à préparer l'acte de cession à intervenir entre la cité de Sainte-Rose et la succession Albert Archambault, relativement à l'acquisition de terrains pour fin de rues. Ces rues sont composées des lots P.2-7, 2-8-1, P.2-12, 2-13, 2-19, P.2-21, 2-28, 2-29, 3-31, 3-32, 3-33, 3-40, 3-52, 3-68, 3-69, 3-62 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose et des lots nos 47-1, 47-71, 47-76, P.47-72, 47-83, 47-84, 47-85, 48-153, 48-161, 48-178, du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose.

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la cité.

NO: 487-65

Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de Trans-Laurentian Equipment Co. Ltd., en date du 27 mai 1965, requérant l'acceptation du conseil quant à l'installation d'un système d'alarme reliant P.E. Marchand Inc., 170, boulevard Labelle ainsi que la résidence privée de M. Marchand au poste de police de la municipalité, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil accepte l'installation de ce système au poste de police à la condition que le demandeur renonce à tout recours, relatif à l'installation ou à l'opération du dit système d'alarme ou au service qu'il pourrait attendre des autorités municipales ou du département de la cité de Sainte-Rose et de plus, il devra payer s'il y a lieu un loyer pour la localisation de ce système au poste de police.

NO: 488-65

ATTENDU que sur le boulevard Labelle on a procédé récemment au pavage de la partie élargie;

ATTENDU que sur cette partie du boulevard Labelle il n'y a aucune ligne blanche;

ATTENDU qu'il en résulte de graves problèmes de circulation et que la sécurité des automobilistes est de ce fait en danger;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 ET UNANIMENT RESOLU

*de

De prier le Ministère de la Voirie de bien vouloir procéder dans le plus bref délai à l'installation des lignes blanches de circulation et de délimiter* la même façon sur le pavage le futur îlot central en y prévoyant les accès transversaux.

NO: 489-65

ATTENDU que le conseil a appris avec stupeur que Monsieur l'échevin Marc Poirier a été transporté d'urgence à l'hôpital;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Qu'un vote de prompts rétablissements soit transmis à Monsieur l'échevin Marc Poirier.

NO: 490-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil accepte le rapport du bureau de révision du rôle d'évaluation en date du 21 juin 1965, lequel a étudié toutes les plaintes qui lui furent soumises et déclare le dit rôle homologué conformément à la loi.

NO: 491-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 ET UNANIMENT RESOLU

Que les avis de mutations de propriétés pour les mois de janvier, février, et mars, tel que transmis par le bureau d'enregistrement de Laval soient acceptés;

Que l'avis de mutation de propriété concernant le

lot numéro 243 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose tel que transmis par Me Olier Renaud, avocat, en date du 15 avril 1965, soit accepté et que cette terre soit considérée, pour fin d'évaluation, comme étant une exploitation agricole;

Que l'avis de mutation de propriété concernant les lots 246 et 247 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose tel que transmis par Me Léo Taillefer, notaire, en date du 2 juin 1965, soit accepté et que cette terre soit considérée, pour fin d'évaluation, comme étant une exploitation agricole;

Que l'avis de mutation de propriété concernant le lot 267 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose tel que transmis par Guérin, Taillefer et Brunet, avocats, en date du 12 mai 1965, soit accepté ;

Que l'avis de démolition d'un bâtiment tel que transmis par M. Jacques Paschini, en date du 3 juin 1965, soit accepté;

Que le greffier soit autorisé à corriger le rôle conformément.

NO: 492-65 IL EST UNANIMENT RESOLU que l'Item "21" de l'agenda, concernant une proposition d'un service des mutations par la compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne soit transmise à une prochaine séance.

NO: 493-65 IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "22" de l'agenda, concernant le règlement no. 477 soit remis à une prochaine séance.

NO: 494-65 Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de la Société des Artisans, remerciant le conseil pour sa contribution à la dernière campagne des prêts étudiants artisans, et, IL EST UNANIMENT RESOLU qu'elle soit acceptée.

NO: 495-65 Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de la Troupe Scoute de Ste-Rose, remerciant la cité de Sainte-Rose pour sa généreuse contribution pour l'année 1965, et, IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 496-65 Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de M. Edison, 7, rue Du Bosquet, félicitant le département de police pour son efficacité lors d'un vol commis à l'intérieur de son auto et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée et transmise au département de police.

NO: 497-65 Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de M. Roland Legault, 128, Deslauriers, Sainte-Rose, offrant ses services pour travailler à l'usine de filtration, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la demande de M. Legault soit prise en considération et que le greffier soit prié d'en accuser réception.

NO: 498-65 Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de M. André Chapdelaine, requérant l'ouverture de la rue Champlain entre la rue Dufferin et la rue Du Parc, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé à bien vouloir étudier les possibilités de ce projet et d'en faire rapport au conseil à une prochaine séance.

NO: 499-65 Le secrétaire donne communication au conseil de deux lettres du ministère de la Voirie, l'une en date du 17 mai 1965, la seconde en date du 28 mai 1965, au sujet des travaux d'aménagement du boulevard Labelle, à Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que les dites lettres soient acceptées.

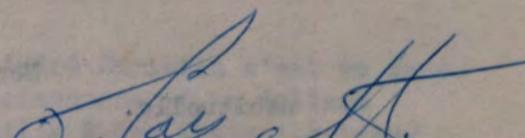
NO: 500-65

*of Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de l'Union*British Columbia Municipalities ainsi que d'une lettre personnelle de M. R.B. Wilson, maire de Victoria, remerciant la cité de Sainte-Rose pour la marque d'attention portée à leur égard lors de leur passage dans la cité de Sainte-Rose, et,

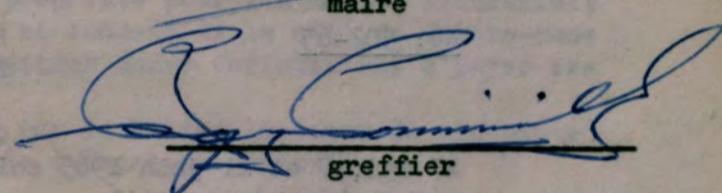
IL EST UNANIMENT RESOLU que les dites lettres soient acceptées.

Quinze (15) personnes étaient présentes à l'assemblée.

L'assemblée est levée.



maire



greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE SPECIALE du Conseil de la Cité de Sainte-Rose, dûment convoquée par avis signifié pour chacun des membres du Conseil et tenue conformément à l'avis de convocation, à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, lundi le 28 juin 1965, à 10.00 a.m., à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé et Gérard Vézina formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Roger Pominville, ing.p., greffier.

NO: 501-65

CONSIDERANT que le greffier a donné communication au conseil des principaux items de la convention collective de travail entre la Corporation Municipale de Sainte-Rose et le Syndicat National des Employés de la Cité de Sainte-Rose (C.S.N.);

CONSIDERANT que le greffier a expliqué au conseil le pourquoi des décisions prises lors des négociations entre les deux (2) partis;

CONSIDERANT que le conseil accepte à l'unanimité les recommandations du greffier;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

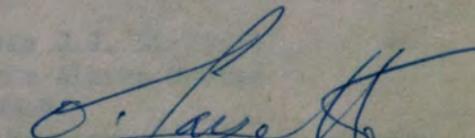
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

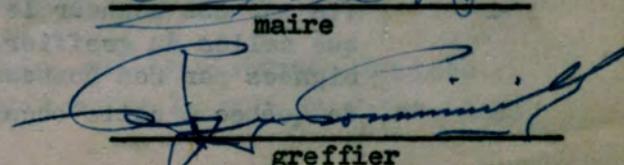
Que la convention collective de travail entre la Corpora-

tion Municipale de Sainte-Rose et le Syndicat National des Employés de la Cité de Sainte-Rose (C.S.N.) soit acceptés tel que présenté et que le maire, *le négociateur et le greffier soient autorisés à la signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose.

L'assemblée est levée.



maire



greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 5 juillet 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: M. Roger Pominville, ing.p., greffier ainsi que M. Robert Labelle.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

NO: 502-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal des assemblées du 17 mai, 7 et 21 juin 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 503-65

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET RESOLU A LA MAJORITE, M. L'ECHEVIN
GERARD VEZINA ETANT DISSIDENT

Que la cité de Sainte-Rose réitère auprès du Gouvernement de la Province de Québec l'opposition manifestée par ses contribuables lors du référendum du 23 janvier 1965, à l'endroit des fusions des municipalités de l'Île Jésus en une seule ville;

Le Conseil par une majorité absolue se déclare contre la fusion intégrale des Municipalités de l'Île Jésus en une seule Ville;

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Premier Ministre, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à l'Honorable Chef de l'Opposition.

NO: 504-65

VU les dépenses qu'occasionne la campagne pour renseigner les citoyens de la cité de Sainte-Rose contre le projet de fusion des Municipalités de l'Île Jésus en une seule Ville;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET RESOLU A LA MAJORITE, M. L'ECHEVIN
GERARD VEZINA ETANT DISSIDENT

QUE cinq cent dollars (\$500.00) soit voté et payé au Conseil Intermunicipal de l'Île Jésus pour servir à cette fin.

NO: 505-65

COMME le projet de loi pour fusionner les municipalités de l'Île Jésus en une seule Ville doit être présenté sous peu au Comité des Bills Privés ou Publics et qu'il est de l'avantage pour les contribuables de la cité de Sainte-Rose que son Conseil Municipal s'y oppose fermement;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET RESOLU A LA MAJORITE, M. L'ECHEVIN
GERARD VEZINA ETANT DISSIDENT

QUE les dépenses à être encourues à cette fin par Son Honneur le Maire, les échevins s'opposant à la fusion ainsi que celles du greffier, du trésorier ou de toute autres personnes désignées par Son Honneur le Maire et qui devront aller au Parlement de Québec à cette occasion soient autorisées au préalable par Son Honneur

S.G.

Le Maire et payées par le Trésorier de la cité de Sainte-Rose sur présentation du compte.

NO: 506-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire préparé par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, pour des travaux de trottoirs, bordures, fondations et pavage, *soient acceptés;

Que l'ingénieur-conseil soit autorisé à soumettre lesdits plans à la Régie des Eaux;

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, avocats, soit autorisé à préparer le dit règlement.

NO: 507-65

ATTENDU que Monsieur André Christin s'est vu dans l'obligation de payer la somme de trois cent cinquante et un dollars (\$351.00), représentant deux (2) comptes relatifs à des frais clériaux découlant de l'expropriation de sa propriété pour fin de parc industriel;

ATTENDU que le conseil de la cité de Sainte-Rose est d'avis qu'il est injuste que Monsieur André Christin ait à payer ces frais d'expropriation;

ATTENDU que par la suite, la somme de cinquante et un dollars (\$51.00) fut remboursée à Monsieur Christin;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à préparer un chèque au montant de trois cent dollars (\$300.00) et à l'ordre de Monsieur André Christin, représentant les dits frais d'expropriation.

NO: 508-65

ATTENDU qu'il y a lieu pour la cité de Sainte-Rose de réglementer l'aménagement des piscines dans le territoire de la cité;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 514, concernant la construction des piscines dans la cité de Sainte-Rose soit adopté tel que lu.

NO: 509-65

Le greffier donne communication au conseil d'un projet préliminaire de zonage compris dans le secteur borné au nord par le Chemin de l'Equerre, à l'est par la Montée Meilleur, au sud par le boulevard projeté numéro 4 et à l'ouest par le boulevard de la Renaissance, et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil se déclare favorable* au projet que présenté par M. Roger Gagnon, urbaniste-conseil, sur un plan préparé en date du 20 avril 1965, mais il est entendu que ce projet demeure sujet à une acceptation définitive, après étude de plans détaillés.

NO: 510-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Peter Vineberg, représentant de Roseglen Development Corporation qui désire céder à la cité de Sainte-Rose, pour fin de parcs, les lots numéros 54A-82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 et 92* tous du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose, et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'offre de Roseglen Development Corporation soit acceptée;

Que Auclair & Auclair, notaires soient autorisés à préparer le contrat de cession à intervenir entre la cité de Sainte-Rose

*sur les rues
De Manthet et
autres

*93

et Roseglen Development Corporation, relativement à la cession des dits lots.

Que Son Honneur le Maire et le greffier de la cité de Sainte-Rose soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Sainte-Rose tous les documents relatifs à cette cession.

NO: 511-65

ATTENDU que depuis plusieurs années au plan directeur de zonage, les lots 54A-82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 et 92* du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose sont zonés pour fin de parcs;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit prié de bien vouloir canceller toutes les taxes dues et applicables aux dits lots.

NO: 512-65

Le greffier donne communication au conseil de deux (2) lettres de M. Raynald Vézeau, directeur des loisirs de la cité, relatives à l'engagement de personnel pour le département;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur Robert Fortin soit engagé à titre de gardien et au salaire de un dollar et vingt-cinq de l'heure;

Que Monsieur Henri Scarlett soit engagé comme moniteur spécialisé, au salaire de un dollar et cinquante (\$1.50) l'heure.

NO: 513-65

ATTENDU que Highview Land Development a accepté l'offre de la cité de Sainte-Rose au montant de mille cent dollars (\$1,100.00), relativement à l'expropriation d'une partie du lot 268 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose, destinée à l'élargissement du Chemin de l'Equerre;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que Me Gaston Vaillancourt, soit autorisé à bien vouloir préparer l'acte de vente à intervenir entre la cité de Sainte-Rose et Highview Land Development, concernant une partie du lot 268 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose;

Que Son Honneur le Maire et le greffier de la cité soient autorisés à bien vouloir signer pour et au nom de la cité les documents à cet effet;

Que le trésorier de la cité soit autorisé à bien vouloir préparer un chèque au montant de mille cent dollars (\$1,100.00) et à l'ordre de Highview Land Development Corp., représentant le règlement de la cause portant le numéro 2971 expro C.S. district de Montréal, comprenant le paiement de l'indemnité des intérêts depuis le 10 mai 1962 et de tous les frais de la partie expropriée.

NO: 514-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "10" de l'agenda, concernant le projet d'ouverture de la rue Champlain, soit retiré.

NO: 515-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérald Cappelli, en date du 2 juillet 1965, informant le conseil de la suspension pour une semaine du constable Jean-Pierre Noiseux, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil ratifie, par la présente, la décision du chef de police, concernant la suspension du constable Noiseux pour une période d'une semaine.

NO: 516-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du chef de police, M. Gérald Cappelli, en date du 23 juin 1965, demandant au conseil l'autorisation pour acheter un appareil enregistreur sur bande, lequel serait installé sur les appareils téléphoniques de façon à enregistrer les conversations, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que cette demande concernant l'achat dudit magnétophone soit acceptée en principe, cependant, le chef de police devra demander des prix quant à l'achat et à l'installation de l'appareil et soumettre ces prix au conseil lors d'une prochaine séance pour acceptation définitive.

NO: 517-65 ATTENDU que la Commission Scolaire Régionale de Mille-Îles présente au conseil de la cité de Sainte-Rose une résolution adoptée à sa séance du 23 juin 1965 et par laquelle elle fait une demande pressante afin que les travaux décrétés par règlements municipaux dans le voisinage immédiat de l'Ecole Régionale des Mille-Îles soient entrepris dans le plus bref délai;

ATTENDU qu'en juillet 1964, la cité de Sainte-Rose a présenté le règlement numéro 477 prévoyant l'aménagement des parcs au ministère des Affaires Municipales pour acceptation et que cette demande est toujours demeurée sans réponse;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit prié d'en accuser réception en expliquant à la Commission Scolaire Régionale des Mille-Îles que la cité de Sainte-Rose attend présentement l'acceptation du Ministère des Affaires Municipales afin de procéder à ces différents travaux;

Que le greffier soit également prié de transmettre copie de la résolution de la Commission Scolaire Régionale ainsi que la présente à l'Honorable Premier Ministre, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à l'Honorable Ministre de l'Education.

NO: 518-65 IL EST UNANIMENT RESOLU que la mutation de propriété enregistrée au bureau d'Enregistrement de Laval sous le numéro 214950 soit acceptée et que le greffier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation conformément.

NO: 519-65

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'offre de la Compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne en date du 2 juillet 1965, concernant un service des mutations de propriétés soit acceptée, sujette aux précisions suivantes:

1o Que le taux unitaire pour chaque correction effectuée au fiche sans distinction qu'elle soit vacante ou construite sera de deux dollars et quatre-vingt (\$2.80);

2o Que le travail de corrections et changement dans les livres de la municipalité consistera en la correction des livres de fiche et du grand rôle;

3o Que la compagnie fournisse d'abord une liste préalable des mutations au conseil, afin que ce dernier en fasse l'acceptation avant d'en effectuer les changements;

4o Que la compagnie fournisse à la cité en même temps que le rapport de tous les changements effectués une copie des mutations, tel que lu par les estimateurs et extraite du bureau d'enregistrement et ce travail sera fait au cout de vingt cents (\$0.20) la copie;

5o Que l'acceptation de la présente offre n'est valide que pour la période pendant laquelle le présent rôle d'évaluation (1965) restera en vigueur.

NO: 520-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "1", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 500, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieur-conseil, en date du 7 juin 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement après vérification.

NO: 521-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "2", en faveur de Wilfrid Lauzon Inc., relativement au règlement numéro 465, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieur-conseil, en date du 23 juin 1965, ainsi que le travail supplémentaire suivant:
1o Réfection d'une partie de la chaîne à l'extrémité du terr-plein de la rue Roi du Nord près du boulevard Labelle;
soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 522-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "5", en faveur de Fatima Excavation Ltée, relativement aux règlements numéros 479, 480, 481 et 483, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieur-conseil, en date du 18 juin 1965, ainsi que le travail supplémentaire soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 523-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "8", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieur-conseil, en date du 30 juin 1965 soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement, après vérification.

NO: 524-65 Le greffier donne communication au conseil d'une carte de remerciements de la famille de feu Damien Filion, laquelle remercie sincèrement le conseil pour la sympathie qui lui fut témoignée lors du décès de M. Damien Filion, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite carte de remerciements soit acceptée.

NO: 525-65 Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'inspecteur des bâtiments pour le mois de mai 1965, et il est accepté sans commentaire.

NO: 526-65 ATTENDU que l'emprise de la rue Naud n'est que de quarante (40) pieds de largeur;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que le pavage qui était prévu à trente (30) pieds au règlement numéro 479 soit réduit à une largeur de vingt-six (26) pieds et ce principe sera dorénavant appliqué à chaque fois que des travaux de pavage seront effectués sur une rue dont l'emprise n'est que de quarante (40) pieds ou moins.

NO: 527-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
 SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
 ET UNANIMENT RESOLU

Que l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, soit autorisée à préparer les plans et une estimation préliminaire du coût des travaux de trottoirs sur le boulevard Sainte-Rose, du côté sud entre le boulevard Longpré et l'Autoroute des Laurentides.

NO: 528-65

CONSIDERANT que la résolution numéro 443-65 autorisait le greffier de la cité, après consultation avec les membres du comité échevinal des loisirs, de faire exécuter des travaux et d'acheter des appareils pour l'aménagement des parcs pour un montant n'excédant pas cinquante mille dollars (\$50,000.00);

CONSIDERANT que les travaux sont actuellement en cours et que le greffier a pris à date plusieurs décisions, après avoir consulté MM. les échevins J.J. Stafford et Albert Grothé, M. l'échevin Marc Poirier étant absent pour cause de maladie;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil ratifie les décisions déjà prises par le greffier de la cité, relativement aux travaux déjà en cours pour l'aménagement des parcs ainsi qu'à l'achat d'équipements et d'appareils pour les terrains de jeux, soit:

1o PARC ROI DU NORD: travaux de drainage et de terrassement devant servir au futur terrain pour le baseball des jeunes, achat d'appareils et d'équipements;

2o PARC MONT-ROYAL: achat d'appareils et d'équipements, travaux de drainage, d'aqueduc et de terrassement;

3o PARC NOTRE-DAME: achat d'appareils et d'équipements;

NO: 529-65

CONSIDERANT que M. Roger Pominville, ing.p., greffier de la cité, est de plus en plus surchargé de travail;

CONSIDERANT que lors de son absence, par maladie, il a été remplacé par M. Robert Labelle;

CONSIDERANT que plusieurs autres municipalités environnantes ont à leur emploi des assistants-greffiers;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que sur la recommandation de M. Roger Pominville, ing.p., greffier et ingénieur de la cité, que monsieur Robert Labelle soit nommé assistant-greffier de la cité de Sainte-Rose.

NO: 530-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Rolland Joly, en date du 10 juin 1965, requérant la prolongation de la rue Jacques-Cartier jusqu'à la voie ferrée du Pacifique Canadien ainsi que l'installation des services municipaux;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
 SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
 ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à faire effectuer un relevé des services existants sur la rue Jacques-Cartier et de préparer pour une prochaine séance un rapport sommaire quant aux possibilités technique de prolonger et d'y installer les services municipaux.

NO: 531-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils de la cité, en date du 23 juin 1965, relativement aux travaux de trottoirs pratiquement terminés sur le boulevard Labelle et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée.

NO: 532-65 ATTENDU que l'usine de filtration de la cité de Sainte-Rose opère présentement à pleine capacité; ATTENDU que la cité de Sainte-Rose prévoyait l'aménagement d'un bassin supplémentaire pour l'été 1965 afin de répondre aux besoins;

ATTENDU que même si le conseil conçoit que la population est en droit d'exiger une fourniture abondante en eau, il conçoit également qu'il est de son devoir d'éviter dans les circonstances actuelles le gaspillage de l'eau;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit autorisé à inviter la population de la cité à utiliser les boyaux d'arrosage à des heures et à des jours fixes suivant les différents secteurs de la cité et fixés comme suit:

a) Dans le secteur compris entre les limites ouest de la cité et le côté ouest du boulevard Labelle, l'utilisation des boyaux d'arrosage pendant les mois de juillet et août sera permise les mercredi, jeudi, samedi et dimanche entre 7 heure p.m. et 9 heure a.m.;

b) Dans le secteur compris entre le côté est du boulevard Labelle et le côté ouest de la rue Des Patriotes, l'utilisation des boyaux d'arrosage pendant les mois de juillet et août sera permise les mardi, jeudi, vendredi et dimanche entre 7 heure p.m. et 9 heure a.m.;

c) Dans le secteur compris entre le côté est de la rue Des Patriotes et les limites est de la cité, l'utilisation des boyaux d'arrosage pendant les mois de juillet et août sera permise les mardi, mercredi, vendredi et samedi entre 7 heure p.m. et 9 heure a.m.

NO: 533-65 Le greffier donne communication au conseil de deux lettres de notre aviseur légal, l'une en date du 23 juin 1965 et l'autre en date du 28 juin 1965, relatives à l'expropriation du terrain de l'Eglise protestante à Sainte-Rose;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que les dites lettres soient acceptées et que le greffier soit prié de bien vouloir demander à notre aviseur légal de hâter les procédures et d'écrire à la Finance And Extention Board of Montreal Presbytery United Church of Canada afin de leur expliquer les raisons qui retardent les procédures.

NO: 534-65 CONSIDERANT que la cité de Sainte-Rose doit acquérir une servitude permanente et une servitude temporaire pour permettre l'exécution des travaux du collecteur d'égout;

CONSIDERANT que des plans et descriptions techniques des terrains à acquérir ont déjà été faits;

CONSIDERANT que M. Eugène Thérien, évaluateur, a déjà préparé une expertise du coût de ces deux (2) servitudes sur le dit terrain;

CONSIDERANT que le contracteur est prêt à exécuter ces travaux et que la cité doit prendre possession des terrains;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le bureau de Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, aviseurs légaux de la cité, soit autorisé à :

1o Faire toute la procédure nécessaire pour une prise de possession au préalable des terrains nécessaires à la construction du collecteur (règlement no. 464);

2o D'acquérir de gré à gré ou par voie d'expatriation les terrains mentionnés plus haut;

3o Que le greffier soit autorisé de transmettre au notaire de la cité les actes d'acquisition à être préparés;

4o Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la cité de Sainte-Rose.

NO: 535-65

CONSIDERANT que la cité de Sainte-Rose sur demande de la compagnie d'Électricité Shawinigan doit modifier les transformateurs à la centrale de traitements d'eau;

CONSIDERANT que des plans et des devis ont été préparés, relativement à ce changement par l'ingénieur-conseil de la cité l'Etude C.E. Gravel;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier de la cité soit autorisé à demander des soumissions publiques pour l'exécution de ces travaux.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au lundi le 19 juillet 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances dudit conseil et que copie de cet ajournement soit transmise à M. l'échevin Marc Poirier.

Six (6) personnes étaient présentes à l'assemblée.

A minuit et quinze minute (12.15), l'assemblée est ajournée.

Olier Payette
maire

R. Gauthier
greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

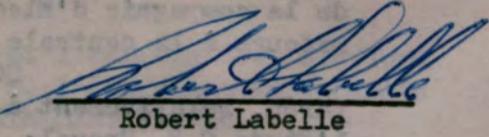
A UN PREMIER AJOURNEMENT de la séance du 5 juillet 1965, tenue conformément à la loi, lundi le 19 juillet 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 536-65

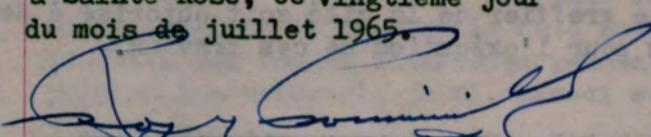
SERMENT D'OFFICE

JE, Robert Labelle, assistant-greffier de la cité de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI Dieu me soit en aide!


Robert Labelle

Assermenté devant moi,
à Sainte-Rose, ce vingtième jour
du mois de juillet 1965.


Roger Dominville, ing.p.,
greffier

NO: 537-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal des assemblées du 28 juin et du 5 juillet 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 538-65

ATTENDU que Monsieur A. Burns domicilié à 15 rue Du Lac à Sainte-Rose réclame de la cité de Sainte-Rose la somme de trois cent cinquante dollars (\$350.00), représentant des dommages encourus à la suite des travaux effectués par la cité;

IL EST UNANIMENT RESOLU que Monsieur l'échevin Armand Jasmin soit autorisé à négocier au nom de la cité de Sainte-Rose un règlement avec M. A. Burns.

NO: 539-65

ATTENDU que Monsieur Stelland Verdon demande à la cité de Sainte-Rose la permission d'asphalter, à ses frais, l'ancien chemin d'accès du parc de La Plage;

ATTENDU qu'il est possible que la cité doive utiliser ce chemin dans l'avenir et qu'elle devrait alors procéder à l'aménagement de ce chemin;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que Monsieur S. Verdon soit autorisé à asphalter, à ses frais, la partie de chemin qu'il utilise et que la cité profitant de cette offre procède à l'exécution des travaux de nivellement et autres afin que les travaux exécutés par Monsieur Verdon puissent être de qualité suffisante pour servir également aux fins de la cité.

NO: 540-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "4" de l'agenda, concernant l'achat d'un appareil enregistreur sur bande destiné au département de la police, soit remise à une séance subséquente, afin de permettre au président du comité échevinal de police de faire enquête sur l'utilité dudit appareil auprès des municipalités environnantes.

NO: 541-65

ATTENDU que la cité de Sainte-Rose doit obtenir des servitudes sur les lots situés à l'est de la rue St-Paul

S.J.C.

pour la construction de l'égout collecteur;

ATTENDU que la cité de Sainte-Rose a engagé M. Eugène Thérien comme expert évaluateur afin de déterminer le coût des indemnités pour chacun des cas;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil ratifie, par la présente, le montant des indemnités tel que fixé par l'expert évaluateur de la cité pour l'acquisition des dites servitudes et que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques à l'ordre des différents propriétaires qui ont accepté ou accepteront l'offre de la cité conformément aux recommandations de l'expert évaluateur:

Succession feu A. Archambault, indemnité, sept cent soixante-douze dollars et soixante-dix-sept cents (\$772.77);

Raphael Marata, indemnité, vingt et un dollars et quatre-vingt-sept cents (\$21.87);

Raymond Fortin, indemnité, cent soixante-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (\$169.78);

Jean Cloutier, indemnité, quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-huit cents (\$90.78);

Roland Fortin, indemnité, cent-soixante-neuf dollars et vingt-huit cents (\$169.28);

Gérard Gamelin, indemnité, quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-huit cents (\$90.78);

NO: 542-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie d'Electricité Shawinigan, en date du 12 juillet 1965 et relative aux travaux de la rue Naud effectués conformément au règlement numéro 479, nécessitant le déplacement des poteaux sur la dite rue, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'estimé présenté par la compagnie d'Electricité Shawinigan au montant de sept cent vingt dollars (\$720.00), représentant les frais de déplacement des poteaux, soit accepté et que le greffier de la cité soit prié de négocier une entente similaire avec la compagnie de Téléphone Bell dont les cables sont également installés sur les dits poteaux.

NO: 543-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Monsieur Robert Major, en date du 14 juillet 1965, et demandant au conseil d'amender le règlement de zonage pour les terrains situés au nord du boulevard Laval et à l'est de la rue Des Patriotes de façon à y prévoir l'aménagement de résidences multifamiliales, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que cette demande soit transmise à la Commission D'Urbanisme pour étude et le greffier est prié d'accuser réception de la dite lettre.

NO: 544-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue conformément à la loi, lundi le 21 juin 1965, relativement au règlement numéro 515, amendant le règlement de zonage numéro 496 concernant le zonage dans les limites de la cité, soit adopté tel que lu.

NO: 545-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil du rapport du surintendant de la centrale de traitements d'eau pour le mois de juin 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 546-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'un compte de J. M. D. Cyr, au montant de cent cinquante dollars (\$150.00), représentant les frais funéraires de feu Emile Lagloire et accompagné d'un

rapport de l'enquêteur du bien-être social, en date du 8 juillet 1965 recommandant le paiement dudit compte, et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU
Que le trésorier soit autorisé d'en faire le paiement.

NO: 547-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une requête en date du 6 juillet 1965 et signée de quinze (15) résidents voisins de la propriété sise au 36 rue Robin, à Sainte-Rose se plaignant de l'état délabré de la dite propriété présentement inhabitée, et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'inspecteur des bâtiments de la cité soit prié de bien vouloir faire enquête sur ce problème, de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger cette situation inconvenable et de faire rapport au conseil lors de sa prochaine séance.

NO: 548-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. Gérard Chalifoux, en date du 5 juillet 1965, demandant au conseil de bien vouloir corriger l'évaluation de sa terre, étant une partie du lot 265 et de l'évaluer comme terre en culture au présent rôle d'évaluation, et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la dite lettre soit transmise à notre aviseur légal et qu'il soit prié de nous transmettre une opinion légale sur ce problème.

NO: 549-65 ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le système de duplicateur présentement en opération au secrétariat de la cité de Sainte-Rose,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit autorisé à demander des prix quant à la location d'un système de duplicateur Xerox.

NO: 550-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que les plans et l'estimation préliminaire du coût des travaux d'égouts, d'aqueduc et de fondations sur le boulevard Zodiak, présentés par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 13 juillet 1965, soient acceptés.

Que l'ingénieur-conseil de la cité soit autorisé à transmettre les dits plans à la Régie des Eaux pour approbation;

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé à préparer le dit règlement.

NO: 551-65 L'assistant-greffier donne communication au conseil du rapport du service de la police, pour le mois de juin 1965, et, il est accepté sans commentaire.

NO: 552-65 ATTENDU que la cité de Sainte-Rose a octroyé un contrat de travaux d'égouts à Fatima Excavation Inc. conformément au règlement numéro 481;

ATTENDU que lors de l'exécution des travaux des inondations sont survenues au sous-sol du local occupé par la Quincaillerie Ste-Rose;

ATTENDU que par la suite la Quincaillerie Ste-Rose a intenté des poursuites contre la cité de Ste-Rose et Fatima Excavation Inc. conjointement, au *de dix-huit mille, six cent

vingt-neuf dollars et soixante-dix-neuf cents (\$18,629.79);

ATTENDU que le contracteur a pratiquement terminé ses travaux et que le certificat de progrès numéro "5" prévoyant de remettre le montant de cinq mille vingt-trois dollars et cinquante-six cents (\$5,023.56) à Fatima Excavation Inc., a été accepté lors de la dernière assemblée du conseil, tout en gardant un montant de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-six cents (\$2,479.46) en retenue;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le chèque du dernier certificat de progrès numéro "5", au montant de cinq mille vingt-trois dollars et cinquante-six cents (\$5,023.56) soit remise à la compagnie Fatima Excavation Inc., à la condition que nos aviseurs légaux, après avoir étudiés la situation, n'y voient aucune objection, si non, le chèque devra être retenu.

NO: 553-65

CONSIDERANT que la résolution numéro 443-65 autorisait le greffier de la cité, après consultation avec les membres du comité échevinal des loisirs, de faire exécuter des travaux et d'acheter des appareils pour l'aménagement des parcs pour un montant n'excédant pas cinquante mille dollars (\$50,000.00);

CONSIDERANT que les travaux sont actuellement en cours et que le greffier a pris à date plusieurs décisions après avoir consulté MM. les échevins J.J. Stafford et Albert Grothé, M. l'échevin Marc Poirier étant absent pour cause de maladie;

CONSIDERANT que la résolution numéro 528-65 avait déjà ratifié plusieurs décisions prises par le greffier mais que depuis d'autres travaux ont été entrepris;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que le conseil ratifie, par la présente, les décisions prises par le greffier de la cité et subséquente à la résolution numéro 528-65, relativement aux travaux d'aménagement des parcs, soit:

1o PARC MONT-ROYAL: Fourniture et installation d'un mur en pierre sèche, représentant une dépense approximative de deux mille cinq cent dollars (\$2,500.00);

2o PARC NOTRE-DAME: Terrassement du terrain représentant une dépense approximative de six cent dollars (\$600.00);

NO: 554-65

ATTENDU que des appareils de jeux sont présentement installés au parc Mont-Royal;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'engager un gardien;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. J. Alphonse Grenier soit engagé comme gardien au parc Mont-Royal, au salaire de un dollar et dix cents (\$1.10) l'heure.

NO: 555-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Les Agendas Patriotiques Inc., en date du 5 juillet 1965, relativement à sa grande souscription pour venir en aide aux Minorités, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite demande soit refusée, étant donné que le budget est épuisé pour ce genre de souscription.

NO: 556-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la compagnie Alcon Canada Windows, en date du 7 juin 1965, soumettant au conseil une quotation, relative au revêtement extérieur de la partie boisée de la bâtie de l'Hôtel-de-Ville, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite quotation soit gardée en filière.

NO: 557-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Régie des Eaux du Québec, en date du 30 juin 1965, relative à un déversement d'égout à ciel ouvert émanant de deux édifices

portant les numéros 58 et 58A de la rue Notre-Dame dans la cité de Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit prié d'en accuser réception.

NO: 558-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Protestant School Municipality of Laurenvale en date du 6 juillet 1965, priant le conseil de la cité de Sainte-Rose de lui remettre une copie du présent rôle d'évaluation, et,

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier soit prié de fournir à The Protestant School Municipality of Laurenvale et à la Commission Scolaire Catholique de la Ville de Sainte-Rose copie du présent rôle d'évaluation moyennant la somme de cinq cent dollars (\$500.00).

NO: 559-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Mme Alphonse Monette, en date du 10 juin 1965, et par laquelle elle rapporte un accident qui lui est arrivé le 21 mai 1965, alors qu'elle a fait une chute sur le pavé de la rue Emile, à Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que le greffier soit prié d'en accuser réception et de transmettre copie de la dite lettre aux assureurs de la cité de Sainte-Rose.

NO: 560-65

L'assistant-greffier donne communication au conseil d'une lettre de Mme P. LeGallic, 169, rue Mont-Royal, à Sainte-Rose, en date du 22 juin 1965, requérant l'autorisation du conseil pour opérer une garderie d'enfants, à sa résidence, et,

IL EST,

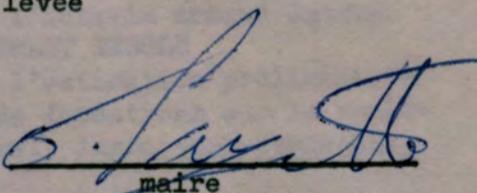
PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

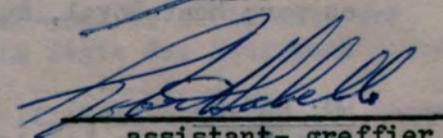
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose ne peut octroyer un permis pour une garderie d'enfants sur la rue Mont-Royal, car cette demande est contraire aux exigences du règlement de zonage présentement en vigueur.

L'assemblée est levée


maire


assistant-greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE SPECIALE du Conseil de la cité de Sainte-Rose, dûment convoquée par avis signifié pour chacun des membres du Conseil et tenue conformément à l'avis de convocation, à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, mercredi le 28 juillet 1965, à 8.30 heure p.m., à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Roger Pominville, ing.p., greffier.

NO: 561-65

CONSIDERANT que le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 1964 va être soumis par le vérificateur de la cité pour approbation et que les membres du conseil vont en prendre connaissance pour la première fois;

CONSIDERANT qu'il est de mise que ces derniers l'étudient en détails avant que ce rapport soit rendu public;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que cette séance spéciale du conseil soit tenue à huis clos.

NO: 562-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 508 pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, égout pluvial, aqueduc et fondations de rues sur les rues no. 422 et Plessis-Bélair et à un emprunt de cinquante mille dollars (\$50,000.00) à ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi 9 août 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 563-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 516 pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur certaines rues de la cité et à un emprunt de \$105,000.00 à ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi 9 août 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 564-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que le règlement numéro 517 pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, égouts pluviaux, aqueduc et fondations sur le boulevard Zodiac et à un emprunt de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (\$390,000.00) à ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit fixée au lundi 9 août 1965, à 7.00 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose et que le greffier soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires pour conduire à bonne fin l'adoption dudit règlement.

NO: 565-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'item "2" de l'agenda, concernant l'adoption du budget pour l'année 1965, soit remis à une prochaine séance.

NO: 566-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à payer ceux encore dus et à faire les emprunts nécessaires à cet effet:

Cardinal & Cardinal Inc.

\$ 10.00

Laurentian Foothill Soccer League

10.00

Me Gérard Cléroux

25.00

Landry Automobile Ltée

4,421.39

Garage H. Fortin

32.66

Fortin Auto Service

143.73

Quincaillerie Ste-Rose Reg'd

207.47

Thibault & Desjardins Ltée

252.00

Lagacé Quarries Ltd.	\$ 743.09
Toilet Laundries Ltd.	24.30
Imprimerie Châtelain Ltée	74.25
La Cie Electricité Shawinigan	640.00
E. Roger Fortin	15.00
Les Librairies Pilon Inc.	123.74
Mendoza David	12.51
Oscar Blain	5,200.00
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	10,000.00
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	4,971.50
Lacroix, Viau, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau	1,800.00
André Cloutier	27.00
Georges Fortin	463.63
Shell du Canada Ltée	602.00
Francis Hankin Co. Ltd.	1,950.11
McEwen Uniform	1,288.40
The Sanfax Corporation	29.42
P.E. Marchand	33.00
Hervé Forget	257.75
Allied Chemical Canada Ltd.	874.50
Ste-Rose Auto Parts Inc.	68.00
Jean-Paul Latour	61.90
Maison Petit & Fils	21.07
Courrier de Laval	25.50
Beacon Press Limited	9.28
Auclair & Auclair, notaires	222.00
Fernand Paquette	12.71
Jean H. Matte	185.50
Aluminum Co. of Canada Ltd.	1,625.21
Wallace & Tiernan Limited	7,116.39
J. André Laferrière, a.g. (plan directeur)	3,000.00
J.M. Prud'homme	2,182.48
Marie Antoinette	76.32
Arthur Matteau	422.05
Au Dragon Forcé	124.44
Sanitank Inc.	157.50
Léo Typewriter Service	17.30
Fonderie Pont-Viau Ltée	105.90
Lavelle & Frères	16.00
Les Publications de Laval Enrg.	137.80
Owl Lite Equipment Ltd.	73.20
C.O. Monat & Compagnie Ltée	31.87
Studio Maurice Roy	37.63
J.P. Paquette	138.00
Wilfrid Lauzon Inc. (certificats et factures)	1,659.49
Aboosamara Kouri Inc.	12.40
Association des Chefs de Police & Pompier Québec	35.00
Imprimerie Lebel	124.54
Gestetner (Canada) Ltd.	254.45
Garage Charbonneau Ltée	159.01
Dion Transport Inc.	12.69
Georges Tire Shop	15.33
Payette Radio Ltée	68.01
Mario Dugré	879.70
Laverdure Inc.	39.00
Paul Gagnon	283.00
Canadian Shade Tree Service	625.00
Arkon First Aid Service Inc.	33.88
W.H. Perron & Cie Ltée	13.50
Ste-Rose Auto Radiateur	9.00
Beveridge Supply Co. Ltd.	26.91
Canadian Industries Ltd.	577.25
Canada Colors & Chemicals Ltd.	245.34
Lagacé Construction Ltée	3,216.24
Lagacé Construction Ltée (certificats)	8,686.82
Lavallée & Frère Ltée (certificats et factures)	64.49
C.E. Gravel, ing.cons.	8,443.90
Jasmin Construction Inc. (certificats)	31,050.00
Maurice R. Delisle	1,844.25
Dancose & Laferrière	13,850.00
Gérard Laurin	155.00
Armco Drainage & Métal Products of Canada Ltd.	855.63
Hubert Transport Inc.	33.12

Vibrapipe Concrete Products Ltd.	\$ 509.48
National Typewriter Inc.	181.27
Roger Buner Automobile	15.00
Dominion Rubber Company Limited	20.04
Atlas Copco Canada Ltd.	91.93
St-Eustache Transport Inc.	4.50
Al. Carrière & Co.	5.41
Quincaillerie A & M	20.77
Archambault de Ste-Rose Ltée	11.22
Boyd's Lachute Express Ltd.	73.22
Pine Beach Sand Ltd.	96.60
H.Y. Maranda Inc.	329.09
Marshall Equipment Company Inc.	677.87
Delisle Limitée	1.20
Goodall Rubber Company	21.50
Jeey Richman Sporting Goods Ltd.	56.60
A.W. Sport Ltée	66.02
Desjardins & Fils Enrg.	22.50
Le Journal de l'Ile Jésus	100.00
Laurentide Sports Enrg.	196.49
Bigras Excavation Inc. (certificats)	règl. 500 11,000.48
Bigras Excavation Inc. (certificats)	règl. 489 1,624.05
Bigras Excavation Inc. (certificats)	règl. 490 17,184.41
Bigras Excavation Inc. (retenues)	56.62
Bigras Excavation Inc. (factures)	334.50
Robillard, Jetté, Baudouin, architectes	4,500.00
The Hughes-Owens Company	12.72
Marin Marie-Marthe Fleuriste	18.00
Marcel Plante	17.61
J.B. Vaillancourt	48.00
Ro-Ge-Ro Enrg.	64.04
Budge Carbon & Ribbons Ltd.	47.70
Pitney-Bowes of Canada Limited	16.46
Canadian Fire Hose Corp. Ltd.	127.20
Artistic Decalcomania Ltd.	1.28
L. Joly Limitée	83.90
Eugène Thérien	3,000.00
Eugène Thérien	règl. 464-470 1,400.00
Thérien Frères Limitée	1,986.10
Houle & Frère Inc.	185.00
Dan Murray Sports	840.44
Flygt Canada (1963) Ltd.	624.78
Montreal Gear Works Limited	169.06
Marcel Daoust Petroleum Ltée	946.05
Gérard Basilières Inc.	17.75
N.B. Thompkins & Son Limited	77.95
De Maisonneuve Plomberie & Chauffage	5.01
Simco Québec Inc.	5,622.66
Ecussons Idéal	87.00
Gagnon Sports	90.96
National Silicates Limited	847.65
Canaidan Bowl-Mor Company Ltd.	63.54
Billets & Imprimerie Régal Ltée	107.11
Jasmin Foire de l'Alimentation	2.98
Cité de Sainte-Rose (paye)	3,859.84
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,893.69
Les Galcières Ste-Rose Inc.	1,404.16
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,404.16
Jacques Valiquette (frais de recherches)	101.70
Armand Gentile (frais de recherches)	10.00
La Cie de Téléphone Bell du Canada	565.70
La Cie d'Electricité Shawinigan	3,906.82
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,142.30
Protonotaire de la Cour Supérieure (causes St-Denis & Fortin)	3,570.00
Protonotaire de la Cour Supérieure (" . " " ")	500.00
Château Laurier (congrès réservations)	80.00
Mlle Anne-Marie David (ménage printemps)	105.38
Mme Marcel Thibault (" " ")	101.58
Jacques Valiquette (frais de recherches)	117.00
Armand Gentile (sommations)	9.00
Armand Gentile (" ")	7.50
Yvon Paquette (")	2.00
Roland Paquette (")	2.00
Receveur Général du Canada (déductions)	1,043.00

Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	\$ 110.00
Ministre du Revenu de Québec (déductions)	597.70
Syndicat Nation des Employés de la cité de Ste-Rose	81.75
Syndicat National des Policiers de la cité	40.00
Cité de Ste-Rose (déboursés de caisse)	212.01
Banque Provinciale du Canada (remboursement d'emprunt)	350,000.00
Banque Provinciale du Canada (intérêts et frais)	5,731.04
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,005.47
Emé Lacroix, c.r. (bureau revision d'évaluations)	70.00
J.A. Laferrière, a.g. (" " ")	50.00
Arthur Charbonneau (" " ")	50.00
Me Emé Lacroix, c.r. (honoraires, bureau revision)	140.00
J.A. Laferrière, a.g. (" " ")	100.00
Arthur Charbonneau (" " ")	100.00
Ville de Rosemère (cour municipale)	79.82
Ville de Fabreville (" ")	1,288.00
Ville de Vimont (" ")	1,162.40
Ministère des Finances de Québec (cour municipale)	385.00
Armand Gentile (frais de recherches)	59.00
John Hajdamacha (" " ")	11.25
Gaétan Nadon (" " ")	50.00
Jacques Valiquette (" ")	45.00
New York Life Insurance Co. (assurance-groupe)	674.71
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,389.42
Club 4-H de Ste-Rose (octroi)	300.00
La Jeune Chambre de Ste-Rose (octroi)	1,000.00
The Boys Scouts Association (octroi)	300.00
Girls Guides Association (octroi)	500.00
Armand Gentile (frais de recherches)	160.00
J. Valiquette (" ")	74.50
J. Hajdamacha (" ")	6.75
Armand Gentile (" ")	20.75
Oram Turcotte (sommations)	1.65
Léon St-Onge (sommations)	2.05
I. Inkson (sommations)	2.00
Guillaume Charlebois (sommations)	2.00
Albini Laflamme	2.00
Garry Golburg	2.00
Mme Saul Golburg	21.00
Paul Gangon (règl. 498, expropriation, bon de garantie)	1,107.18
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,591.66
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,591.66
Me Emé Lacroix, (bureau revision d'évaluations)	140.00
J.A. Laferrière, a.g. (bureau revision d'évaluations)	100.00
Arthur Charbonneau (" " ")	100.00
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	297.30
Cité de Sainte-Rose (paye)	6,121.72
J. Valiquette (frais de recherches)	20.25
A. Gentile (" " ")	66.50
André Coutu (livres & cartes de règlement, loisirs)	14.00
Ligue de Fastball Midget Ile Jésus (frais d'admission et arbitres)	75.00
Receveur Général du Canada (timbres poste)	500.00
La Cie d'Electricité Shawinigan	4,319.47
La Cie Téléphone Bell du Canada	673.58
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,577.04
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products	4,729.27
Bigras Excavation Inc.	21,112.33
Bigras Excavation Inc.	1,075.77
Lavallée & Frères	2,504.03
Fabrique Ste-Rose (loyer locaux police)	320.00
Patrouille Nationale Ltée (service 5 hommes)	30.00
Juge R.A. Millette (cour municipale)	1,500.00
J. Valiquette (frais de recherches)	13.50
Armand Gentile (" " ")	209.75
Vénézia Gardens Ltée (achat de terrain)	24,671.00
Marcel Bélanger & Me A. Auclair In Trust (achat de terrain)	7,252.65
Dame Antoinette Bélanger Archambault (achat de terrain)	16,385.00
Banque Provinciale du Canada (échéance & coupons)	34,051.23
Receveur Général du Canada (déductions)	1,226.70
Ministre du Revenu de Québec	697.25
Syndicat National des Employés Municipaux de la cité	63,75
Syndicat National des Policiers de la cité	48.00

Banque Provinciale du Canada (intérêts et frais)	\$ 6,074.11
Cité de Sainte-Rose (paye)	5,228.72
Gaétan Nadon (sommations)	11.00
René Dion (frais de recherches)	164.75
Léo Daoust (service scaphandrier)	185.00
Gaston Tétreault (location haut-parleurs)	10.00
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	208.06
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,917.87
Receveur Général du Canada (timbres poste)	2,000.00
Easter Canada Film Distributors (location films)	81.75
Ligue Métropolitaine Bantam (frais inscription)	50.00
Ligue de Baseball Mineure (" ")	90.00
Ville de Rosemère (cour municipale)	84.00
Ville de Fabreville (cour municipale)	1,041.60
Ville de Vimont (" ")	1,895.20
Ministre des Finances de Québec (cour municipale)	190.00
Edouard Lefebvre (sommations)	1.90
New York Life Insurance Co.	665.49
Conseil Intermunicipal de l'Ile Jésus (contribution dépenses)	500.00
P.E. Cloutier (ajustement de taxe scolaire)	279.30
André Christin (frais d'expropriation)	1,300.00
Highview Land Dev. (coût frais & intérêts de l'expropriation)	1,100.00
Bigras Excavation Inc.	17,122.75
Bigras Excavation Inc. & Vibrapipe Concrete Products Ltée	6,680.68
Fatima Excavation Ltée	5,023.56
Wilfrid Lauzon Inc.	3,360.63
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,591.66
Les Glacières Ste-Rose Inc.	1,591.66
Cité de Sainte-Rose déboursés de caisse	294.25
Cité de Sainte-Rose (paye)	4,982.90
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	506.79
Cité de Sainte-Rose (paye)	7,672.37
D. Roseman & Beador Realties (acquisition d'une partie de lot)	3,592.00
J.M.D. Cyr Inc.	150.00
La Cie de Téléphone Bell du Canada	582.81
La Cie Electricité Shawinigan	4,378.89
Cité de Sainte-Rose (déboursés de caisse)	461.80
Ligue de Tennis Laurentienne Enrg.	45.22
Oscar Blain	725.00
Oscar Blain	75.00
J.A. Laferrière, a.g.	5,765.00

Que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés,
bien que les paiements soient remis à plus tard;

Ministre du Revenu Québec (B.E. Social & Famille)	13,719.77
Auclair & Auclair, notaires	3,500.00
Wilfrid Lauzon Inc. (retenues)	2,174.48
Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus	2,741.00
Desjardins Asphalte Ltée (retenues)	460.52
Lagacé Construction Ltée (retenues)	9,270.76
Lavallée & Frère Ltée (retenues)	1,873.03
Jasmin Construction Inc. (retenues)	3,450.00
Valrive Construction Ltée (retenues)	828.32
Fatima Excavation Ltée (retenues)	2,479.46
Bigras Excavation Inc. (retenues)	36,940.26
La Cie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc.	20,000.00

NO: 567-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation finale, en faveur de Lagacé Construction Ltée, relativement au règlement numéro 424, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 8 juillet 1965 soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi qu'à faire les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 568-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "1", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 490, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 2 juillet

1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi qu'à faire les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 569-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "1", en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 489, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 30 juin 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi qu'à faire les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 570-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat de progrès numéro "1", en faveur de Jasmin Construction Inc., relativement au règlement numéro 464, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 20 juillet 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi qu'à faire les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 571-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation finale, en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 465, les autres travaux supplémentaires ainsi qu'un extra au montant de treize mille six cent soixante-six dollars et quarante cents (\$13,666.40) tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 27 juillet 1965, soient acceptés et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi que les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 572-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation finale, en faveur de Bigras Excavation Inc., relativement au règlement numéro 465, selon la résolution no. 538-64, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 27 juillet 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi qu'à faire les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 573-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le certificat d'acceptation provisoire, en faveur de Lagacé Construction Ltée, relativement aux règlements numéros 446, 469 et 484, tel que présenté par l'Etude C.E. Gravel, ingénieurs-conseils, en date du 27 juillet 1965, soit accepté et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement ainsi qu'à faire les emprunts nécessaires à cet effet.

NO: 574-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

Que le trésorier soit autorisé à payer les frais d'ingénieurs ci-dessous détaillés:

1o Règlement no. 490 mille cent quarante-cinq dollars et soixante-deux cents (\$1145.62);

2o Règlement no. 489 cent huit dollars et vingt-huit cents (\$108.28);

3o Règlement no. 464 (Jasmin Construction Ltée) deux mille quatre cent quinze dollars (\$2,415.00);

4o Règlement no. 465 huit cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (\$819.98);

5o Règlement numéros 446, 469 et 484, quatre cent cinquante sept dollars et soixante-quatorze cents (\$457.74);

NO: 575-65

Après une étude détaillée du rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 1964, soumise par le vérificateur de la cité, M. Oscar Blain, c.a.,

Il est,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que le rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 1964, préparé et soumis par le vérificateur de la cité, M. Oscar Blain, c.a., soit accepté tel que présenté;

Que les ajustements et pertes de comptes de taxes et autres comptes à recevoir, l'imputation des frais aux règlements d'emprunts et tout autre écriture comptable pour fin de régularisation, faits et inscrits au cours de l'année 1964, soient approuvés, tels qu'inscrits aux livres de la cité.

NO: 576-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Oscar Blain, c.a., soit réengagé à titre de vérificateur de la cité de Sainte-Rose et de la cour municipale de Sainte-Rose pour l'année financière 1965 sur les mêmes bases d'honoraires soit un montant ne devant pas excéder 1% sur les premiers cent mille dollars (\$100,000.00) et ½% sur le résidu des dépenses du fonds général ou du revenu, plus 1%, sur les premiers cinquante mille dollars (\$50,000.00) et ½% sur le résidu des revenus bruts d'amendes et de frais de la cour municipale de Sainte-Rose.

L'assemblée est levée.

O. Lavier
maire

R. Pominville
greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la cité de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 2 août 1965, à 8.30 heure p.m., à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Olier Payette et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, Gérard Vézina et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Est aussi présent: M. Roger Pominville, ing.p., greffier.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

NO: 577-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le procès-verbal des assemblées du 19 et 28 juillet 1965 soit adopté tel que rédigé et transmis aux membres du conseil.

NO: 578-65

Le greffier donne communication au conseil d'un problème existant à l'entrée de la Plage près du boulevard Sainte-Rose, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'une décision soit prise, après que les membres du conseil auront constaté par eux-mêmes sur les lieux la nature du problème qui existe.

NO: 579-65

Le greffier donne communication au conseil d'un plan soumis par l'arpenteur de la cité, relativement au prolongement de la rue Place Joly vers le chemin de fer, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que celui-ci soit accepté tel quel et que le greffier soit autorisé de négocier avec M. Marin pour la cession de la dite rue..

NO: 580-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre du directeur de la récréation, M. Rénald Vézeau, relativement à l'engagement de Mlle Yolande Goyer comme spécialiste du Club des Adolescents et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que Mlle Yolande Goyer soit engagée comme spécialiste du Club des Adolescents au taux de un dollar et cinquante cents (\$1.50) l'heure.

NO: 581-65

Le greffier donne communication au conseil des mutations de propriétés de janvier au 15 juillet 1965, tel que présenté par la Compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc., et,

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina
ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier avise la compagnie d'Evaluation Technique Laurentienne Inc. qu'elle est autorisée à inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés opérées dans la cité de Sainte-Rose pour la période du 1er janvier au 15 juillet 1965.

NO: 582-65

Le greffier donne communication au conseil d'une demande du notaire Roland Vaillancourt, relativement à un certificat à être émis pour M. Thomas Ouimet sur une terre en culture et,

IL EST, UNANIMENT RESOLU que le dit certificat soit émis ou refusé en autant que la demande pour une évaluation en terre à culture a été faite avant ou après le dépôt du rôle d'évaluation.

NO: 583-65

Monsieur l'échevin Albert Grothé donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts pluviaux sur les rues numéros 201 et 143 et sur le terrain de l'usine d'épuration.

NO: 584-65

Le greffier donne communication au conseil d'un avis de réclamation du bureau de Cohen, Leithman et Kaufman, avocats, relativement à un accident que M. Katz de Chomedey aurait subi sur la route 11A, le 27 mai dernier, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit transmise à nos aviseurs légaux.

NO: 585-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport annuel du surintendant de la centrale de traitements d'eau pour l'année 1964, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que Monsieur Germain Frappier soit avisé par le greffier de bien vouloir être présent à la prochaine séance du conseil pour expliquer son rapport.

NO: 586-65

VU les dépenses qu'occurrence la campagne pour renseigner les citoyens de la cité de Sainte-Rose contre le projet de fusion des Municipalités de l'Île Jésus en une seule Ville;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET RESOLU A LA MAJORITE, M. L'ECHEVIN

GERARD VEZINA ETANT DISSIDENT

QUE sept cent dollars (\$700.00) soit voté et payé au Conseil Intermunicipal de l'Île Jésus pour servir à cette fin.

NO: 587-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de M. René Marineau dans laquelle ce dernier offre à la cité de Sainte-Rose un terrain et une bâtie situés au coin de la rue Mont-Royal et de la rue Roy, pour un montant de sept mille dollars (\$7,000.00);

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité offre d'acheter pour un montant de trois mille dollars (\$3,000.00) la bâtie et le terrain ci-haut décrits et que le notaire qui s'occupera de la transaction vérifie les titres afin qu'ils soient bien clairs.

NO: 588-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre dans laquelle M. G. Seraphim demande un permis pour l'exploitation d'une manufacture de bois, chalets pré-fabriqués, et meubles dans l'ex-manufacture d'Alumium Construction Inc., sise au 241, rue Nadon, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que Monsieur G. Seraphim soit avisé que le conseil de la cité ne voit aucun objection à lui émettre un permis.

NO: 589-65

CONSIDERANT que M. Brien de Valmont Construction demande des permis pour la construction de duplex jumelés sur la rue Bertrand;

CONSIDERANT que la Commission d'Urbanisme recommande l'émission des permis sur les lots 85-60-61-62 et 85-63;

CONSIDERANT que la même compagnie demande des permis pour la construction de duplex jumelés sur les lots 85-65-66-67-68-69 et 85-70;

CONSIDERANT que la Commission d'Urbanisme n'approuve pas l'émission des permis à moins que la largeur de chacun des lots soit augmentée de cinquante (50) à cinquante-trois (53) pieds;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Vézina

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que l'inspecteur des bâtiments soit autorisé d'émettre quatre (4) permis de construction pour les lots 85-60-61-62 et 85-63 et que les permis sur les autres lots tel que mentionné plus haut, soient tenus en suspens pour l'instant.

NO: 590-65

CONSIDERANT que pour la bonne administration de la cité il serait nécessaire de posséder deux (2) autres dactylos et une machine à reproduire Xerox;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

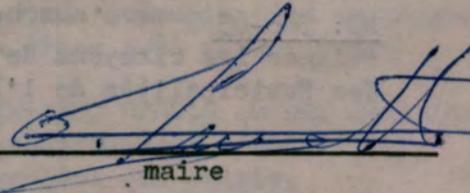
ET UNANIMENT RESOLU

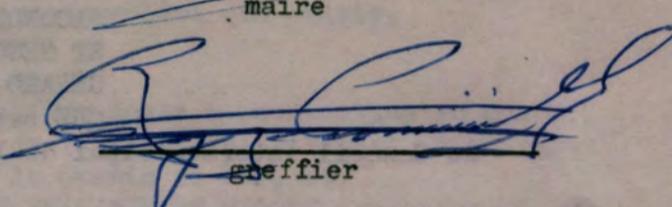
Que le greffier soit autorisé de louer une machine à reproduire Xerox;

2o D'acheter deux (2) dactylos si la méthode de location s'avère plus honéreuse.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au
lundi 16 août 1965, à l'heure et endroit ordinaires des séances dudit
conseil.


maire


greffier

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE SAINTE-ROSE, Laval

A UNE SEANCE SPECIALE DU Conseil de la Cité de Sainte-Rose, dûment convoquée par avis signifié pour chacun des membres du Conseil et tenue conformément à l'avis de convocation, à l'hôtel-de-ville de Sainte-Rose, lundi le 9 août 1965, à 9.00 heure p.m., à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire et MM. les échevins Armand Jasmin, J.J. Stafford, Albert Grothé, et Marcel Gravel formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire. Sont aussi présents: MM. Roger Pominville, ing.p., greffier et Robert Labelle, assistant-greffier.

NO: 591-65

IL EST UNANIMENT RESOLU que les items 1, 2 et 11 de l'agenda soient remis à une prochaine séance et que les items 9 et 10 soient retirés.

NO: 592-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la rue numéro 613 soit nommée Demers en l'honneur d'un acien curé, Urgel Demers, de la paroisse.

NO: 593-65

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que sur la demande de Me Roland Vaillancourt, notaire, le nom de Beador Realties Co., et David Roseman soit corrigé pour lire Beador Realties et Kenaston Investment Corp. Le trésorier est aussi autorisé de corriger le chèque d'un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars (\$3,592.00), déjà fait à David Roseman et Beador Realties Co., pour que celui-ci se lise au nom de Beador Realties Co., et Kenaston Investment Corp.

NO: 594-65

CONSIDERANT que la cité a depuis quelques années, accordé des subventions de cinq cent dollars (\$500.00) à la Corale des Petits Chanteurs de la Vierge, et de deux cent cinquante dollars (\$250.00) au Cercle des Fermières;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, cette année, d'octroyer les mêmes montants de cinq cent dollars (\$500.00) et de deux cent cinquante dollars (\$250.00) à chacune de ces organisations;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel
ET UNANIMENT RESOLU

lo Qu'un montant de cinq cent dollars (\$500.00) soit octroyé à la Corale des Petits Chateurs de la Vierge, comme subvention pour l'année 1965.

* dollars

2o Qu'un montant de deux cent cinquante *(\$250.00) soit octroyé au Cercle des Fermières comme subvention pour l'année 1965.

NO: 595-65

CONSIDERANT que la Compagnie Francis Hankin commence l'installation de la mécanique à l'usine d'épuration;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'envoyer la personne responsable de l'opération entière de cette usine, à participer à la surveillance de l'installation des appareils;

CONSIDERANT qu'il serait tout à fait logique que le surintendant actuel de la Centrale de Traitements d'Eau s'occupe des deux (2) usines;

CONSIDERANT que le conseil de la cité de Sainte-Rose est très satisfait du travail accompli par M. Germain Frappier à l'usine de filtration;

CONSIDERANT que l'ingénieur-conseil de la cité et le greffier recommandent que M. Germain Frappier soit nommé surintendant de l'usine d'épuration;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

ET UNANIMENT RESOLU

Que M. Germain Frappier soit nommé surintendant de l'usine d'épuration tout en gardant son poste de surintendant de l'usine de filtration. Il devra donc cumuler ces deux (2) fonctions.

NO: 596-65

CONSIDERANT que lors de la signature de la convention collective entre les employés manuels et le conseil de la cité de Sainte-Rose, les heures de travail des employés de l'usine de filtration ont été réduites de quarante-quatre (44) à quarante (40) heures par semaine et que ceci nécessite l'engagement d'un autre employé au filtre;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Gravel

ET UNANIMENT RESOLU

Que le greffier de la cité soit autorisé d'engager un employé pour l'usine de filtration tout en respectant les causes de la convention collective de travail entre la cité de Sainte-Rose et le Syndicat National des employés de la Cité de Sainte-Rose.

NO: 597-65

Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de la Compagnie d'Electricité Shawinigan, à propos de la conversion de leur réseau électrique à 12,470 volts et les problèmes de la sous-station;

IL EST,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Grothé

ET UNANIMENT RESOLU

Que la cité de Sainte-Rose accepte l'offre de la Compagnie d'Electricité Shawinigan de louer à vingt sous (20¢) du Kava par mois une transformation de quatre cent cinquante (450) Kava sur entente temporaire pour six (6) mois.

NO: 598-65

Le greffier donne communication au conseil du rapport de l'inspecteur des bâtiments pour le mois de juillet 1965; et,

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'il est accepté sans commentaire.

NO: 600-65

Le greffier donne communication au conseil d'une mise en demeure envoyée à Madame Alphonse Lussier par M. Mozé Larocque, inspecteur des bâtiments, relativement au nettoyage de sa propriété sur la rue Robin, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit acceptée et que l'inspecteur des bâtiments poursuive la procédure.

NO: 601-65

Le greffier donne communication au conseil de la résolution numéro 721 de la Commission d'Urbanisme, relativement à une demande de changement de zonage, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la recommandation de la Commission d'Urbanisme soit acceptée.

NO: 602-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Houle & Frères Inc., relativement à la démolition du réservoir élevé situé à l'arrière de l'hôtel-de-ville;

IL EST,
PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

Que l'offre de Houle & Frères Inc., de démolir et transporter le réservoir à leurs frais au complet et ses accessoires jusqu'au niveau de ses bases en ciment, soit acceptée.

NO: 603-65 Le greffier donne communication au conseil d'une lettre de Félix Dagenais, relativement à une propriété en très mauvais état située au coin des rues Roy et Mont-Royal, et,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la dite lettre soit tenue en suspend, étant donné que la cité a déjà offert d'acheter la dite propriété il y a quelque temps.

NO: 604-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 48, cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Division d'Enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre, en vertu de l'article 2175 du Code Civil en date du 26 juillet 1965, soit accepté et que le propriétaire dudit lot soit autorisé à le faire enregistrer après que les exigences du règlement numéro 443 auront été respectées.

NO: 605-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la redivision d'une partie du lot 65, cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Division d'Enregistrement de Laval, tel que fait et préparé par M. J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre, en vertu de l'article 2175 du Code Civil et des articles 17 et 18 chapitre 320 des "S.R.P.Q. 1941", en date du 29 juin 1965, soit accepté et que le propriétaire dudit lot soit autorisé à le faire enregistrer après que les exigences du règlement numéro 443 auront été respectées.

NO: 606-65 PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
SECONDE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
ET UNANIMENT RESOLU

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 47, cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Division d'Enregistrement de Laval, fait et préparé en vertu de l'article 2175, du Code Civil, en date du 26 juillet 1965, soit accepté et que le propriétaire dudit lot soit autorisé à le faire enregistrer après que les exigences du règlement numéro 443 auront été respectées.

NO: 607-65 Le greffier donne communication au conseil d'une demande de M. Gaétan Thérien, sur la rue Bouffard, pour l'acceptation en principe d'un plan de construction d'un bâtiment sur ladite rue;

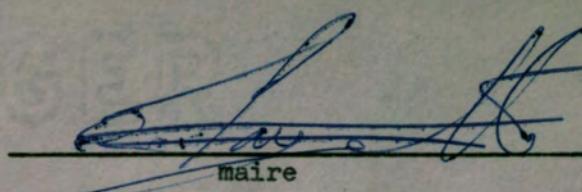
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.J. Stafford
SECONDE PAR: M. l'échevin Armand Jasmin
ET UNANIMENT RESOLU

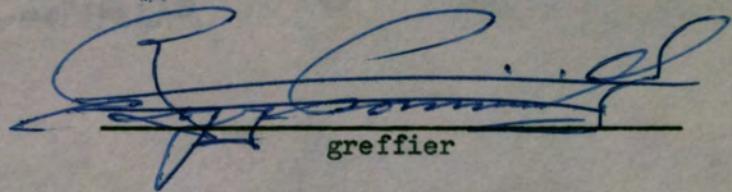
Qu'à cause de la situation particulière du lot et de la rue, que ledit plan de construction soit accepté en principe.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Grothé
ET UNANIMENT RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au lundi le 16 août 1965, à 5.00 heure p.m., à l'endroit ordinaire des séances dudit conseil.

MILLE CENT VINGT-CINQ (1125)


maire


greffier